

**BULLETIN COMMUNAL****GEMEENTEBLAD**

N° 2

149<sup>eme</sup> ANNEE-JAARCONSEIL COMMUNAL - GEMEENTERAADSéance du - Vergadering van  
4 mars - maart 2015PRESIDENT - VOORZITTER  
**BERNARD CLERFAYT**  
Bourgmestre - BurgemeesterSOMMAIRE - KORTE INHOUDSÉANCE PUBLIQUE -- OPENBARE VERGADERINGSECRÉTAIRE COMMUNAL -- GEMEENTESECRETARISAssemblées -- VergaderingenProcès-verbal de la séance du conseil communal du 28 janvier 2015 -  
Approbation -- Notulen van de gemeenteraad van 28 januari 2015 -  
Goedkeuring..... 125POINT(S) INSCRIT(S) À LA DEMANDE D'HABITANTS -- PUNT(EN) OPGETEKEND OP  
VERZOEK VAN INWONERSLes nuisances subies dans la rue Van Oost (Demande de Monsieur Antonio  
CARUSO) -- De lasten ondergaan in de Van Ooststraat (Verzoek van  
de heer Antonio CARUSO) ..... 125SECRÉTAIRE COMMUNAL -- GEMEENTESECRETARISAssemblées -- VergaderingenCommissions du conseil communal - Modification - Pour information --  
Commissies van de gemeenteraad - Wijzigingen - Ter informatie ..... 131RECEVEUR COMMUNAL -- GEMEENTEONTVANGERTaxes -- BelastingenPrimes d'accompagnement social - Exercice 2015 - Approbation -- Sociale  
begeleidingspremie - Dienstjaar 2015 - Goedkeuring ..... 132  
Prime à l'acquisition d'un bien immobilier unique - Instauration - Approbation  
-- Premie bij de verwerving van een enige woning - Invoering -  
Goedkeuring..... 135EQUIPEMENT -- UITRUSTINGContrôle -- ControleCPAS - Budget pour l'exercice 2015 - Approbation -- OCMW - Begroting  
voor het dienstjaar 2015 - Goedkeuring ..... 142  
Attribution de petites caisses au Département de l'Enseignement Communal  
- Approuver -- Toekenning van kassen voor geringe uitgaven aan de  
afdeling Gemeentelijk Onderwijs - Goedkeuren ..... 157

ASBL "J. C Royal Crossing Club Schaerbeek et d.a." en abrégé R.C.C.S a.s.b.l. - Comptes 2013 - Prise d'acte -- VZW "J. C Royal Crossing Club Schaerbeek et d.a." en abrégé R.C.C.S a.s.b.l. - Rekeningen 2013 - Akte nemen .....	157
ASBL "Royal Cercle Athlétique de Schaerbeek" en abrégé RCAS asbl - Comptes 2013 - Prise d'acte -- VZW "Royal Cercle Athlétique de Schaerbeek" en abrégé RCAS asbl - Rekeningen 2013 - Akte nemen.....	158
Fabrique d'Eglise Saint Albert - Budget 2015 - Aviser favorablement -- Kerkfabriek van Sint- Albertus – Begroting van 2015 - Gunstig adviseren.....	159
Fabrique d'Eglise Sainte Famille - Budget 2015 - Aviser favorablement -- Kerkfabriek van Heilige Familie – Begroting van 2015 - Gunstig adviseren.....	160
Fabrique d'Eglise Sainte Thérèse d'Avila - Budget 2015 - Aviser favorablement -- Kerkfabriek van Sint Theresia Van Avila - Begroting van 2015 - Gunstig adviseren.....	160

#### **DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DURABLE -- STRATEGISCHE EN DUURZAME ONTWIKKELING**

##### **Programme de prévention urbaine -- Programma voor stadspreventie**

Espaces de proximité - Occupation de la maison de quartier Navez par CréAction - Approbation -- Wijkruimtes - Bezetting van het Buurthuis Navez door de vzw "CréAction" - Goedkeuring.....	161
Espaces de proximité - Occupation de la Maison de Quartier Navez par CASA asbl - Approbation -- Wijkruimtes - Bezetting van het Buurthuis Navez door de vzw CASA - Goedkeuring.....	162
Espaces de proximité - Occupation de la salle Van Dyck par l'asbl Ramid - Approbation -- Wijkruimtes - Bezetting van de zaal Van Dyck door de vzw "Ramid" - Goedkeuring.....	163

##### **Subventions et partenariats -- Subsidies en partnerships**

Projets de collaboration intercommunale 2015 - Projets retenus - Approbation -- Projecten voor Intercommunale samenwerkingen 2015 - Weerhouden projecten - Goedkeuring .....	163
--	-----

#### **SERVICES GÉNÉRAUX -- ALGEMENE ZAKEN**

##### **Gestion immobilière technique -- Technisch vastgoedbeheer**

Vente pour cause d'utilité publique de 2 emplacements de parking avenue Foch, 59-61 - Approbation -- Verkoop, ten algemene nutte, van 2 parkeerplaatsen gelegen Fochlaan, 59-61 - Goedkeuring .....	164
Contrat de bail avec la SA Colruyt pour les parkings communaux rue de Jérusalem - Approbation -- Huurcontract met de NV Colruyt door de gemeenteparkeerplaatsen gelegen Jeruzalemstraat - Goedkeuring.....	165

#### **INFRASTRUCTURES -- INFRASTRUCTUUR**

##### **Architecture et Bâtiments -- Architectuur en gebouwen**

Ecole néerlandophone 'De Kriek' - Construction de classes préfabriquées - Majoration de la dépense - Pour approbation -- Nederlandstalige school 'De Kriek' - Bouw van prefab klaslokalen - Verhoging van de uitgave - Ter goedkeuring .....	166
Hôtel communal - Remplacement du serveur de gestion des images et upgrade du système de télésurveillance - Mode de passation, conditions du marché de fournitures - Pour information -- Gemeentehuis - Vervanging van de server voor het beheer van beelden en upgrade van het telebewakingssysteem - Gunningswijze, voorwaarden van de opdracht van leveringen - Ter informatie.....	169

**Contrats de quartier ==- Wijkcontracten**

Contrat de quartier durable Reine-Progrès - Opérations socioéconomiques - Conventions tripartites avec les porteurs de projet – Approbation ==- Duurzaam wijkcontract Koningin-Vooruitgang – Socio-economische operaties - Driepartijenovereenkomsten met de projectoperatoren - Goedkeuring.....	171
---	-----

**ENSEIGNEMENT COMMUNAL ==- GEMEENTELIJK ONDERWIJS**

**Service du personnel non-enseignant ==- Niet-onderwijzend personeelsdienst**

Programme de Coordination Locale pour l'Enfance - Etat des lieux, Analyse des besoins et Objectifs prioritaires pour 2015-2020 - Proposition de la Commission Communale de l'Accueil - Approbation ==- Programma van de lokale coördinatie voor de kinderen - Inventaris, Analyse van de behoeften en Prioritaire objectieven voor 2015-2020 - Voorstel van de Gemeentelijke Onthaalcommissie - Goedkeuring .....	173
Rapport d'activités 2013-2014 et le plan d'action 2014-2015 du Réseau Coordination Enfance (SAES) - Pour information ==- Activiteitenverslag 2013-2014 en het actieplan 2014-2015 van het Netwerk Coördinatie Kinderjaren (NCK) - Ter informatie.....	176

**ORDRE DU JOUR (REPRISE) ==- AGENDA (VERVOLG)**

**POINT(S) INSCRIT(S) À LA DEMANDE DE CONSEILLERS COMMUNAUX (MOTION) ==-**

**PUNT(EN) OPGETEKENT OP VERZOEK VAN GEMEENTERAADSLEDEN (MOTIE)**

La dotation fédérale aux zones de police (Motion de Madame Debora LORENZINO) ==- De federale dotatie aan de politiezones (Motie van Mevrouw Debora LORENZINO).....	179
--	-----

**QUESTIONS ORALES ==- MONDELINGE VRAGEN**

L'application de l'arrêté du 26 septembre 2013 concernant les charges d'urbanisme (Question de Monsieur Seydi SAG) ==- De toepassing van het besluit dd 26 september 2013 betreffende de stedenbouwkundige lasten (Vraag van de heer Seydi SAG).....	182
L'amiante dans les écoles (Question de Madame Deborah LORENZINO) ==- Asbest in de scholen (Vraag van Mevrouw Deborah LORENZINO) .....	184

04.03.2015

04.03.2015

04.03.2015

04.03.2015

**CONSEIL COMMUNAL DE SCHAERBEEK**  
**GEMEENTERAAD VAN SCHAARBEEK**

**SEANCE DU 04 MARS 2015**  
**VERGADERING VAN 04 MAART 2015**

**PRÉSENTS-AANWEZIG** : M.-h. Bernard Clerfayt, Bourgmestre-Président-Burgemeester-Voorzitter; MM.-hh. Vincent Vanhalewyn, Bernard Guillaume, Denis Grimberghs, Échevins-Schepenen; M.-h. Frederic Nimal, Echevin f.f.-Schepen wnd.; MM.-hh. Etienne Noel, Saït Köse, Sadik Köksal, Michel De Herde, Mohamed El Arnouki, Mme-mevr. Adelheid Byttebier, Échevins-Schepenen; MM.-hh. Georges Verzin, Jean-Pierre Van Gorp, Mme-mevr. Cécile Jodogne, M.-h. Emin Ozkara, Mmes-mevr. Laurette Onkelinx, Isabelle Durant, M.-h. Ibrahim Dönmez, Mmes-mevr. Derya Alic, Mahinur Ozdemir, Filiz Güles, MM.-hh. Abobakre Bouhjar, Yvan de Beaufort, Mme-mevr. Angelina Chan, MM.-hh. Mohamed Reghif, Mohamed Echouel, Yves Goldstein, Hasan Koyuncu, Mmes-mevr. Catherine Moureaux, Döne Sönmez, Jamila Sanhayi, Sophie Querton, Debora Lorenzino, MM.-hh. Burim Demiri, Axel Bernard, Seydi Sag, Mme-mevr. Lorraine de Fierlant, M.-h. Abdallah Kanfaoui, Mme-mevr. Joëlle van Zuylen, M.-h. Quentin van den Hove, Mmes-mevr. Barbara Trachte, Berrin Saglam, Asma Mettioui, M.-h. Thomas Eraly, Mme-mevr. Bernadette Vriamont, Conseillers communaux-Gemeenteraadsleden; M.-h. David Neuprez, Secrétaire Communal-Gemeentesecretaris.

**ABSENTS-AFWEZIG** : M.-h. Halis Kökten et/en M.-h. Bram Gilles, Conseillers communaux-Gemeenteraadsleden.

**EXCUSÉS-VERONTSCHULDIGD** : -

**EN DÉBUT DE SÉANCE-IN HET BEGIN VAN DE VERGADERING** : M.-h. Yvan de Beaufort, M.-h. Abdallah Kanfaoui et/en Mme-mevr. Debora Lorenzino, Conseillers communaux-Gemeenteraadsleden.

**M. Clerfayt**, Bourgmestre, préside l'assemblée qu'il ouvre en séance publique à **18 heures et 45 minutes**.

De openbare vergadering wordt geopend om **18.45 uur** onder voorzitterschap van **mhr. Clerfayt**, Burgemeester.

Il est satisfait au prescrit de l'article 89 de la nouvelle loi communale et le procès-verbal de la séance du **28 janvier 2015** est tenu sur le bureau à la disposition des membres du Conseil.

Er wordt voldaan aan de voorschriften van artikel 89 van de nieuwe gemeentewet en de notulen van de vergadering van **28 januari 2015** zijn ter beschikking van de raadsleden ter tafel neergelegd.

**Madame Sönmez** est désignée par le sort pour voter la première lors du vote par appel nominal.  
**Mevrouw Sönmez** is door het lot aangewezen om als eerste te stemmen bij hoofdelijke stemming.

La traduction simultanée des débats est assurée par **Monsieur Van Wassenhoven**.  
De vertaling staande vergadering wordt door **de heer Van Wassenhoven** verzekerd.

**COMMUNICATIONS – MEDEDELINGEN**

\* \* \* \*

**M. Bernard** : M. le Bourgmestre, j'ai quand même un point sur l'ordre du jour en tant que tel, puisque vous avez refusé, enfin le Collège a refusé en date du 24 février une motion que j'avais déposée par rapport aux menaces que représentait le Traité Transatlantique sur notre commune, comme d'ailleurs l'ensemble des Pouvoirs Publics. Alors permettez-moi juste d'être un peu surpris par cette décision puisque je trouve que cette réponse du Collège est relativement incohérente, vu que le TTIP menace tous les Pouvoirs Publics, y compris la commune, cette réponse est dangereuse, que la décision tue la démocratie et enfin cette décision est incohérente

**M. le Bourgmestre** : M. Bernard, je vous coupe le micro, il n'y a pas de débat sur le fond. Le Collège et le Conseil communal en avait déjà décidé de la même manière puisqu'une telle demande avait été introduite précédemment par un autre Membre de ce Conseil communal et que le Collège a, et le Conseil communal a approuvé à cette occasion-là, puisqu'il n'y a pas eu de contestation de l'ordre du jour, que cette matière ne relevait pas de l'intérêt communal et ne devait pas être abordée ici, voilà. Et par cohérence en respect de cette jurisprudence ce point n'a pas été agendé.

**Mme Durant** : non, non, je vous rassure M. le Président, je ne vais pas faire le débat sur le fond. Simplement ce que je voulais dire, c'est évidemment que je comprends la demande de M. Bernard, les Schaerbeekoïses sont en attente ou espèrent que les choses puissent être dites ou faites, mais avant tout sur ce qui concerne les Schaerbeekoïses et les compétences communales. Et je pense que vraiment on doit être attentifs et je sais là, je connais à qui le Collège et je pense que le Collège a raison de dire on ne va pas faire d'émotions ici sur un tas de sujets extrêmement importants sur lesquels chacun d'entre nous prend position à tous les niveaux de pouvoirs où c'est pertinent de le faire. Par contre, par contre, ce que je proposerais bien à M. le Bourgmestre, c'est qu'à partir des compétences communales, c'est-à-dire des choses importantes comme le bio dans les crèches, les cantines scolaires, une série d'éléments liés à l'urbanisme, etc., ce sont des choses sur les marchés publics, sur les services publics qui pourraient un jour peut-être être menacés, que nous puissions faire un travail inverse, c'est-à-dire pas un travail sur le thème du TTIP en tant que tel, c'est pas notre job, nous on est des communaux, on a été élu pour des questions communales, mais par contre et je me propose peut-être d'aller rencontrer chacun des Chefs de groupes pour élaborer un texte qui soit un texte sur les compétences communales, strictement Schaerbeekoïses sur lesquelles nous interpellons, y compris d'ailleurs l'Association des Villes et des Communes par exemple, pour que nous puissions continuer notre volonté de garder en mains des instruments que nous jugeons utiles, on a voté le plan communal de développement durable qui est excellent, en fin de législature précédente, je pense qu'il faut surtout qu'il puisse durer, qu'il puisse continuer de s'exécuter. Moi je proposerais que nous puissions travailler pour le prochain Conseil sur autre chose, sur un texte sur les compétences strictement communales liées à des effets potentiels d'un Traité qui par ailleurs se discute et sur lequel vous avez votre position et les écologistes la leur aussi, extrêmement radicale sur le sujet, mais ça c'est autre chose, c'est ailleurs.

**Mme Moureaux** : les compétences strictement communales Schaerbeekoïses, j'attends de voir le texte, mais je ne suis pas sûre que ça existe. Ce dont je suis sûre, c'est que dans un très grand nombre d'autres communes, et depuis des mois, s'élèvent d'émotions des voix souvent à l'unanimité concernant ce sujet. Alors à titre personnel, c'est moi qui avais déposé la 1<sup>ère</sup> motion qui a été refusée. Je relis ici dans mes notes qu'il s'agit de la date du 26 novembre 2014, je ne voudrais pas qu'on disqualifie la motion de M. Bernard pour un motif de ne pas me causer de préjudice, je pense qu'on pourrait considérer qu'étant donné que depuis le 26 novembre un très grand nombre de Conseils communaux ont pris position sur le sujet, le Collège peut changer son fusil d'épaule et je n'y verrai pas malice.

**M. le Bourgmestre** : merci de cette autorisation que vous donnez

**M. Bernard** : M. le Bourgmestre, pour moi l'erreur est humaine et j'accepterais facilement que vous disiez aujourd'hui : je me suis trompé et le TTIP dans ses effets, dans ses conséquences concernent tous les niveaux de pouvoirs, quelque soit le point de départ. Ce qui me dérange profondément, c'est pas le refus en tant que tel, c'est la motivation que vous avez utilisée en disant que ça n'avait pas un rapport avec les compétences communales. Mme Durant l'a rappelé, je suppose que le groupe PS est d'accord avec moi, ça touche profondément les matières communales et de toutes évidences il n'y a pas de discussions là-dessus. moi j'ai pas de problème, à la limite je veux même bien qu'on reporte, qu'on trouve une magouille juridique comme vous voulez, mais retirez cette motivation-là s'il vous plait, c'est un très mauvais signal à la fois pour les Schaerbeekoïses et pour toutes les autres communes qui vont devoir discuter de ce point-là et tous les autres niveaux de pouvoirs. S'il vous plait, retirez cette motivation-là.

**Mme Onkelinx** : moi je suis favorable à ce qu'il y ait cette inscription, aucun problème. Mais si la majorité ne le souhaite pas, que je regretterais véritablement, alors à titre subsidiaire je trouve que la proposition de Mme Durant est une bonne proposition. Evidemment qu'il y aura des conséquences sur la vie quotidienne et sur les matières liées à la gestion communale, ça c'est une évidence. Et si on ne peut pas en discuter de la motion parce que la majorité ne le veut pas, alors travaillons sur un texte commun comme le propose Mme Durant qui nous permettra même d'aller plus loin que dans les autres communes : simplement ils font une motion mais nous on

04.03.2015

fera d'une manière peut-être plus argumentée dans la justification de ce qu'il faut faire, qu'il ne faut pas faire, et des démarches à réaliser pour préserver notamment nos services publics.

**M. le Bourgmestre** : je conclus de tout ceci : nous n'inscrivons pas la motion à l'ordre du jour et que Mme Durant est invitée à rencontrer les Chefs de groupes et à voir si elle peut mener à bien le travail qu'elle suggère pour travailler là-dessus. D'accord ? Le travail va commencer, on ne peut pas le conclure avant de l'entamer. M. Bernard, permettez que ce travail ait lieu et que cet examen soit fait à tête reposée, voilà.

\* \* \* \*

## **SEANCE PUBLIQUE - OPENBARE VERGADERING**

SECRÉTAIRE COMMUNAL -- GEMEENTESecretaris

**Assemblées -- Vergaderingen**

**Ordre du jour n° 1 -- Agenda nr 1**

**Procès-verbal de la séance du conseil communal du 28 janvier 2015 - Approbation**

**Notulen van de gemeenteraad van 28 januari 2015 - Goedkeuring**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

POINT(S) INSCRIT(S) À LA DEMANDE D'HABITANTS -- PUNT(EN) OPGETEKEND OP VERZOEK VAN INWONERS

**Ordre du jour n° 2 -- Agenda nr 2**

**Les nuisances subies dans la rue Van Oost (Demande de Monsieur Antonio CARUSO)**

**De lasten ondergaan in de Van Ooststraat (Verzoek van de heer Antonio CARUSO)**

**M. Caruso** : Merci d'avoir inséré notre interpellation à l'ordre du jour et de nous recevoir ici. Les riverains de la rue van Oost- en comité informel- m'ont chargé, de soulever ici d'un côté le thème crucial des terrifiantes nuisances liées aux bruits et aux vibrations, mais surtout leurs causes, les vrais chancres de la rue : le trafic public et privé jour et nuit et l'état fortement dégradé de la rue (pavés et voiries) et- surtout- de vous interpellier sur les mesures à prendre. Nous n'avons pas le temps d'évoquer les autres effets dévastateurs de ces chancres : saleté et présence de poussière, particules fines, CO2 hors norme, dangers- graves- au passage piétonnier. Suite à une 2me pétition des habitants de la rue, l'IBGE, sollicité par la Ministre de l'environnement de la Région de Bruxelles a pris des mesures du bruit et des vibrations, et a élaboré en octobre 2014 un rapport très détaillé- que nous déposons ici, avec les photos de la rue- en concluant que la rue Van Oost peut être qualifiée de bruyante, voire très bruyante, que les seuils d'intervention de la Région en matière de bruit sont nettement dépassés de jour et nuit par le trafic de toute source, avec une contribution déterminante par le revêtement irrégulier en pavés et la vitesse des tout véhicules. Aussi les valeurs de référence en matière de vibrations sont systématiquement dépassées par chaque source (Tram, bus, poids lourd) de jour et de nuit (en particulier par les bus) avec des niveaux vibratoires plus élevés entre 4h et 5h du matin pour les camions et les trams. Wow...ça fait venir envie...d'y habiter...! Quant aux solutions le rapport recommande à court terme de réduire fortement la vitesse et le nombre de tous les véhicules (y compris trams) en particulier les poids lourds (camions et bus) avec des déviations ou des itinéraires préférentiels par ailleurs. Et à long terme, la réfection globale de la voirie avec remplacement des pavés par de l'asphalte, avec des casse- vitesse pour le trafic routier et des voies de trams pourvues des dispositifs anti-vibrations adaptés. Le rapport indique: "Ces propositions doivent être élaborées avec les gestionnaires des infrastructures incriminées, à savoir la STIB et la commune de Schaerbeek . La mise en œuvre est à leur charge". A ce propos nous avons déjà rencontré le ministre de l'environnement et l'IBGE. Nous avons approché la STIB (en vain). Et aujourd'hui nous

sommes ici. Ce n'est qu'un début. Et dire que la Commune n'a pas découvert le problème avec ce rapport. Dans le cadre du contrat de quartier cage aux ours 2009-2012 un document approuvé par la commission du Contrat de Quartier qualifiait la rue comme source de « nuisances importantes, vitesse, bruit et notait un état fortement dégradé de la voirie ... ». La Commune concluait qu'il y aurait eu en dehors du CQ un ré-asphaltage par la commune afin de réduire les nuisances. Dans le cadre du contrat de quartier des aménagements locaux sont prévus pour réduire la vitesse des automobilistes et améliorer la sécurité des piétons.... ». Le document final contenait une « esquisse » des aménagements (y compris l'asphaltage) avec un budget chiffré. A ce jour, aucun de ces travaux n'a été retenu, mis à part des smileys hélas assez « tristes »...ou plutôt... furieux comme les habitants de la rue! Aujourd'hui, nous interpellons la Commune sur les points suivants : 1. Quelles sont les mesures concrètes envisagées par la Commune pour réduire le trafic privé et public (volume et vitesse)? Le "Test de mobilité" de Novembre 2014 a réduit le trafic privé avec un sens unique de circulation ayant un impact- pour une fois favorable- sur la Rue van Oost. C'est un premier pas dans la bonne direction! Malheureusement ce n'est qu'un début, et par ailleurs critiqué par des commerçants et riverains avoisinants. 2 Tout d'abord pouvez-vous nous rassurer quant à la nécessité de rendre cette mesure permanente? Pas de marche de crabe! La santé des riverains endommagés doit être protégée plus que les affaires (et quels affaires)! 3. De plus, tenant compte qu'une crèche est déjà présente, et une grande école va s'installer, pourquoi la Commune n'introduit pas une zone 30 avec flash/contrôle de vitesse ? 4. Et, surtout, quelles mesures la Commune entend-elle prendre avec la STIB (qui n'a pas encore réagi à nos courriers) afin de, dans les meilleurs délais: limiter le volume et la vitesse de poids lourds et des transports publics, et surtout refaire l'asphalte (éliminant les pavés dignes d'une route de la Sicile du temps de mes ânes certes) et installer des casse-vitesse et des dispositifs anti-vibrations? On dit que l'enfer est pavé des bonnes intentions. Ici - avec nos meilleures intentions et l'amour pour la cité des ânes - c'est plutôt la rue qui a des pavés digne d'un enfer sur terre! 5. Dulcis in fundo. Les habitants sont en train de récolter des éléments qui démontrent les dommages graves aux immeubles et à la santé et les frais occasionnés pour réparer et prévenir d'autres dommages. Est-ce que la Commune ne devrait pas prévoir (avec la STIB, responsable principale) des formes de compensation pour les dommages causés par l'excès des bruits et vibrations, tel que prouvé noir sur blanc par le Rapport de l'IBGE? Faut-il attendre que d'autres dommages se produisent? Ou que les riverains portent l'affaire devant les tribunaux, peu facilement ou économiquement accessibles? Je cède la parole à M. Benadi - un pilier de la rue - qui rendra un témoignage sur ce point.

**M. Benadi** : bonjour tout le monde. Excusez-moi, j'ai un peu le trac, c'est la 1<sup>ère</sup> fois. Ecoutez, j'habite la commune depuis 35 années, 35 ans. Des choses formidables ont été réalisées, ça c'est incontestable, au point de vue naturellement infrastructures, le social et ceci et cela. Je veux dire pas mal d'investissements, c'est très réjouissant, mais cette réjouissance est malheureusement entachée d'une certaine amertume, une tristesse, d'une souffrance profonde, un mal quotidien jour et nuit. Nous subissons une pollution sonore insoutenable, un taux de décibels anormalement élevé, des vibrations considérables, 30 ans, 35 ans de calvaire, vraiment le calvaire. C'est un axe important, c'est une piste d'atterrissages et de décollages. Et vous le savez très, très bien Mesdames et Messieurs, vous le savez, parce que vous gérez la commune. Je suis désolé : 30 ans de calvaire, la quête de l'IBGE est sans recours. En fait, tout ça engendre et cause pas mal de dégâts et de dommages qui sont, à mon sens, non négligeables. 1<sup>er</sup> point : tout d'abord au point de vue de notre santé. Notre santé est primordiale, je suis désolé, notre santé : nous sommes malades, nous vivons sur les nerfs jour et nuit, 35 ans que mon immeuble, les immeubles de la rue Van Oost vibrent : incroyable. Jusqu'à une heure tardive la nuit, jusqu'à 1 h. du matin, et vous le savez très, très bien car la cadence des trams augmente à ce moment-là : incroyable. A 4 h. et demi, ça reprend : c'est le dinosaure le 58, je vous le dis, c'est le dinosaure, je ne sais pas dormir, mon lit vibre, ni moi ni mes enfants ni ma femme d'ailleurs. Nous sommes fatigués de cette situation. Je disais fatigue, trouble de sommeil, stress, nerf, bien-sûr cela a des répercussions sur l'économie et le bon fonctionnement de l'économie. 2<sup>ème</sup> point : les immeubles, les fissures, claquements, écroulements, je vous prie de m'écouter, je vous supplie de m'écouter, je vous jure que des parties de cheminées tombent jusque quand ? Jusqu'à ce qu'une cheminée toute entière s'écroule sur des enfants qui dorment, je ne sais pas moi dans le grenier. 3<sup>ème</sup> point : sur la rue, je veux dire la route, l'infrastructure, l'état des rails est déplorable, la route est pitoyable, vous le savez très, très bien, vous le savez. La commune, vous, vous n'êtes pas dupe, non, loin de là, je suis désolé, vous êtes des gens instruits, vous êtes des gens, vous détenez l'autorité et vous savez tout. Souvent les riverains sont contraints d'effectuer quelques réparations. Moi, moi, je le fais souvent parce qu'il y a toujours des fissures qui apparaissent.

Comment ça ? A cause des vibrations, à cause des bus De Lijn et le dinosaure : le 58. Je suis désolé, je sais ce que je dis, c'est le dinosaure. C'est quoi ça, où sommes-nous ? En Belgique, dans un pays démocratique, dans quel pays sommes-nous ? Ou bien sommes-nous des habitants, des citoyens de seconde zone ? Expliquez-moi, excusez-moi, je suis un peu sur les nerfs, ça fait 10 ans que je lutte et M. Clerfayt le sait, il ne m'a pas oublié. Souvent les riverains sont contraints d'effectuer quelques réparations, mais jusque quand ? N'est-il pas nécessaire de réclamer des compensations aux dommages causés par ceci, par cela. Qui peut se permettre de payer chaque année ou presque souvent des réparations, s'il vous plaît ? C'est le calvaire ici après le calvaire : bus, trams, camions, motos, sur des pavés même mes amis, sur des pavés, notre pire cauchemar, je le répète encore, c'est la 5<sup>ème</sup> fois, c'est le 58, le fameux 58. Je me pose la question Mesdames et Messieurs : pourquoi tant de bus, pourquoi tant de trams, tant de camions, tant de véhicules, tant de quads, tout passe par la rue Van Oost? Ça fait presque 40 ans Monsieur, il n'y a rien qui change, rien qui bouge. 2 pétitions et vous le savez très, très bien M. Clerfayt, 2 pétitions sont restées sans suite, c'est la démocratie. Et maintenant depuis 4 mois que le test a commencé, les autres se plaignent, ils en ont ras-le-bol, je les comprends, je vous jure que je les comprends parfaitement et pourtant il n'y a pas de trams ni de bus, et nous alors : qui nous soutient ? Parce que le parti socialiste et le MR soutiennent les habitants de la rue Fraikin, bizarre, après 4 mois seulement. Que dirais-je moi : ça fait 30 ans, 35 ans. N'ai-je pas droit à un peu de répit, à un peu de repos quand je rentre de mon boulot ? Depuis quelques mois la rue Van Oost est un sens unique, c'est vrai, mais ce n'est pas pour autant que la cause de ce problème est résolue, loin de là, c'est un peu mieux, la vitesse excessive subsiste, braver l'interdiction et vous le savez très, très bien existe et il n'y a jamais de patrouilles de police ou de temps en temps. C'est comme si vous nous dites : faites ce que vous voulez, il n'y a pas de loi, faites ce que vous voulez, vous êtes des Marocains, des Turques, on s'en fout de vous. Eh ben, merci alors, je suis désolé, merci, merci alors. Je n'ai pas encore terminé, je suis désolé

**M. le Bourgmestre** : je vous invite à terminer.

**M. Benadi** : merci M. Clerfayt, c'est gentil. Je disais que brader l'interdiction existe, c'est l'impunité, je suis désolé, faites ce que vous voulez, faites ce que vous voulez, je suis désolé, j'ai jamais vu une patrouille, ne fusse que de temps à autre, voilà vous êtes l'autorité. Pourquoi la STIB ne dit pas : ne recommande pas à ses chauffeurs : attention, il y a des rues, je suis désolé, il y a des rues où il faut faire attention, c'est-à-dire réduire un peu à cause des pavés

**M. le Bourgmestre** : M. Benadi, je vous invite à terminer parce qu'on va faire une réponse maintenant si vous le voulez bien.

**M. Benadi** : d'accord, j'allais faire plus de remarques concernant les habitants de la rue Fraikin

**M. le Bourgmestre** : M. Benadi, on va continuer à se voir après. On va vous répondre M. Benadi, merci. Le Règlement prévoit à ce stade une réponse du Collège, je m'adresse à M. Benadi, M. Caruso, une réponse du Collège et ensuite chacun des groupes politiques peut prendre la parole pendant 1 minute 15 pour faire un commentaire et éventuellement une dernière réponse à ces questions. M. l'Echevin de la mobilité, M. Grimberghs vous répond.

**M. Grimberghs** : merci M. le Président. Messieurs, chers Collègues, je suis sorti de mon lit pour vous répondre, vous entendez peut-être que ma voix n'est pas très bonne mais je vous ai bien entendu et j'espère que ce sera le cas aussi. Votre témoignage est très important ce soir parce qu'il met bien en perspective ce qui est en débat dans le test qui est en cours et qui d'ailleurs s'intitule généralement rue Van Oost-rue Pavillon, tout le monde sait que c'est principalement pour ces 2 rues que ce test de circulation a été imaginé. Je voudrais d'ailleurs, de ce point de vue-là vous dire que les études qui ont été réalisées et qui ont été finalisées en décembre 2014 ne sont pas restées lettre morte. Elles font intégralement partie de l'état d'analyses qui a été réalisé pour essayer de trouver des solutions alternatives à la situation qu'on connaît aujourd'hui. En toutes hypothèses, la STIB doit remplacer ses voies et c'est enfin l'occasion d'assurer une rénovation de la rue Van Oost complètement, et c'est bien ça qui est de toutes façons prévu. La question évidemment, c'est de savoir quel type de réaménagement va-t-on opérer, va-t-on maintenir la situation qu'on connaît aujourd'hui avec un seul sens de circulation ou non, on va, ça de toutes manières, réduire sur une portion ou sur la totalité de la rue Van Oost la vitesse autorisée, car, vous l'avez dit, il y a des écoles qui vont s'y installer, il y aura de toutes façons une zone 30 devant les écoles, c'est obligatoire. On peut réfléchir effectivement pour savoir si on ne doit pas avoir une zone 30 plus élargie depuis la place Pavillon jusqu'à la place Verboekhoven, ça fait partie des solutions qui sont à l'examen. Et je veux bien assumer, y compris les décisions qui ont été prises par le passé. Si malheureusement il n'a pas été réalisé l'asphaltage qui avait été demandé dans le cadre du contrat de quartier, c'est bien parce que l'état actuel de la voirie ne le permettait pas. Il faut une rénovation beaucoup plus en profondeur de la voirie pour pouvoir

assurer une rénovation complète et l'asphaltage, parce que remettre simplement de l'asphalte sur des pavés qui bougent, ça ne dure pas longtemps. Il est également prévu, et nous y veillerons, que les travaux que la STIB doit faire pour le renouvellement des voies se fassent, et on en a une petite expérience à Schaerbeek puisqu'on a connu la saga du 62 avenue Rogier/place Meiser, en respectant les normes les plus sélectives, en ce qui concerne la gestion des vibrations et du bruit. Ces rails ne seront pas déposés sur l'espace public sans être protégés d'une certaine façon par des systèmes de coussinets, qui permettent effectivement de diminuer l'impact des vibrations. Je pense qu'en toute hypothèse, nous allons aller dans le sens d'une amélioration beaucoup plus grande de la situation que vous venez de nous décrire. Une des raisons pour lesquelles, en cours de test, nous n'avons pas pu refaire des mesures en ce qui concerne le bruit et les vibrations, c'est que l'essentiel des problèmes de vibrations et de bruits, comme vous l'avez rappelé, proviennent du tram et du bus et malgré la mise à sens unique, en tous les cas sur ce point-là, rien n'a changé. bien-sûr ça ne sert à rien de remesurer quelque chose, on connaît la situation, il faudra qu'elle s'améliore. Alors de quels délais parlons-nous ? L'avenue Maréchal Foch va connaître un renouvellement des voies d'ici la fin juin, du 4 mai au 26 juin le renouvellement des voies de la rue Général Foch sera réalisé. Les travaux de la rue Van Oost, eux, sont prévus à partir du mois de septembre, de septembre à décembre, mais il est vrai que compte-tenu du fait qu'il y a des interventions aussi qui sont nécessaires de la part de Vivaqua, les travaux de réorganisation de façade à façade, eux, vont prendre un peu plus de temps et on annonce que le chantier final de voirie de la rue Van Oost, des trottoirs et des abords, devrait être terminé dans le courant de l'année 2016, je suis prudent sur les délais mais je pense qu'on peut s'attendre à avoir, d'ici la fin de l'année 2016, une rue Van Oost complètement transformée. Le chantier de l'école, ça ne va pas évidemment tout-à-fait rendre les choses plus simples, lui va démarrer fin 2015, début 2016, avec la possibilité de travailler durant le chantier de Vivaqua et d'organiser l'accès au chantier par la rue Navez, je vous passe les détails mais on va essayer de créer le moins d'impacts négatifs sur le calendrier que je viens de vous donner pour ce qui concerne la réalisation des travaux de la rue Van Oost. Je ne vais pas laisser sans réponse votre questionnement à propos de l'issue du test. Nous l'avons dit il y a un mois aux habitants de la rue Fraikin, ce test vise à trouver les meilleures solutions et à ajuster, c'est le cas d'ailleurs depuis lundi, à ajuster en cours de test éventuellement la situation de telle sorte qu'on puisse valider les hypothèses qui devront être examinées à la fin du test pour vérifier quelle est l'organisation possible en termes de circulations, que ce soit comme vous l'avez souligné d'ailleurs en volume, en types de circulations, puisqu'effectivement il faut aussi bien trouver des solutions à la circulation des poids lourds qui est effectivement un problème qui se pose dans ce quartier. Vous l'avez souligné pour ce qui concerne la rue Van Oost, on vous a bien compris, on l'a entendu la semaine dernière, le mois dernier pour ce qui concerne la rue Fraikin. On a tenté de trouver une solution dans la 2<sup>ème</sup> phase du test qui ne pénalise pas la mise à sens unique de la rue Van Oost. Nous verrons si effectivement cette solution est satisfaisante. Le début de la mise en œuvre de cette 2<sup>ème</sup> phase de test n'a pas été sans problèmes, on ne va pas tourner autour du pot, c'est relativement normal, on change des habitudes, il faut que les gens s'adaptent, c'était déjà moins grave ce soir. Nous verrons dans les prochains jours si effectivement il y a ou non de réels problèmes de circulation. Ce qui est certain, et peut-être que c'est quelque chose que l'on doit entendre et je terminerai pas là, c'est que en toutes hypothèses un grand volume de trafic circule dans votre quartier et si l'on veut améliorer la vie des habitants, il faut sans doute que ce trafic se fasse de façon plus lente. Et quand d'aucuns se plaignent en disant certaines modifications de l'organisation de la circulation entraînent un ralentissement important des véhicules, je pense qu'il faut entendre qu'en tous les cas pour les riverains ce n'est pas nécessairement une mauvaise chose.

**M. Verzin** : merci Messieurs d'avoir interpellé notre Conseil sur une réalité que vous vivez au quotidien depuis fort longtemps. J'ai moi-même habité le quartier pendant près de 20 ans quand j'étais jeune, je connais je pense bien ce quartier, non, non, mais la rue Van Oost était déjà dans l'état dans lequel elle se trouve aujourd'hui. Et je pense, comme l'Echevin vient de le souligner, je pense qu'il y a lieu en l'espèce de distinguer 2 choses : d'une part l'état actuel de la voirie avec sa circulation des trams dont vous avez décrit je pense fort précisément les nuisances suscitées et d'autre part le problème du plan de circulations dans le quartier. En ce qui concerne le 1<sup>er</sup> plan, c'est un point d'histoire pour ajouter que si la rue Van Oost, au-delà de ce que M. Grimberghs a dit, était pavée, c'est parce que pendant 50 ans, voire plus, le site qui habitait les dépôts communal était le site qui recevait tous les services de la voirie communale et comme à l'avenue devant Tour et Taxi, on a souvent maintenu les pavés simplement parce que l'asphalte qui n'est pas pour accueillir tout ce charroi et il y a une raison historique qui a fait que pendant longtemps

c'est resté comme ça. S'est greffé là-dessus évidemment maintenant le problème de l'augmentation de la taille des tramways et des problèmes de l'absence de silent-bloc. Je rejoins totalement sur ce point l'interprétation que Denis Grimberghs vient de donner, en disant s'il faut faire quelque chose par priorité sur la rue Van Oost, c'est bien d'enlever les rails du tram, c'est bien de faire en sorte qu'il y ait des silent-blocs qui soient placés, c'est de faire aussi en sorte qu'on ré-asphalte en profondeur, l'Echevin l'a dit, c'est ça qu'il faut faire de manière à ce que la circulation qui s'y passe se fasse de la manière la plus soft possible. A côté de ça, le partage l'opinion de l'Echevin quand il dit qu'il faut en faire une zone 30 et que bien-sûr il faut un contrôle policier pour éviter qu'il y ait des doubles stationnements en double file, qu'il y ait des camions. Je termine simplement pour vous dire qu'il y a une chose que vous devez éviter je pense dans votre analyse, c'est de transposer dans votre vie le syndrome nimby : ne pas dire faire chez nous et ce qu'on renvoie ailleurs. Je plaide, et je l'ai déjà dit souvent dans ce Conseil, pour qu'en ce qui concerne le plan de circulations et l'essai qui est fait, on y mette fin tellement les nuisances ont déjà connues de l'ensemble des rues qui tournent autour de la rue Van Oost et qu'on ne refasse un nouveau test s'il échet qu'en fonction de la consultation préalable des habitants des rues concernées, de manière à ce que la solution soit la résultante de votre accord à tous, toutes rues confondues.

**M. Bernard** : je peux répondre à Georges Verzin quand même, je pense qu'il n'y a bien plus de problèmes dans la rue Van Oost. Par rapport à toutes les autres rues, ils ont tous les problèmes là-bas : trams, les pavés, la vétusté, la voirie qui, mais où je trouve que je suis quand même assez, je voudrais soutenir l'intervention qui dit : en 2016, il n'y aura plus de pavés, on va changer l'asphaltage, on va changer les rails, on va passer à une zone 30 et on va essayer de voir si on maintient le sens unique. Nous avons tous compris ça, notons-le et soyons vigilants pour que ce soit mis en œuvre le plus vite possible, de manière la plus urgente possible. Mais j'ai quand passé 2 heures cette après-midi place Pavillon et j'ai aussi remarqué qu'il y a des choses à faire dès maintenant. Parce qu'on ne se rend pas compte à quel point, en fait il n'y a personne dans le quartier qui respecte pour l'instant la signalisation qui est mise en œuvre. J'ai vu des gens brûler tous les sens interdits sans aucune considération, foncer à fond de balle dans les rues comme je n'aurais jamais imaginé que ça se passe ici. Et je pense que là, il y a un appel aussi qu'on peut entendre dès maintenant et qui n'attend pas 2016. Qu'est-ce qu'on peut faire maintenant, je sais bien que c'est le chaos, il y a eu la rue Navez qui a changé récemment, il paraît que ça a soulagé aussi les rues très calmes ailleurs, mais je crois qu'il y a un problème concret aujourd'hui : rue Pavillon, personne ne respectait le sens interdit, personne, personne, même chose pour la rue Van Oost et même chose pour la rue Navez, il y a un problème concret. Et je termine en disant que ça me paraît clair aussi qu'il y a un problème beaucoup plus général que la rue Van Oost et je voudrais soutenir un peu tous ceux qui disent aujourd'hui qu'il faut limiter le trafic entrant pour l'ensemble du quartier et tous les points d'entrées : la rue Navez, Cage aux Ours, et là je pense qu'il y a une mesure concrète à faire. J'espère qu'une conclusion du test aboutira à des mesures concrètes pour fermer l'accès, le robinet au quartier.

**M. Goldstein** : au nom du groupe PS, d'abord remercier évidemment de votre intervention. Vous parlez du soutien des habitants de la rue Fraikin, nous soutenons toutes les causes qui sont justes, en ce compris la vôtre bien évidemment. Il faut parler concrètement, puisque vous demandez des choses concrètes. M. Bernard a répété les échéances qui avaient été dites par l'Echevin. Pour qu'elles soient respectées, parlons concrètement, la STIB a déposé une demande de permis d'urbanisme de renouvellement de ses voies, elle est en attente de l'ouverture de l'enquête publique par la commune. Et la conclusion, l'ouverture et la conclusion de l'enquête publique par la commune. La balle est bien aujourd'hui dans le camp de la commune et du Collège. Il est temps pour nous que cette enquête publique soit lancée, c'est une condition sine qua non pour respecter le calendrier dont l'Echevin a fait état, à savoir des travaux de la STIB et de Vivaqua en 2015 et des voiries et des trottoirs en 2016. Mais pour ça, il faut que le point de départ soit donné maintenant, tout de suite, c'est la responsabilité du Collège. Nous appelons à ce que les choses avancent le plus rapidement possible. Et je terminerai en me ralliant à cette proposition de M. Bernard : bien évidemment, il y a des choses à faire tout de suite, une présence policière permettrait de faire respecter un certain nombre minimum de règles afin que nous vivions tous en convivialité dans votre rue et votre quartier, je vous remercie.

**Mme Querton** : je vous remercie d'abord tous les deux d'être venus aujourd'hui, votre démarche est à la fois courageuse, citoyenne et elle vient porter ce que vous vivez, votre réalité ici devant le Conseil communal et je vous en remercie parce que c'est une démarche difficile. Notre rôle ici au Conseil communal, c'est bien-sûr d'entendre, d'écouter chacune des initiatives telles que la vôtre. Il est malheureusement encore trop tôt et vous le savez pour juger les tests. Nous devons tenir

compte des avis des riverains des différentes rues concernées par ce test. C'est encore trop tôt pour prendre des décisions et comme nous l'avons dit aux habitants de la rue Fraikin, qui aussi sont venus défendre leur opinion bien-sûr ici aussi, nous leurs avons dit que nous suivons ce dossier de près, voilà. Soyez assuré vous-aussi à votre tour que nous ferons les recommandations à la STIB en tenant compte de l'avis de tous les riverains, je vous remercie.

**M. Eraly** : comme vous l'avez entendu, il est parfois d'usage de remercier les intervenants pour leur interpellation citoyenne, mais au nom du groupe Ecolo, je voudrais quand même être un peu plus large et vous féliciter plus large pour le travail que vous menez tous ensemble, parce que la configuration de la rue Van Oost telle qu'elle se présente actuellement n'offre vraiment pas tous les éléments pour stimuler l'implication des habitants dans une vie de quartier. Vraiment plus largement, je voudrais vous remercier pour ce travail-là qui aboutit à cette interpellation citoyenne cette fois-ci. Alors c'est vrai qu'il y a 2 sujets : d'une part la mobilité comme vous dites et d'autre part les nuisances sonores, le bruit. Alors c'est lié bien-entendu, mais sur la mobilité il y a ce test, ce test où c'est prévu l'objectif que poursuit le Collège, c'est évidemment un meilleur cadre de vie pour tous, un meilleur cadre de vie pour tous et certainement pas de lier les habitants d'une rue contre les habitants d'une autre rue, mais vraiment pour que ce soit bénéfique pour tout le monde et il est vraiment très important que ce test aille jusqu'à son terme puisque c'est toujours comme ça qu'on évalue le mieux la situation, c'est quand on mène un test jusqu'au bout et pas quand on l'interrompt dès le moindre petit souci. Alors pour les problèmes maintenant de la rue Van Oost en tant que tels, vous l'avez entendu l'Echevin a remis, enfin à présenter les projets à moyen terme, maintenant il est aussi très important de réagir à court terme. Alors j'entends M. Goldstein qui rejette la responsabilité sur la commune, mais il faut savoir qu'il y a des éléments de courts termes qui peuvent régler très vite la situation : quand j'entends le problème du 58 qui roule trop vite, il y a des règles au niveau Régional qui permettent d'imposer à la STIB qu'elle impose aux conducteurs du bus, des bus, de rouler beaucoup moins vite dans certains endroits. Il y a des outils à courts termes que la Région peut mener pour régler cette situation, le temps que les travaux commencent et puis que la situation soit bénéfique pour du long terme.

**M. Grimberghs** : juste pour préciser qu'effectivement dans le sens de ce que M. Eraly a dit, mais vous l'aviez déjà souligné, on pourrait effectivement nous à notre niveau écrire à la STIB pour demander que tant que les voies de trams n'ont pas été remplacées, qu'ils demandent à leurs conducteurs de rouler de manière raisonnable et d'ailleurs de respecter le code de la route, ce serait déjà pas si mal. Ceci dit d'ailleurs, nous pouvons aussi et nous l'avons déjà fait mettre un radar de vitesse, c'est encore une bonne manière quand même de vérifier que l'on respecte les limitations de vitesse. Il y a déjà eu un radar préventif, il faut bien le dire qui a permis de donner des informations en la matière, mais peut-être qu'il faut un radar répressif pour le coup. Ceci étant, je voulais intervenir sur un autre point : M. Goldstein a souligné que la STIB était prête avec sa demande de permis d'urbanisme. Notre problème évidemment c'est que si on met en débat tout de suite la demande qui a été déposée par la STIB, c'est un choix avant la fin du test, une hypothèse, qui est mis tout de suite à l'enquête publique. Je pense que c'est déraisonnable et que ça n'est pas crédible par rapport au test dans lequel on a dit aux riverains : on vous tiendra au courant à l'issue du test, on prendra en compte toutes les remarques et toutes les évaluations de ce test et on choisira à ce moment-là l'aménagement de la rue Van Oost qui est le plus optimal. Déposer aujourd'hui, mettre à l'enquête publique aujourd'hui cette demande d'urbanisme, c'est un problème. Et M. Goldstein on est en contact avec la STIB, on est en contact avec l'ATL pour effectivement réaliser des choses dans un calendrier qui soit respectueux des engagements qui ont été pris par les uns et par les autres vis-à-vis des riverains, vis-à-vis des Autorités Publiques concernées par ce test.

**M. le Bourgmestre** : merci pour votre interpellation, on ne manquera certainement pas de se revoir sur ce dossier-là et on en fera le suivi surtout à la fin du test pour prendre les décisions qui s'imposent. Je vous remercie M. Caruso et M. Benadi et une bonne soirée à vous.

Nous reprenons le cours du Conseil communal. Je dois saluer la présence de Mme Trachte qui a eu son anniversaire hier, je lui souhaite bon anniversaire. Je suis heureux de voir que Mme Moureaux est encore là, on avait peur de la perdre trop vite. Elle nous manquait déjà en pensée mais je vois qu'elle est encore là.

SECRÉTAIRE COMMUNAL -- GEMEENTESCRETARIS

Assemblées -- Vergaderingen

Ordre du jour n° 3 -- Agenda nr 3

**Commissions du conseil communal - Modification - Pour information**

**Commissies van de gemeenteraad - Wijzigingen - Ter informatie**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité.*

Vu la nouvelle loi communale et notamment ses articles 100, 117 et 120;

Vu le règlement d'ordre intérieur du conseil communal ;

Vu la délibération du conseil communal du 17 décembre 2012 portant création des commissions ;

Vu le courrier électronique de Monsieur Georges Verzin du 3 février 2015;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 10 mars 2015:

PREND POUR INFORMATION

La modification de la composition des commissions ci-dessous :

**Commission 2: Travaux Publics - Energie - Développement Durable - Cohésion sociale**

Monsieur Yvan de Beaufort sera remplacé par Monsieur Abdallah KANFAOUI

**Commission 4: Finances - Recette - Mobilité - Logements - Stationnement - Tutelle sur le CPAS**

Monsieur Yvan de Beaufort sera remplacé par Monsieur Abdallah KANFAOUI

**Commission 6: Economie-Emploi - Classes Moyennes - Cultes - Personnel communal - Folklore**

Monsieur Yvan de Beaufort sera remplacé par Monsieur Abdallah KANFAOUI

**Commission 11: Culture et Enseignement néerlandophone - Egalité Hommes/Femmes -**

**Affaires Juridiques - Assurances - Equipement - Achats**

Monsieur Quentin van den Hove sera remplacé par Madame Angelina CHAN

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.*

Gelet op de nieuwe gemeentewet en in het bijzonder haar artikelen 100, 117 en 120;

Gelet op het interne huishoudelijk reglement van de gemeenteraad;

Gelet op het raadsbesluit dd 17 december 2012 bij dewelke commissies gecreëerd werden;

Gelet op de elektronische brief van de heer Georges Verzin dd 3 februari 2015;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 10 maart 2015;

NEEMT TER INFORMATIE

de hieronder vermelde wijzigingen aan de samenstelling van de commissies :

**Commissie 2: Openbare werken - Energie - Duurzame Ontwikkeling - Sociale cohesie**

De heer Yvan de Beaufort zal vervangen worden door de heer Abdallah KANFAOUI

**Commissie 4: Financiën - Ontvangerij - Mobiliteit - Woongelegenheden - Parkeren - Voogdij over het Ocmw**

De heer Yvan de Beaufort zal vervangen worden door de heer Abdallah KANFAOUI

**Commissie 6: Economie-Tewerkstelling - Middenstand - Erediensten- Gemeentepersoneel - Folklore**

De heer Yvan de Beaufort zal vervangen worden door de heer Abdallah KANFAOUI

**Commissie 11: Nederlandstalige Cultuur en Onderwijs - Gelijkheid Mannen/Vrouwen -**

**Juridische zaken - Verzekeringen - Uitrusting - Aankopen**

De heer Quentin van den Hove zal vervangen worden door Mevrouw Angelina CHAN

RECEVEUR COMMUNAL -- GEMEENTEONTVANGER

Taxes -- Belastingen

Ordre du jour n° 4 -- Agenda nr 4

**Primes d'accompagnement social - Exercice 2015 - Approbation**

**Sociale begeleidingspremie - Dienstjaar 2015 - Goedkeuring**

**M. Bernard** : d'abord saluons le succès grandissant de cette prime d'accompagnement social puisqu'on passe de 1.536 demandes en 2013 à 1.660 en 2014, cela montre qu'il y a une certaine urgence sociale parmi nos habitants et ça devrait même nous faire remettre en question le taux élevé des taux additionnels au précompte immobilier, mais bon, soit, c'est pas le sujet à l'ordre du jour. Ce que je constate, c'est que le pourcentage des cas sur le revenu cadastral indexé d'un immeuble baisse de 7.14 à 6.75% et qu'en même temps la part communale additionnelle à l'IPP elle augmente de 0,7 à 0,9. C'est compliqué, le calcul est compliqué, mais la conséquence concrète c'est que les montants dans leur ensemble des primes qui sont données à des habitants qui sont dans le besoin vont diminuer, comme l'année passée. Et si on voit les documents qui sont en notre possession, on voit qu'il y a une simulation très concrète sur base d'un revenu cadastral moyen et qui montre d'une manière claire qu'un ménage Schaerbeekois pourrait percevoir en 2013, avec un revenu cadastral moyen, une prime de l'ordre de 132€, qu'en 2014 ce montant passe à 113€ et que cette année, il ne recevra pour le même revenu cadastral que 92€, soit en 2 ans il perd 40€. Alors je vous demande dès lors s'il ne faudrait pas quelque part immuniser les pourcentages retenus les années précédentes en vue de maintenir des montants des prix moyens des années précédentes, ce serait quand même un bon signal pour les citoyens qui sont dans le besoin.

**M. Grimberghs** : j'ai expliqué effectivement en commission l'évolution du système. Je crois qu'il est important de rappeler que cette prime est calculée, il y a 2 paramètres, vous les avez évoqués, qui ont un effet effectivement dans le cas d'espèce de réduction de la prime. Je voudrais d'abord rappeler que le paramètre qui a augmenté le montant de la prime, ça a d'abord été l'augmentation des centimes additionnels, on ne pouvait pas dire tout et son contraire, on a augmenté les centimes additionnels et à ce moment-là effectivement la prime a augmenté en valeur. Il se fait que nous avons inclus un paramètre qui concerne l'évolution de notre taux de taxation qui n'a pas varié avec le taux moyen de la Région, ça sera intéressant peut-être pour M. Verzin, il se fait qu'à Koekelberg ils ont beaucoup augmenté le précompte immobilier, résultat des courses, nous sommes plus proches du taux moyen aujourd'hui qu'hier et je peux vous affirmer avec certitude que ça sera encore plus le cas d'ici la fin de la législature. Nous serons rattrapés par les autres, c'est presque inévitable. oui bien-sûr, il y a une baisse qui pour le coup celle-là est fonction de l'évolution du niveau de taxation des autres communes. Mais il y a un autre paramètre qui joue effectivement à la baisse de l'intervention, c'est que simultanément nous avons baissé, nous à Schaerbeek, le taux de l'IPP. Alors on ne peut pas vouloir une chose et son contraire, le système il vise à couvrir la différence qu'il pourrait y avoir entre le bénéfice d'un taux d'IPP bas et le précompte immobilier haut. Si notre IPP baisse, forcément ce bénéfice baisse également. C'est pas si grave que ça d'ailleurs, parce que ça veut dire qu'à l'IPP les gens ont quand même retrouvé les quelques euros qu'ils leur manquent, ils l'ont trouvé à l'IPP, ne vous inquiétez pas trop. je pense sincèrement que notre mécanisme est juste, son adaptation est fonction de critères objectifs et cette fois nous n'avons absolument rien changé au dispositif. Il n'y a pas de raison d'immuniser des paramètres qui sont inscrits dans le Règlement et qui sont forcément évolutifs.

**M. le Bourgmestre** : maintenant sur le fond, il est difficile que la commune indemnise les gens pour les impôts qu'ils payent, ça c'est très compliqué, parce qu'alors il faudra prélever de l'impôt quelque part et si chaque fois il faut indemniser l'impôt qu'on prélève, on risque de ne pas avoir d'impôt pour indemniser.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 43 voix contre 0 et 1 abstention(s). -- Besloten, met 43 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en).

04.03.2015

LE CONSEIL COMMUNAL

*Décidé, par 43 voix contre 0 et 1 abstention(s).*

Vu la nouvelle loi communale, notamment les articles 117, alinéa 1<sup>er</sup> et 118, alinéa 1<sup>er</sup> ;  
Revu sa délibération du 26 février 2014 renouvelant le règlement sur les primes d'accompagnement social pour l'exercice 2014 ;  
Vu sa délibération du 28 mars 2001 fixant la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques à 7,5% pour l'exercice 2001 ;  
Vu sa délibération du 7 novembre 2001 réduisant la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques à 6,5 % pour l'exercice 2002 ;  
Vu sa délibération du 22 décembre 2010 fixant la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques à 6,8 % pour l'exercice 2011 ;  
Vu sa délibération du 20 novembre 2013 fixant la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques à 6,6% pour l'exercice 2014 ;  
Vu sa délibération du 17 décembre 2014 fixant à 3.390 pour 2015 les centimes additionnels communaux au précompte immobilier à charge des propriétaires de biens immobiliers imposables dans la commune au 1<sup>er</sup> janvier ;  
Considérant l'écart existant entre le taux des centimes additionnels au précompte immobilier d'application en notre commune et la moyenne générale des communes bruxelloises, un effort de la commune doit être consenti pour ne pas pénaliser les Schaerbeekois à revenus modestes, propriétaires d'un seul bien immobilier et l'occupant entièrement ;  
Vu le rapport du 27 janvier 2014 du Collège des Bourgmestre et Echevins ;  
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,  
ARRETE :

**Article 1**

Sur requête, une prime d'accompagnement social destinée à atténuer la hausse des centimes additionnels au précompte immobilier est octroyée pour l'exercice 2015 conformément aux prescriptions définies ci-après.

Pour pouvoir bénéficier de cette prime, il faut être une personne physique soumise à l'impôt des personnes physiques à Schaerbeek, dont le revenu globalement imposable du ménage n'excède pas 75.000€. Le demandeur doit être titulaire d'un droit de propriété ou d'usufruit ou d'emphytéose sur un bien immeuble situé à Schaerbeek et occuper ce bien immeuble personnellement et entièrement, à l'exclusion de tout droit de propriété ou d'usufruit ou d'emphytéose sur un autre bien immeuble situé en Belgique et de tout droit réel sur un autre bien immeuble situé à l'étranger.

**Article 2**

La prime est octroyée annuellement et son montant est limité à 300€.

Elle est égale à la différence entre le montant qui découle de l'application, sur le revenu cadastral indexé, d'un pourcentage de 6,75 et le montant qui résulte de la diminution, par rapport à l'exercice 2001, de la part communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques (0,9%). Le chiffre de 6,75 est fixé en référence à la différence entre le taux communal schaerbeekois en matière d'additionnels au précompte immobilier (42,38) et la moyenne générale des taux des communes bruxelloises (35,63)

Les primes inférieures à 10€ ne seront pas remboursées.

**Article 3**

A titre de preuve, le requérant fournira à l'administration communale de Schaerbeek :

1. une attestation du Receveur de l'Enregistrement et des Domaines établissant qu'il est titulaire d'un seul droit de propriété ou d'usufruit ou d'emphytéose sur un bien immeuble situé en Belgique ;
2. une déclaration sur l'honneur certifiant qu'il n'est titulaire d'aucun droit réel sur un bien immeuble à l'étranger ;
3. une déclaration sur l'honneur établissant qu'il occupe - ou le ménage dont il fait partie - le bien immeuble personnellement et entièrement, à l'exclusion de toute location ou de mise à disposition de tout ou partie du bien immeuble.

**Article 4**

En complément à sa demande, le requérant doit déposer une copie simple des avertissements extraits de rôle en matière d'impôt des personnes physiques de l'exercice d'imposition précédent et en matière de précompte immobilier relatif à l'exercice d'imposition propre.

**Article 5**

La demande de prime devra être introduite dans les trois mois de l'envoi de l'avertissement extrait de rôle en matière de précompte immobilier.

**Article 6**

Les cas non prévus par le présent règlement seront soumis à l'examen du Collège des Bourgmestre et Echevins pour décision.

**Article 7**

Le Collège des Bourgmestre et Echevins est chargé des modalités d'application et de l'exécution du présent règlement.

**Article 8**

Le présent règlement entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

DE GEMEENTERAAD

*Besloten, met 43 stem(men) tegen 0 en 1 onthouding(en).*

Gelet op de nieuwe Gemeentewet namelijk artikel 117 alinea 1 en artikel 118, alinea 1;  
Herziende zijn raadsbesluit van 26 februari 2014 hernieuwend het reglement op de sociale begeleidingspremie voor het dienstjaar 2014;  
Gelet zijn raadsbesluit van 28 maart 2001 vaststellend de aanvullende gemeentebelasting geheven op de personenbelasting voor het dienstjaar 2001 op 7,5 %;  
Gelet zijn raadsbesluit van 7 november 2001 verminderend de aanvullende gemeentebelasting geheven op de personenbelasting voor het dienstjaar 2002 op 6,5 %;  
Gelet zijn raadsbesluit van 22 december 2010 vaststellend de aanvullende gemeentebelasting geheven op de personenbelasting voor het dienstjaar 2011 op 6,8 %;  
Gelet zijn raadsbesluit van 20 november 2013 vaststellend de aanvullende gemeentebelasting geheven op de personenbelasting voor het dienstjaar 2014 op 6,6 %;  
Gelet zijn raadsbesluit van 17 december 2014 vaststellend de gemeentelijke opcentiemen voor het dienstjaar 2015 inzake de onroerende voorheffing op 3.390, ten laste van eigenaars van onroerende goederen welke belast worden in de gemeente op 1 januari;  
Overwegende het verschil tussen de gemeentelijke opcentiemen inzake de onroerende voorheffing van toepassing in onze gemeente en het algemene gemiddelde van de Brusselse gemeenten moet met een inspanning van de gemeente worden ingestemd om de Schaarbekenaren met bescheiden inkomens en eigenaar van één enkele eigendom en deze in zijn geheel bewonen, niet te straffen;  
Gelet op het verslag van het College van Burgemeester en Schepenen van 27 januari 2014;  
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

BESLUIT :

**Artikel 1**

Op verzoek wordt een sociale begeleidingspremie met als doel de verhoging van de opcentiemen op de onroerende voorheffing af te zwakken, toegekend voor het dienstjaar 2015 in overeenstemming met de voorschriften hierna bepaald.

Om in aanmerking te komen voor deze premie, moet de natuurlijke persoon onderworpen zijn aan de personenbelasting te Schaarbeek, waarvan het globaal belastbaar gezinsinkomen de 75.000€ niet overschrijdt. De aanvrager moet titularis zijn van een eigendomsrecht of vruchtgebruik of erfpacht op een onroerende goed gelegen te Schaarbeek en het onroerend goed zelf en in zijn geheel bewonen, met uitsluiting van ieder ander eigendomsrecht of vruchtgebruik of erfpacht van een onroerend goed gelegen in België of van ieder zakelijk recht op een ander onroerend goed in het buitenland.

**Artikel 2**

Deze premie wordt jaarlijks toegekend en is beperkt tot 300 €.

Zij komt overeen met het verschil tussen het bedrag dat voortvloeit door het toepassen bij het kadastraal inkomen, van een percentage van 6,75 en het bedrag dat voortvloeit uit de vermindering, ten opzichte van het dienstjaar 2001, van het gemeentelijke aandeel in de aanvullende gemeentebelasting op de personenbelasting (0.9%).

Het cijfer van 6,75 is vastgesteld aan de hand van het verschil tussen de Schaarbeekse gemeentelijke aanslagvoet (42,38) inzake de opcentiemen op de onroerende voorheffing en de gemiddelde aanslagvoeten van de Brusselse gemeenten (35,63)

In ieder geval zullen de premies lager dan 10€ niet terugbetaald worden.

**Artikel 3**

Als bewijsmiddel zal de aanvrager de hiernavolgende elementen overmaken aan het Gemeentebestuur van Schaarbeek:

1. een attest, afgeleverd door de Ontvanger van de Registratie en Domeinen, vermeldend dat hij titularis is van één enkel eigendomsrecht of vruchtgebruik of erfpacht op een vastgoed gelegen in België;
2. een verklaring op eer, bevestigend geen titularis te zijn van een zakelijk recht op een vastgoed in het buitenland;
3. een verklaring op eer, vermeldend dat hij of het gezin waartoe hij behoort, het gebouw persoonlijk en in zijn geheel bewoont, bij uitsluiting van elke verhuur of terbeschikkingstelling van een gedeelte of het gehele gebouw.

**Artikel 4**

Ter vervolledigen van zijn aanvraag dient de aanvrager een éénvoudig afschrift van de aanslagbiljetten inzake personenbelasting van het vorige aanslagjaar en inzake de onroerende voorheffing betreffende het aanslagjaar zelf, in te dienen.

**Artikel 5**

De aanvraag voor de toekenning van de premie moet geschieden binnen de drie maanden vanaf de datum van verzending van het aanslagbiljet betreffende de onroerende voorheffing.

**Artikel 6**

De gevallen niet voorzien door huidig reglement worden onderworpen aan het onderzoek van het College van Burgemeester en Schepenen voor beslissing.

**Artikel 7**

Het College van Burgemeester en Schepenen is bevoegd voor de toepassingsmodaliteiten en de uitvoering van huidig reglement.

**Artikel 8**

Dit reglement treedt in voege op 1 januari 2015.

**Ordre du jour n° 5 -- Agenda nr 5**

**Prime à l'acquisition d'un bien immobilier unique - Instauration - Approbation**

**Premie bij de verwerving van een enige woning - Invoering - Goedkeuring**

**Mme Onkelinx** : sur l'objectif, je soutiens la démarche du Collège, je pense que c'est une bonne chose le soutien à l'acquisition de bien immobilier, aucun problème. Ce que je redoute vraiment ici, c'est l'effet d'aubaine fait par les conditions, la régulation que vous proposez dans votre Arrêté. Puisque vous proposez un plafond de revenus, je rappelle qu'au niveau Schaerbeekois, je crois que vous aviez cité le chiffre de 20.000 comme étant le revenu moyen, ici vous allez jusqu'à, pour un ménage à 2 enfants, 67.615, on peut encore comprendre, mais vous proposez que le revenu cadastral puisse aller jusqu'à maximum 2.000€. Dans ce care-là, vous avez des biens qui peuvent être des biens très importants avec une valeur marchande extrêmement importante. Et vous allez proposer à des revenus moyens une prime, 500€ la 1<sup>ère</sup> année, puis 400, puis 300 je crois, ça fait 1.200€ pour des gens qui vont pouvoir éventuellement acheter un bien jusqu'à 500.000€. Qu'est-ce que ça a comme chance ? Est-ce qu'il ne vaudrait pas que la somme que vous avez réservée pour le soutien à l'acquisition, vous ne la réserviez pas dans des conditions plus strictes au niveau des revenus d'une part des particuliers et d'autre part au niveau des immeubles à acquérir de leurs valeurs marchandes, d'autant plus qu'on le sait au niveau du registre du revenu cadastral, on est dans le flou le plus grand, c'est pas évident, c'est un gros problème mais est-ce que oui ou non il y a moyen de travailler autrement que par le revenu cadastral avec la valeur d'acquisition de l'immeuble et se dire que cette valeur d'acquisition, elle doit être plus militée, ce qui vous permettrait peut-être d'augmenter le niveau de la prime. voilà, c'est pas sur l'objectif, c'est sur les effets d'aubaine et sur le fait que parce que vous êtes très large, vous n'allez pas permettre une prime suffisamment grande à ceux qui en ont véritablement besoin, qui veulent acquérir un bien.

**Mme van Zuylen** : moi je tiens à féliciter justement le Collège pour cette initiative qui est dans le programme de la majorité concernant le logement. Peut-être que ce n'est pas grand-chose Mme Onkelinx, mais c'est toujours une prime qui va peut-être déjà éveiller l'esprit de certains ménages à revenus moyens qui cherchent à acquérir un bien ici à Schaerbeek.

**Mme de Fierlant** : Schaerbeek, comme d'autres communes Bruxelloises, connaît ces dernières années un exode important des classes moyennes et je crois que la préservation d'une classe moyenne forte, c'est l'expression de la diminution des inégalités, une garantie d'un bon fonctionnement de l'ascenseur social et d'une mixité sociale. Elle constitue un moteur de la croissance économique et assure des recettes communales qui permet le financement de la solidarité. Pour la Liste du Bourgmestre, qui a depuis toujours travaillé sur une politique d'attraction et de maintien des classes moyennes sur la commune, il convient ici d'encourager les jeunes ménages à l'acquisition d'un 1<sup>er</sup> bien immobilier.

**M. Bernard** : écoutez, je crois qu'on peut difficilement s'opposer à ces mesures moyennant des réserves que Mme Onkelinx a rappelées. Ceci dit, je voudrais quand même mettre en parallèle ce type de mesure avec l'absence quasi-totale de soutien à la politique de logement par la commune et particulièrement le logement social. Je l'ai déjà souvent rappelé et permettez-moi d'être perplexe, je sais qu'il y a le fantasme parmi tous les partis qui sont autour de moi d'attirer les classes moyennes, mais je pense qu'aujourd'hui il y a une population à Schaerbeek, et je le répéterai 100 fois s'il le faut, qui aujourd'hui a du mal à joindre les 2 bouts parce que les loyers sont trop grands et c'est particulièrement dû au fait que leur loyer ça coûte cher et par la pénurie de logements publics, de logements sociaux. Et j'ai l'impression que là on est entrain de favoriser une certaine couche de gens par rapport à d'autres et en plus je m'interroge aussi, vu les montants en jeu et le fait que le service, le bureau d'enrôlement et de réglementation de la commune ne projette que ça ne concernerait que 50 cas par an, un nombre minime de personnes, je m'interroge réellement sur le profit de ces mesures par rapport à l'enjeu plus global de soutenir la location et tous ceux qui ont du mal à trouver un logement convenable aujourd'hui.

**M. Verzin** : comme Joëlle van Zuylen, je me réjouis effectivement de cette mesure prise par la majorité et le Collège, en tous cas dans son fondement. Contrairement à M. Bernard, je pense qu'on ne peut pas dire tout et son contraire en même temps. Et bien-sûr qu'il faut une politique sociale du logement et qu'il faut une seule politique de logement social, ça n'empêche pas notre obligation que nous avons d'attirer et de fixer chez nous des jeunes ménages à revenus moyens, de les fixer durablement dans notre commune. Ce ne sont pas en statistique, M. Bernard n'appelle ça, ce ne sont pas des événements mutuellement exclusifs. Et donc, par contre la réflexion de Mme Onkelinx m'interpelle parce qu'effectivement je pense qu'on a un souci en terme de revenu cadastral entre les immeubles anciens, qui ont souvent un revenu cadastral faible, et des immeubles plus récents qui ont un revenu cadastral parfois le double, quand bien même la surface et la qualité du logement est elle identique. Et on a un souci de ce côté-là pour calculer. Par contre, je me pose la question de savoir s'il ne serait pas utile de réfléchir dans le futur à une mesure complémentaire qui s'apparente à ce qui se passe dans les études notariales lorsqu'on acquiert un bien, vous recevez une réduction des droits d'enregistrement qui est liée au fait que votre habitation se trouve dans une zone de logements ou dans une zone de protection accrue du logement. Et dans ce cadre-là, la prime dans un cas est de 7.500€, dans le second cas elle est de 9.000€. Et je pense que cette prime-ci peut, comment dirais-je, compléter la prime de base et arriver à un montant global qui est incitatif. Et je pense que la différenciation entre les 2 critères utilisés au niveau des études notariales pourrait être intéressante pour le futur. Toute petite question : je suis arrivé un peu en retard à la commission : est-ce que cette prime est accordée également à des ménages qui à un moment était propriétaire je vais dire d'un bien, d'un appartement ; le ménage grandit, ils ont un enfant, 2 enfants, 3 enfants, ils acquièrent une maison. Ils vendent leur bien initial et ils acquièrent un premier immeuble. Ils n'ont toujours qu'un seul bien immobilier et je voulais savoir si dans ce cas-là, la prime est également applicable, merci.

**M. Grimberghs** : je vais répondre déjà à la dernière question parce qu'elle était assez précise. La réponse est oui. Le Règlement d'ailleurs s'intitule bien : prime à l'acquisition d'un bien immobilier unique, pas le premier, mais on doit effectivement au moment où on demande la prime être propriétaire d'un seul bien immobilier. L'habiter, l'habiter intégralement, d'ailleurs ça a rapport à ceux qui pensent qu'on pourrait acheter un château et éventuellement louer des parties, ça en tous les cas c'est pas possible. Je voudrais d'abord remercier ceux qui ont souligné que cette initiative s'inscrit dans le plan logement dans l'accord de majorité. Comme Echevin, j'ai effectivement pu bénéficier du soutien d'un certain nombre d'acteurs de ce Conseil pour que cette initiative soit prise. Alors Mme Onkelinx, elle devra être évaluée et moi j'entends un certain nombre de choses qui sont annoncées ici qui me semble dans le débat intéressantes. Ceci dit très franchement sur la question de savoir si le revenu cadastral est la bonne base pour fixer, déterminer des comparaisons entre valeurs de biens, moi je suis très demandeur que la Région de Bruxelles-Capitale prenne enfin ses responsabilités en la matière. Je suis actif pour ce qui

concerne l'espace qui nous est réservé au niveau communal et vous savez que je ne me prive pas pour ce qui me concerne comme Echevin des Finances à prendre mes responsabilités pour actualiser les revenus cadastraux dans notre commune. On le fait dans les limites précises et étroites de ce que la Loi autorise au niveau communal et nous avons réellement un travail qui est en cours à cet égard. Nous sommes d'ailleurs demandeurs, on l'a déjà fait savoir une fois ou l'autre à la Région, de soutiens s'il y avait plus d'indicateurs experts ou dans les différentes communes pour ajuster les revenus cadastraux, tout le monde y trouverait son compte, la commune bien-entendu mais aussi la Région d'ailleurs qui est bénéficiaire du précompte immobilier pour sa part et comme le dit mon voisin, surtout l'équité fiscale parce qu'aujourd'hui effectivement, M. Verzin n'a pas tort, la comparaison des revenus cadastraux parfois effectivement est particulièrement bizarre et j'ai l'habitude de dire que les indicateurs du cadastre et les agents de l'administration fiscale font un travail absolument extraordinaire d'archéologie fiscale, puisque certains calculs de la valeur d'un bien a une date où ils n'étaient pas nés, ils doivent s'imaginer qu'est-ce qu'aurait été le revenu cadastral d'un bien en 1975, certains n'ont pas connu le marché immobilier à cette époque-là, enfin ça devient effectivement ubuesque. si cette base peut évoluer, franchement je trouve que ce serait fort bien et ça amènerait effectivement des modifications le cas échéant dans le Règlement qui vous est proposé. Ceci étant, ce que nous souhaitons ici c'est donner un signal, c'est clair, ça n'a pas l'ambition d'être beaucoup autre chose qu'un signal. Un signal que malgré, M. Bernard vous ne l'avez pas voté, mais malgré un précompte immobilier assez élevé pour financer les politiques sociales, parce qu'il faut bien financer les politiques sociales avec quelque chose, tout le monde parle de chiffre fiscal aujourd'hui : vous savez ce que c'est le chiffre fiscal ? Moins taxer le revenu à l'IPP, plus taxer le PRI, tout le monde à l'air de trouver que c'est une bonne idée. A Schaerbeek on l'a fait et un certain nombre de groupes, parfois d'ailleurs avec un peu d'incohérence par rapport à leur idéologie, nous ont dit que c'était une mauvaise idée, je ne comprends pas très bien moi, mais bon. Donc, nous avons pris nos responsabilités sur le précompte immobilier, on le sait, ça n'a pas donné une réputation extraordinaire à la commune de Schaerbeek. Et ceci est un contre signal que nous donnons pour dire aux habitants, aux personnes souhaitant habiter Schaerbeek, qu'ils sont les bienvenus et la classe moyenne peut effectivement investir à Schaerbeek. L'échelle de revenus dont il est question Mme Onkelinx, c'est l'échelle de revenus qui est pris en compte pour la définition des logements moyens dans l'Arrêté de la Région de Bruxelles-Capitale qui concerne l'acquisition des logements moyens qui sont vendus à l'initiative de City-Def. On n'a pas inventé nous-mêmes les montants qui sont là, c'est exactement les montants qui figurent dans cet Arrêté et notre aide, elle est relativement réduite, on le sait bien. Elle est complémentaire par rapport à tous les dispositifs qui sont mis en œuvre à d'autres niveaux de pouvoirs : bonus logement, réduction sur les droits d'enregistrement dont M. Verzin parlait, accès au fonds du logement pour avoir accès au crédit, tout ça est complémentaire bien-entendu. La réduction de précompte immobilier, puisqu'en fait c'est le remboursement d'une partie des centimes additionnels qui est proposé dans la prime, elle est fixée pour 3 années parce qu'on sait que c'est au démarrage, au moment où les gens empruntent que la situation est la plus difficile pour ces ménages et c'est un encouragement à dire : il est possible d'acheter, même cher, parce que l'immobilier est cher, à Schaerbeek, de s'établir dans notre commune et de bénéficier effectivement pendant un temps qui permette de démarrer je dirais cette circonstance de nouveau propriétaire, de bénéficier pendant un temps d'une prime de la commune.

**M. le Bourgmestre** : et pour compléter, le Collège a eu un débat sur le niveau du revenu cadastral à mettre, on s'est posé la question là-dessus, mais justement en raison du caractère, comment dire, très large des RC qui peuvent exister pour des biens très divers, il y a parfois des biens qui aujourd'hui peuvent paraître de peu d'importance mais qui ont un grand RC ou des bien parfois de grande importance qui ont un petit RC, le Collège a préféré mettre une norme assez large, quitte entre guillemets aider un peu trop au début plutôt que d'exclure et on s'est engagé à évaluer au bout d'1 an, 2 ans, on aura que quelques cas dans la première année et d'évaluer très vite et de voir si on a besoin d'adapter cela en fonction du type de dossier qui nous sont rentrés. Parce que c'est une information au départ qui n'est pas nécessairement publique, il faut demander aux gens de produire leurs documents, etc., alors que le RC est une donnée publique, contrôlable et voilà, c'est tout, ça nous a semblé une donnée objective qui est connue, qui est reprise sur l'avertissement extrait de rôle, etc., alors que sinon il faut demander au notaire, enfin voilà, de la paperasse en plus, on a préféré se référer à une donnée plus officielle que celle du prix de vente, sachant qu'il y a peut être un peu moins de contrôle parfois aussi sur le prix de vente.

**Mme Onkelinx** : on fait ça dans les aides d'ailleurs, on parle du revenu, on parle de la valeur d'acquisition

**M. le Bourgmestre** : non, ça existait pour des réductions de droits d'enregistrements pour les immeubles de faibles valeurs, c'était le RC, mais ça a été supprimé puisque plus aucun immeuble n'est aussi peu cher que cette norme-là. Mais écoutez : on fera l'évaluation très franchement, en 1 an ou 2 ans on aura quelques dizaines de cas nous pensons dans ces circonstances-là et on fera l'évaluation avec vous et on n'est pas obtus, on est prêt à évaluer pour couvrir le cœur de cible qui est d'attirer des jeunes ménages, des ménages qui sont des premiers accédants à la propriété et pas des propriétaires de châteaux, mais il y a peu de châteaux à vendre à Schaerbeek pour l'instant. On est jeune ménage à tout âge quand on achète, c'est un acte de confiance en l'avenir, c'est un acte de jeunesse. Nous avons une conception très large de la jeunesse.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 32 voix contre 0 et 12 abstention(s). -- Besloten, met 32 stem(men) tegen 0 en 12 onthouding(en).

LE CONSEIL COMMUNAL

*Décidé, par 32 voix contre 0 et 12 abstention(s).*

Vu la nouvelle loi communale, notamment les articles 117, alinéa 1er et 118, alinéa 1er ;

Vu sa délibération du 17 décembre 2014 fixant à 3.390 les centimes additionnels communaux au précompte immobilier à charge des propriétaires de biens immobiliers imposables dans la commune au 1er janvier 2015 ;

Considérant qu'il convient, par une politique appropriée, d'encourager l'acquisition par des particuliers d'un bien immobilier unique à Schaerbeek qu'ils affectent à leur résidence principale ;

Vu les rapports des Bourgmestre et Echevins des 27 janvier, 17 et 24 février 2015 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

**Article 1**

Sur requête, une prime à l'acquisition d'un bien immobilier unique est octroyée.

Pour l'application du présent règlement, il faut entendre par :

- Demandeur : la ou les personne(s) au nom de laquelle ou desquelles le précompte immobilier est enrôlé,
- Résidence principale : l'habitation où le demandeur est inscrit aux registres de la population,
- Bien immobilier unique : l'habitation destinée au logement qui est le seul bien du demandeur à la date de demande de la prime.

**Article 2 :**

Dans la limite des crédits budgétaires approuvés par l'autorité de tutelle, une prime est octroyée au demandeur qui établit sa résidence principale dans l'habitation sise à Schaerbeek qu'il a nouvellement acquise ou construite et qu'il affecte en ordre principal à son logement. La signature de l'acte authentique d'acquisition ou la première occupation doit avoir eu lieu après le 1er janvier 2015.

**Article 3 :**

Le demandeur, son conjoint ou son cohabitant légal ou toute autre personne inscrite dans le même ménage aux registres de la population :

1. Doivent être assujettis à l'impôt sur les personnes physiques ;
2. Ne peuvent avoir bénéficié, pour la dernière année précédant celle de l'inscription visée à l'article 3.3.ci-dessous, d'un revenu imposable globalement supérieur à :

Revenu maximum du ménage (indexé annuellement suivant l'indice des prix à la consommation) :

<u>Nombre de personnes à charge :</u>	<u>Revenu maximum :</u>
0	59.311,68€
1	64.846,87€
2	67.615,09€
Par personne supplémentaire	2.768,22€

Pour les personnes mariées ou ayant fait une déclaration de cohabitation légale avec leur partenaire durant l'année d'acquisition, l'addition des revenus isolés imposables globalement sera considérée comme revenu imposable globalement pour l'ensemble du ménage.

1. Le(s) propriétaire(s) doivent être inscrits aux registres de la population dans l'habitation pour laquelle ils demandent la prime et y maintenir cette inscription au moins 5 ans ;
2. Le(s) propriétaire(s) doivent s'engager à occuper effectivement la totalité du logement acquis et y établir leur résidence principale. Ils ne peuvent, pendant au moins 5 ans, ni procéder à son aliénation, ni le donner en location entière ou partielle ;
3. Le(s) propriétaire(s) ne peuvent posséder un autre logement en pleine propriété ou en usufruit entier à la date de la demande de la prime et ce, durant toute la durée d'octroi de celle-ci.

**Article 4 :**

Le revenu cadastral non indexé de l'habitation acquise ou construite ne peut excéder 2.000€ au moment de l'acquisition.

**Article 5 :**

Le montant de la prime est égal au montant des centimes additionnels communaux au précompte immobilier relatif à l'habitation acquise ou construite et afférent à l'exercice d'imposition qui suit l'année de la signature de l'acte authentique d'acquisition ou de la première occupation de la construction ou de la rénovation du bien ainsi qu'aux 2 exercices d'imposition suivants. La prime est allouée par tranche annuelle d'un montant équivalent au montant des centimes additionnels communaux dont le paiement est réclamé selon l'avertissement-extrait de rôle, sur présentation par le demandeur de cet avertissement et de la preuve du paiement de l'impôt.

Le montant de la prime est toutefois limité à :

- 500€ pour la 1<sup>ère</sup> année ;
- 400€ pour la 2<sup>ème</sup> année ;
- 300€ pour la 3<sup>ème</sup> année.

**Article 6 :**

La demande d'octroi de la prime et de la liquidation de la première tranche de celle-ci doit être introduite auprès du Collège des Bourgmestres et Echevins par lettre recommandée ou contre accusé de réception, dans les 12 mois de la date de l'avertissement-extrait de rôle au précompte immobilier afférent à l'exercice d'imposition qui suit l'année de la signature de l'acte authentique d'acquisition ou de la première occupation de la construction, au moyen d'un formulaire délivré par l'administration communale, accompagné des documents suivants :

1. Une copie de l'acte authentique d'acquisition ou d'une déclaration du notaire attestant de la date de signature dudit acte ou, dans le cas d'une construction ou de la rénovation du bien, une copie de la notification par l'administration du cadastre du revenu cadastral nouvellement établi ;
2. Une attestation du Service Fédéral des Finances, Administration de l'Enregistrement et des Domaines, établissant que le demandeur, son conjoint ou la personne avec laquelle il vit maritalement ne sont pas propriétaires d'un immeuble bâti, autre que celui pour lequel ils demandent la prime ;
3. La note de calcul ou l'avertissement-extrait de rôle à l'impôt des personnes physiques de l'année de référence prévue à l'article 3.2 ou d'une déclaration du Service Fédéral des Finances, Administration des Contributions Directes, attestant du montant des revenus imposables ;
4. L'avertissement-extrait de rôle au précompte immobilier pour l'exercice d'imposition qui suit l'année de la signature de l'acte authentique d'acquisition ou de la première occupation de la construction ;
5. La preuve du paiement de l'impôt réclamé par l'avertissement-extrait de rôle au précompte immobilier visé à l'article 6.4 ci-dessus ;
6. Une composition de ménage datée de l'année pour laquelle la prime est demandée ;
7. Pour des personnes mariées ou des cohabitants légaux, une copie de l'acte de mariage ou de la déclaration de cohabitation légale.

Les demandes de liquidation de chacune des 2 tranches suivantes de la prime doivent être introduites, accompagnées des documents visés à l'article 5 par lettre recommandée ou contre accusé de réception, dans les 6 mois de la date de réception de l'avertissement-extrait de rôle au précompte immobilier.

**Article 7 :**

En cas de non-respect des articles 3.3 et 3.4, le bénéficiaire est tenu de rembourser à la commune la prime qui lui a été payée. Toutefois, en cas de décès du bénéficiaire, de son conjoint de la personne avec laquelle il vit maritalement, le Collège des Bourgmestre et Echevins pourra dispenser du remboursement de tout ou partie de la prime.

**Article 8 :**

Les dispositions du règlement relatif à l'octroi de la prime d'accompagnement social ne s'appliquent pas aux bénéficiaires de cette prime.

**Article 9 :**

Le présent règlement entre en vigueur le 1er janvier 2015.

DE GEMEENTERAAD

*Besloten, met 32 stem(men) tegen 0 en 12 onthouding(en).*

Gelet op de nieuwe Gemeentewet namelijk artikel 117, alinea 1 en 118, alinea 1;  
Gelet zijn raadsbesluit 17 december 2014 vaststellend de gemeentelijke opcentiemen inzake de onroerende voorheffing op 3.390, ten laste van de op 1 januari 2015 belastingplichtige eigenaren van onroerend goed in de gemeente;

Overwegende dat het raadzaam is, door middel van een gepast beleid, de verwerving of het bouwen door particulieren van een enige woning te bevorderen die ze bestemmen als hun hoofdverblijfplaats;  
Gelet op de verslagen van het College van Burgemeester en Schepenen van 27 januari, 17 en 24 februari 2015;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

BESLUIT :

**Artikel 1:**

Op verzoek wordt een premie bij de verwerving van een enige woning toegekend

Voor de toepassing van onderhavig reglement moet men verstaan onder:

- De aanvrager: de persoon of personen onder wiens naam de onroerende voorheffing is ingekohierd;
- De hoofdverblijfplaats: de woning waar de aanvrager is ingeschreven in het bevolkingsregister;
- De enige woning: het pand bestemd voor bewoning en dat de enige eigendom van de aanvrager is op datum van aanvraag van de premie.

**Artikel 2:**

Binnen de grenzen van de budgettaire kredieten, goedgekeurd door de toezichhoudende overheid, wordt een premie toegekend aan de aanvrager die zijn hoofdverblijfplaats heeft in een woning gelegen te Schaarbeek, die hij pas verworven of gebouwd heeft en deze hoofdzakelijk bewoont. De handtekening van de authentieke akte betreffende de verwerving of eerste bewoning van de woning dient na 1 januari 2015 plaats gevonden te hebben.

**Artikel 3:**

De aanvrager, zijn echtgenote of zijn wettelijke samenwonende of elke andere persoon ingeschreven in het gezin in het bevolkingsregister:

1. Moeten belastingplichtig zijn inzake personenbelasting;
2. Mogen voor het jaar dat voorafgaat aan deze van de inschrijving bedoeld in onderstaand artikel 3.3, geen globaal belastbaar inkomen hebben van meer dan:

Maximaal gezinsinkomen (jaarlijks geïndexeerd volgens de consumptieprijzenindex):

<u>Aantal personen ten laste:</u>	<u>Maximaal inkomen:</u>
0	59.311,68€
1	64.846,87€
2	67.615,09€
Per bijkomende persoon	2.768,22€

Voor de gehuwden of zij die een verklaring van wettelijke samenwoning hebben opgemaakt met hun partner tijdens het jaar van aankoop, zal het afzonderlijke belastbare inkomen van beide worden samengevoegd en beschouwd worden als het globale belastbare inkomen van het hele gezin.

1. De eigenaar(s) moet(en) in het bevolkingsregister zijn ingeschreven voor de woning waarvoor zij de premie aanvragen en deze inschrijving minstens 5 jaar handhaven;
2. De eigenaar(s) moet(en) zich ertoe verbinden daadwerkelijk de ganse woning te bewonen en er zijn (hun) hoofdverblijfplaats hebben. Hij (Ze) mag (mogen) gedurende minimum 5 jaar de eigendom niet overdragen, noch verhuren hetzij gedeeltelijk of in zijn geheel;
3. De eigenaar(s) mag (mogen) geen eigenaar in volle eigendom zijn, noch het vruchtgebruik genieten van een andere woning, op datum van de aanvraag van de premie en dit gedurende de gehele periode van toekenning.

**Artikel 4:**

Het niet geïndexeerd kadastraal inkomen van de verworven of gebouwde woning mag niet meer dan 2.000€ bedragen op het moment van de verwerving.

**Artikel 5:**

Het bedrag van de premie is gelijk aan het bedrag van de gemeentelijke opcentiemen van de onroerende voorheffing betreffende de verworven of gebouwde woning en heeft betrekking op het aanslagjaar dat volgt op het jaar van de handtekening van de authentieke akte betreffende de verwerving of eerste bewoning van het gebouw of de renovatie van het pand evenals op de 2 volgende aanslagjaren. De premie wordt toegekend per jaarlijkse schijf voor een bedrag dat overeenkomt met de gemeentelijke opcentiemen, waarvan de betaling wordt opgeëist volgens het aanslagbiljet, bij de overhandiging door de aanvrager van dit aanslagbiljet en het bewijs van betaling. Het bedrag van de premie wordt echter beperkt tot:

- 500€ voor het 1<sup>ste</sup> jaar;
- 400€ voor het 2<sup>de</sup> jaar;
- 300€ voor het 3<sup>de</sup> jaar.

**Artikel 6:**

De aanvraag tot toekenning van de premie en de vereffening van de 1<sup>ste</sup> schijf dient aangetekend of tegen ontvangstbewijs te gebeuren bij het College van Burgemeester en Schepenen, binnen de 12 maanden na datum van het aanslagbiljet inzake onroerende voorheffing betreffende het aanslagjaar dat volgt op het jaar van de handtekening van de authentieke akte betreffende de verwerving of eerste bewoning van de woning, door middel van een formulier afgeleverd door het gemeentebestuur en vergezeld van volgende documenten:

1. een afschrift van de authentieke akte inzake de verwerving of een verklaring van de notaris, waarin de datum van de bovenvermelde akte wordt bevestigd of in geval van een nieuwbouw of de renovatie van het pand, een afschrift van de betekening door het bestuur van het kadaster van het nieuw vastgesteld kadastraal inkomen;
2. een bewijs van de Federale Overheidsdienst Financiën, Administratie voor Registratie en Domeinen, waarin gesteld wordt dat noch de aanvrager, noch de echtgenote of de persoon waarmee hij samenleeft, eigenaar is van een andere woning dan deze waarvoor hij de premie heeft aangevraagd;
3. de berekeningsnota of het aanslagbiljet voor de belasting inzake personenbelasting van het referentiejaar voorzien in artikel 3.2. of een verklaring van de Federale Overheidsdienst Financiën, Administratie der Directe Belastingen, waarin het bedrag van de belastbare inkomens wordt bevestigd;
4. het aanslagbiljet inzake onroerende voorheffing betreffende het aanslagjaar dat volgt op het jaar van de handtekening van de authentieke akte betreffende de verwerving of eerste bewoning van de woning;
5. het betalingsbewijs van de door het aanslagbiljet inzake onroerende voorheffing gevorderde belasting, bedoeld in bovenstaand artikel 6.4.;
6. een samenstelling van het gezin op datum van het jaar waarvoor de premie werd aangevraagd;
7. voor de gehuwde personen of wettelijk samenwonenden een kopij van de huwelijksakte of van de verklaring van wettelijk samenwonen.

De aanvragen, voor de vereffening van elk van de 2 volgende schijven van de premie, moeten worden vergezeld van de documenten vermeld in artikel 5, binnen de 6 maanden na datum van het aanslagbiljet, aangetekend of tegen ontvangstbewijs.

**Artikel 7:**

Bij niet naleving van de artikels 3.3. en 3.4., moet de begunstigde de premie die hem uitbetaald werd aan de gemeente terugbetalen. Bij het overlijden van de begunstigde, zijn echtgenote of de persoon waarmee hij samenleeft, kan het College van Burgemeester en Schepenen de vrijstelling van terugbetaling verlenen, voor de ganse premie of een gedeelte ervan.

**Artikel 8:**

De bepalingen van het reglement inzake de sociale begeleidingspremie zijn niet van toepassing voor de begunstigden van onderhavige premie.

**Artikel 9:**

Dit reglement treedt in voege op 1 januari 2015.

EQUIPEMENT ==- UITRUSTING

**Contrôle ==- Controle**

**Ordre du jour n° 6 ==- Agenda nr 6**

**CPAS - Budget pour l'exercice 2015 - Approbation**

**OCMW - Begroting voor het dienstjaar 2015 - Goedkeuring**

**M. le Bourgmestre** : point pour lequel nous avons le plaisir d'accueillir la Présidente du CPAS qui, comme à l'accoutumée, va nous faire une petite présentation avec quelques diapositives. Je demande votre attention.

**Mme Decoux** : en fait le texte n'est pas sur les bancs parce qu'on l'a revu un peu. C'est toujours un plaisir de présenter le budget au Conseil communal, mais j'ai entendu qu'en commission, il y avait eu quelques frustrations par manque de chiffres. J'ai retravaillé le Power Point qui va vous être présenté en vous développant un certain nombre de points chiffrés on va dire. Mais avant d'entrer dans les chiffres, je vais quand même vous parler des quelques défis, parce que vous le savez, un budget c'est finalement une mise en chiffre d'un projet et un projet forcément, il se développe dans un contexte particulier et le contexte particulier du CPAS de Schaerbeek en 2015 est plein de défis. Je vais commencer pour la page défis : effectivement, nous nous sommes adaptés comme la commune par évidemment le phénomène de croissance démographique. Beaucoup de personnes, enfin une grosse augmentation de la population, évidemment beaucoup d'enfants, mais les enfants grandissent d'une part et à un moment ils deviennent adultes, et puis il y a aussi toute une série de nouveaux venus et tous ne sont pas non plus des personnes extrêmement qu'on essaye aussi d'accueillir dans notre commune, les classes moyennes il y a quand même une partie des personnes qui s'installent qui font partie du milieu populaire et du milieu populaire précaire. Ce qui va nous impacter grandement, c'est vous le savez, c'est décrit dans le budget, c'est les mesures relatives aux fins de droits des allocations de chômage, nous allons y revenir plus tard. Nous allons aussi impacter finalement par la 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat puisque toute une série de compétences qui étaient Fédérales antérieurement sont maintenant, deviennent des compétences Régionales avec notamment pour nous toute une série d'impacts sur les maisons de repos, mais nous ne les connaissons pas encore à cette heure, mais en tous cas certainement des impacts réels sur les Articles 60 puisque le passage à la Région implique que l'enveloppe qui était ouverte au niveau Fédéral devient fermée au niveau Régional, ce qui veut dire qu'avant le CPAS pouvait croître indéfiniment le nombre d'Article 60 qu'il pouvait engager et l'Etat Fédéral s'engageait à les financer et que la Région n'est plus dans la même capacité de le faire et va figer, en tous cas dans un 1<sup>er</sup> temps, l'enveloppe à un certain niveau, ce qui nous amènera sans doute, il y aura sans doute des conséquences particulières. Et puis évidemment, et ce n'est pas rien, le maintien dans le cadre du plan financier. Nous avons toujours voulu, nous savons où nous vivons, dans une commune qui n'est pas riche, qui a de nombreux défis, le CPAS entend mener une politique ambitieuse mais aussi se montrer responsable dans l'ensemble des autres politiques pour ne pas grever outrageusement le budget. Je voudrais maintenir revenir aux chiffres. Le budget du CPAS c'est 154 millions, un peu plus de 154 millions, 154 millions et demi, c'est le total des dépenses. Vous voyez que dans ce total des dépenses il y a 65% du budget qui est consacré à l'aide sociale, 26% au personnel, 4% au fonctionnement, 0,26 c'est-à-dire plus juste que 0,31% en charges financières et 5% en investissements. Quelques recettes mais on va passer vite là-dessus pour vous donner, on a vu les dépenses 154 millions, il y a la dotation mais évidemment la dotation à mon avis c'est 35 millions, ce n'est pas 154, ça veut dire qu'on a des revenus subsides qui viennent d'ailleurs et pour vous donner quelques exemples, il faut savoir qu'au niveau Fédéral, nous avons presque 68 millions pour le paiement de l'aide sociale, des revenus d'intégration et des équivalents revenus d'intégration. On a 1 million presque 200.000€ pour le fonds énergie, on a 3 millions de subsides

de l'INAMI pour nos maisons de repos, on a 238.000€ pour les politiques Grandes Villes et à peu près 380 millions pour le fonds activation sociale, lutte contre la pauvreté infantile. On a aussi un subside d'Actiris, pour le personnel, subsides Régionaux avec la revalorisation barémique, etc. Tous ces tableaux-là pour passer à la page de l'évolution de la dotation. Voilà, je voulais aussi vous montrer l'évolution de la dotation communale depuis 2010 : on n'allait pas remonter à Matusalem mais 2010. On voit évidemment que le budget du CPAS évolue, il est passé de 125 millions à 150 millions, 157 millions et la dotation, hors la dotation communale, on voit que la dotation augmente aussi puisque l'augmentation du budget total évidemment va signifier un nombre, une augmentation de l'aide sociale et une augmentation d'autres politiques du CPAS qui accompagnent cette augmentation du nombre de personnes, mais on voit aussi que la part de la dotation communale dans le budget du CPAS ne varie pas et par rapport à 2014 d'ailleurs, et même par rapport à 2013, est plutôt en baisse. Si on prend le slide suivant qui prend l'évolution, la part de la dotation CPAS dans le budget total de la commune, de la même manière et heureusement pour elle d'ailleurs, le budget communal augmente et la dotation aussi, mais en termes de pourcentages, on voit qu'évidemment le CPAS perd sur les finances communales 14% bonnant/mallant, que finalement le poids du CPAS, contrairement à ce qu'on peut entendre parfois, n'augmente pas du tout, je ne vais même pas dire considérablement, du tout. Un autre trait de ce budget, c'est qu'effectivement cette année nous avons remboursé à la commune le produit du travail des codes erreurs, il y a une petite erreur dans le slide, ce n'est pas pour les années 2009/2012 mais pour les années 2002/2009. une somme de 8.880.000€ , c'est un travail, le travail a été accéléré parce que le tempo imposé par l'expert d'intégration a augmenté considérablement, nous avons dû augmenter fortement le rythme des récupérations des codes erreurs, nous avons eu des équipes spéciales pour ces récupérations, ce qui a été couronné de succès puisque nous avons pu récupérer 8 millions, qui ont été reversés à la commune, c'est un bon travail du CPAS finalement à soulager d'une certaine manière aussi les finances communales. Et puis 1 million que nous avons remboursé à la commune qui est spécifiquement le remboursement d'une provision sur mali qui avait été faite en 2006 en prévision de la clôture des comptes en 2012. Finalement, le solde des finances du CPAS était meilleur que ce qu'on avait pensé en 2006 et nous avons pu rembourser finalement 1 million à la commune. Vous savez aussi les mesures chômage : à ce jour, on a effectivement enregistré depuis le début de l'année 116 demandes émanant d'exclus du chômage. Il faut savoir néanmoins que pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis 3 ans, le CPAS ne peut plus, n'est plus en capacité aujourd'hui d'accueillir le jour même toutes les personnes qui s'adressent à nous pour cette nouvelle demande. Ça n'était plus arrivé depuis 3 ans, c'est quand même important de le signaler. Ça veut dire que dans les 116, 116 c'est ce que nous avons pu recevoir aujourd'hui, il est possible qu'il y en ait plus puisqu'il y a des personnes qui n'ont pas été reçues. Mais je voulais souligner aussi que l'impact des mesures d'exclusions du chômage ou de sanctions ne sont pas nouvelles : il y a eu 89 personnes en 2012, 150 en 2013 et déjà 214 en 2014. Pour 2015, l'ONEM nous a transmis un chiffre de 263 Schaerbeekoïses qui seront, selon l'ONEM, exclus. C'était par exemple sanctions temporaires, sanctions longues, c'étaient des personnes qu'on considérait oui qui ne présentaient pas selon l'ONEM une grande propension à chercher de l'emploi par exemple. C'est bien ce que je viens de dire, c'est-à-dire que nous n'avons pas aujourd'hui depuis janvier, depuis le début de l'année, on a un afflux important de nouvelles personnes et leur dossier n'a pas encore été traité, dans ces nouvelles personnes non reçues, il est possible qu'il y ait des personnes issues du chômage. Non, non, non, c'est des nouvelles, ce sont ceux qui ont été effectivement qui souffrent

**Mme Onkelinx** : en 2014, il y en a 214, c'est des personnes soit en fin de droit soit des personnes qui, pour une plus ou moins longue durée, ont été sanctionnées par l'ONEM. En 215, dans les 116, ça comprend également ce groupe ou pas.

**Mme Decoux** : attend Christine, non, seulement les fins de droits, ce sont exclusivement les fins de droits ça

**Mme Onkelinx** : oui, oui, vous avez raison, mais c'est les nouvelles exclusions dues aux Arrêtés à l'allocation d'insertion ou c'est aussi des exclusions dues aux sanctions, etc.

**Mme Decoux** : pour le moment en fait, pour le moment et c'est ça notre problème, comme le problème de tous les CPAS Bruxellois, nous n'avons pas la possibilité de dresser des portraits statistiques suffisamment sains pour le dire. Les services y travaillent, d'accord, les services y travaillent mais on est dans l'incapacité, ce qu'on voudrait c'est le nombre d'hommes, de femmes, l'âge, le type d'exclusion, on travaille à pouvoir donner cette ventilation-là mais effectivement on n'en est pas encore capables aujourd'hui. Suivant l'ONEM : 763 Schaerbeekoïses, vous avez là la ventilation donnée par l'ONEM : 221 chefs de famille, 118 isolés, 424 cohabitant. On veut bien faire une hypothèse pour le budget évidemment, nous avons considéré potentiellement tous les

chefs de ménages et tous les isolés pourraient vraisemblablement prétendre à un revenu intégration et nous avons pris 1/3 des cohabitants. Et puisqu'on sait que tous les cohabitants ne vivent pas avec quelqu'un qui travaille temps plein ou qui etc. voilà ça donnait quand on multiplie, enfin vous imaginez le calcul qu'on a fait, ça nous donne plus ou moins 5 millions brut à charge du CPAS. la part totale, vous voyez que c'est, le revenu intégration on a considéré qu'il y avait 78% de personnes, on est remboursé à 70%, le revenu intégration on est remboursé à 100%, c'est pour ça que les dépenses et les recettes sont du même niveau. On a effectivement estimé que nous avons besoin évidemment de personnel supplémentaire et on a budgété 8 postes supplémentaires pour 320.000€ avec heureusement un subside Fédéral qui est tombé en compensation des mesures d'exclusion du chômage pour les CPAS : 287.000€. ça permettra effectivement de compenser le coût en grande partie des travailleurs engagés. Et évidemment, il y aura aussi un impact bien-sûr sur les frais de fonctionnements. Finalement le coût net pour le centre de l'exclusion, de la fin de droit des chômeurs, des jeunes chômeurs, c'est 1.222.000€. ce qui est aussi quelque chose d'assez important, vous montrez en fait qu'il y a un travail vraiment invisible, un travail de l'ombre dans le CPAS, puisque vous verrez plus loin l'évolution du nombre de demandes,, enfin d'octroi de revenus d'intégration et équivalents revenus d'intégration qui tournent autour des 6.180 personnes en 2014. Mais pour 6.180 dossiers actifs, mais il n'y a pas que ça, il y a aussi les cartes santés, les aides médicales urgentes, les décisions énergies, les décisions cultures, il y a un certain nombre de décisions qui sont prises par le CPAS qui augmentent considérablement : de 2012 à 2014 vous le voyez, plus 5.000 et quelques demandes on verra après, avec effectivement ce qui est important quand vous additionnez l'octroi à la prolongation de la révision qui sont des accords, vous avez à peu près 80% en 2012 d'octrois pour 20% de refus ou de retraits, les retraits ça peut être aussi, ce sont évidemment les personnes qui sortent du CPAS, leur situation s'améliore pour toutes sortes de raisons et elles n'ont plus besoin de l'aide du CPAS, ce sont des retraits. Et en 2013 et 2014, on passe à 75% d'octrois pour 25% de refus ou de retraits, 5% en plus finalement de retraits et de refus. On passe au suivant : est-ce que, on voit 5.542 décisions, c'est 10% de décisions supplémentaires entre 2012 et 2014. Ce que je viens de vous dire : une tendance, une légère tendance à la diminution des décisions d'octrois et une augmentation des décisions de retraits, qui sont passées de 1/5<sup>ème</sup> à 1/4. Est-ce que ça veut dire pour ça qu'on est devenu un CPAS plus antisocial ? Bien-sûr que non, on peut, tant que je serai là, comment peut-on expliquer ça ? On peut se dire qu'on a utilisé tout ce que finalement les nouvelles techniques mettent à notre disposition : les progrès de la banque Carrefour qui permettent effectivement un nombre important de contrôles en amont : quand une nouvelle demande est effectivement introduite ou quand les personnes viennent annuellement revoir leur dossier ou tous les 6 mois revoir leur dossier, il y a chaque fois un contrôle en amont qui vérifie leur situation. Il y a effectivement un contrôle, nous recevons des flux, nous travaillons sur une mutation, quand il y a des décès, quand les personnes déménagent, quand les personnes travaillent, etc., on a effectivement une série de manières de vérifier qu'effectivement elles ont encore accès à l'aide ou pas et on peut intervenir plus rapidement. Nous avons même accepté d'être projet pilote avec le SPS et c'est quoi ce projet pilote : c'est quand nous rentrons une demande d'aide, que nous introduisons une demande de remboursement et que le SPS remarque qu'il y a quelque chose de trouble dans le dossier, ils nous alertent, ce qui permet d'approfondir la situation. Ces 3 choses finalement font en sorte que les aides qui ne doivent pas être octroyées ne le sont pas, ce qui est important pour les gens évidemment, parce que les personnes alertent le CPAS. Aujourd'hui, quelqu'un vient faire une demande d'aide : on introduit la demande de remboursement ou SPS-Intégration Sociale et le SPS-Intégration analyse toujours la demande d'aide, parfois effectivement il a accès à des données auxquelles nous n'avons pas encore accès et notamment tout ce qui est emploi, c'est pas très performant pour le CPAS. Ils peuvent dire : tient là nous, on a une donnée qui nous semble trouble, qui ne correspond pas à la situation de la personne telle qu'elle est décrite par vous. Ils nous font une alerte, nous vérifions et nous nous confrontons avec les nouvelles données qui nous sont données par le SPS. C'est important pourquoi ? C'est ce qu'on fait maintenant, on est déjà pilote maintenant. C'est important pourquoi ? C'est important parce que ça permet de faire un contrôle en amont qui est un contrôle positif si je peux dire. Il est inutile de donner, bon on peut dire que la sécurité sociale, le CPAS sont là pour donner les aides qui sont dues à la collectivité, pas les autres, c'est déjà un principe mais aussi même du point de vue des personnes qui sont aidées : ça ne sert à rien de leur octroyer par exemple un revenu intégration alors qu'elles ont par ailleurs accès au chômage parce qu'elles vont de toutes façons à un moment donné devoir le rembourser et qu'on met à charge alors de personnes qui ne sont pas extrêmement fortunées des montants de remboursements qu'elles ne pourraient évidemment pas

assumer. Nous avons aussi amélioré grandement notre contentieux par des procédures de recouvrement, des récupérations revenus intégration, équivalents, les paiements de factures des maisons de repos avec les partenaires d'Article 60, la gestion du contentieux avec le nouveau Receveur est effectivement entrain de prendre une dimension tout-à-fait importante. si on passe maintenant à un autre point qui sont les dépenses et recettes du personnel, vous verrez que dans le budget on a effectivement, puisque ça avait été annoncé, qui a été fait pas indexer les salaires cette année-ci, ce n'est pas notre combat mais c'est un fait, on l'a inscrit dans le budget, les salaires au sein du budget du CPAS représentent 27% des charges d'exploitations, ce qui est relativement peu par rapport à la moyenne Régionale qui est de 39%. Vous avez vu aussi, je ne vais pas rentrer dans les détails, qu'il y a une nouvelle comptabilisation des Articles 60 qui pourrait donner à penser que le poste Article 60 explose, mais on a effectivement dû, et c'est d'ailleurs normal, on nous a demandé de mettre en recettes et en dépenses les exonérations de cotisations sociales dont bénéficient les CPAS quand ils engagent un Article 60, voilà c'est inscrit. Nous sommes dans un grand processus de nominations, ce qui est normal pour la fonction publique, avec une entrée de 21 B, 15 niveau C et 32 AS, ça a un coût, mais vous voyez que c'est un coût qui va être résorbé dès 2016 puisque ça fera baisser notre cotisation de responsabilisation, c'est une espèce de pénalité ONSS/APL quand on ne nomme pas assez, et comme nous avons budgété cette année-ci pour 2015. Voilà, et puis les moyens supplémentaires dont je vous ai parlé tout à l'heure avec les 8 équivalents alors simplement vous dire aussi quand même qu'on ne dort pas sur nos lauriers et que pour ne pas peser sur la dotation communale, on cherche tous azimuts et on valorise tout ce que nous pouvons valoriser en termes de subsides de personnel de telle manière que, à tel point qu'aujourd'hui 51,5%, plus de 50% des dépenses en personnel sont subsidiées par d'autres niveaux de pouvoirs. Alors un dossier important pour le CPAS, on en a beaucoup parlé ces dernières années, c'est évidemment problème de localisation, on en parle depuis à peu près 2008 je crois, encore cette fois-ci. Vous voyez bien : vous voyez bien le nombre, la masse de travail abattu par le CPAS, le nombre de personnel qui a évidemment augmenté d'année en année pour pouvoir assumer tout ça. Les travailleurs travaillent dans des conditions vraiment pénibles à certains égards. Qu'est-ce que nous allons faire ? Nous allons travailler en 2 temps en 2015 : acquérir finalement, nous espérons, du foncier, acquérir un bâtiment ou un terrain, nous avons des pistes là-dessus et nous y travaillons d'arrache-pied. On a déjà prévu de l'acquérir cette année-ci : 3.000.016€ puis finalement puisque la commune a mis en réserves pour nous pour cette raison-là 7,5 millions, 3.616.000 seraient financés sur ce budget-là. Nous avons prévu des frais de plans d'études pour la future maison de l'action sociale qui serait construite sur ce foncier acquis ou à rénover. Et puis nous allons évidemment dans l'intervalle, parce que tout le monde explose et que c'est devenu tout-à-fait insupportable, louer un autre bâtiment dans l'intervalle, le temps que ce nouveau bâtiment soit prêt, puisse accueillir les travailleurs du CPAS. De nouveau je le dis comme je l'ai souvent dit, la recentralisation évidemment permettra une diminution conséquente des frais de fonctionnements, mais pas seulement des frais de fonctionnements, mais des coûts organisationnels qui sont majeurs et assez insupportables. Oui ? Malheureusement non et j'aimerais bien être ma sorcière bien-aimée, mais on va acquérir un terrain sur lequel on va pouvoir effectivement construire ou rénover un bâtiment qui pourra nous accueillir quand il sera construit ou rénové d'accord ? C'est déjà le loyer aujourd'hui, quand tu cumules les loyers de tous les sites, on en est déjà à ce prix-là, c'est déjà le prix aujourd'hui du CPAS. Je parle de 2 choses : on va louer quelque chose et pendant qu'on loue on va construire autre chose. La dette d'un loyer c'est effectivement, ça c'est la dette globale du CPAS et de nouveau c'est intéressant de le dire puisque le taux d'endettement est de 0,26% pour le CPAS avec de nouveau une moyenne Régionale de 1,3. Ça c'est pour les chiffres, vous voyez je fais un effort. Mais quand même, le CPAS particulièrement il ne parle pas que de chiffres, il a aussi des projets. Simplement, je vous parlais de défi démographique, vous voyez bien, on est passé quand même pour rappel, vous le connaissez par cœur mais quand même ça vaut la peine de le redire, de 111.000 habitants en 2006 à 131.000 en 2014. L'évolution de revenus d'intégration, c'est intéressant de regarder les colonnes du milieu : revenu intégration et équivalent revenu intégration dans la mesure où vous voyez, si vous prenez à partir, vous voyez que le nombre de revenu intégration augmente considérablement d'année en année, elle a augmenté de, par exemple entre 2013 et 2014, de pas loin de 400 unités et en équivalents revenus d'intégration ça diminue. Vous voyez depuis 2012, on est passé de 1.986 à 1.500, on a baissé de 500. il y a effectivement une apparente stabilité entre 2012 et 2014 à 100 unités près, mais pour les finances du centre et pour la dotation communale en particulier, ça a un effet important puisque les revenus intégration sont remboursés à 70% alors que les équivalents revenus intégration sont financés à 100%. Ça c'est quand même un chiffre important et rappelez-

vous ce que je vous disais 6.188 octrois revenus intégration/équivalents pour à eu près 60.000 décisions, pour vous rappeler ce que j'ai dit tout à l'heure. Oui ? C'est important de vous montrer aussi l'évolution du nombre de travailleurs en Article 60. En 2010 on était à 399 personnes durant l'année, en 2014 590, vous voyez qu'il y a un effort considérable du centre et voici notre fédération en 2012, vous voyez avec un augmentation importante, ça se marque d'ailleurs sur le graphique. Et là c'est par mois, par mois on est passé de 281 à 348 travailleurs. On peut être fière de nous et on peut dire que c'est un travail collectif avec la commune puisque finalement quand même engager des Articles 60, ça a quand même un coût aussi, global, mais je pense qu'il est vraiment important de permettre aux Articles 60 qui est vraiment un tremplin pour l'emploi pour une catégorie de personnes qui autrement auraient un accès extrêmement difficile, enfin malaisé à l'emploi puisqu'il s'agit essentiellement de personnes entre 30 et 45 ans, d'origines migrées, peu qualifiées, je vais dire c'est à priori pas la tranche d'âge qui a le plus facile, trouver plus aisément du travail. Quelques chiffres habituels plus classiques par genres : 45% d'hommes, 55% de femmes ; on voit une petite augmentation, légère augmentation des hommes, mais on a eu en Région de Bruxelles-Capitale, enfin au Parlement pardon, la présentation du rapport de l'Observatoire qui était consacré d'ailleurs à la pauvreté des femmes et c'est important quand même de le souligner, mais les femmes sont encore majoritaires dans les stations de pauvretés. Par catégories, on voit c'est intéressant : si on prend cohabitant, isolé, personne vivant et personnes à charges, vous voyez que le nombre de cohabitant augmente, le nombre d'isolés diminue de 2008 à 2013 et le nombre de familles à charges est relativement stable à Schaerbeek. Par âge : sur 100% : 31% sont des 18/24, 44% 25/44 et 22% 45/59, le CPAS de Schaerbeek aide un nombre important d'étudiants et comme je le dis chaque fois avec grand plaisir, un grand nombre d'entre eux réussissent leurs études, c'est vraiment un tremplin, vraiment là pour le coup le vrai travail émancipatoire du CPAS donne vraiment une 2<sup>ème</sup> chance à des jeunes qui autrement vraisemblablement auraient un horizon bien bouché. Comparaison par revenu par habitant, c'est des chiffres que vous connaissez bien, je les mets pour rappel. On est passé malheureusement de la 4<sup>ème</sup> position en 2009 à la 3<sup>ème</sup>, avant ma commune d'origine d'ailleurs partielle. Répartition des personnes percevant des allocations : là c'est intéressant de voir que de nouveau, c'est une autre manière de voir, mais de dire : tiens, les allocataires sociaux par catégories comment s'organisent-ils si je peux dire, se dispersent-ils pour avoir des dispersions statistiques : on voit effectivement qu'il y a dans les 18/25 : 10% des jeunes aux revenus d'intégration et 12% au chômage, par contre en 18/64 : 5% au CPAS et 16% au chômage, sachant que Schaerbeek a un niveau important de chômage puisque c'est 24% de la population Schaerbeekoise est au chômage. Maintenant au niveau du projet : quelles sont les grandes priorités 2015 ? C'est évidemment et particulièrement dans le contexte que nous traversons, l'amélioration mais on y est déjà depuis 3 ans, mais on continue ce plan d'actions que nous avons mis en place il y a 3 ans et chaque objectif est réalisé vraiment de manière systématique, on est presque au bout, c'est l'amélioration de l'accompagnement du citoyen bénéficiaire, on est un gros CPAS, c'est un vrai défi, parce qu'évidemment les travailleurs sociaux ont à peu près 200 dossiers, les travailleurs sociaux de première ligne il faut savoir : 200 dossiers par travailleur social. Pouvoir effectivement accorder un accompagnement digne de ce nom à chaque personne demande vraiment une vraie capacité d'organisation et je remercie en ça l'équipe du CPAS qui est venue nombreuse me soutenir. Ils font un travail assez remarquable et ce dont je suis très fière, de plus en plus transversal et c'est cette transversalité-là qui permettra que l'accompagnement puisse se faire malgré le fait que tous aient beaucoup de travail, vraiment bravo. Implémentation du parcours du citoyen bénéficiaire et du dossier unique : ça veut dire que la transversalité dont je vous parle et le dossier unique, c'est le dossier du citoyen bénéficiaire qui serait effectivement composé de toutes, des rapports des différents services par lesquels il passe pour qu'on ait une vision globale sur son parcours. Mise en application des lignes de conduite sociale qui viennent d'être votées par le Conseil. Important la question de Laurette Onkelinx de la gestion des outils informatiques, du développement pour développer des statistiques, je pense que dans un CPAS l'important c'est les statistiques, c'est fondamental, savoir qui sont les personnes, pourquoi sont-elles venues chez nous, quelles sont leurs caractéristiques pour pouvoir éventuellement adapter nos politiques au mieux. Une politique logement et le lien avec la commune, le Foyer et l'AIS se renforce pratiquement de jour en jour, qu'on veut ensemble participer au maintien et à l'accès au logement des plus précaires en développant, en continuant à développer les politiques que nous mettons en œuvre. Pour les travailleurs, l'aboutissement du processus d'évaluations qui est lancé, qui vise à, qui a 2 grands objectifs : à la fois l'augmentation de la qualité des services, mais aussi l'augmentation du bien-être des travailleurs. La Masse, j'en ai parlé, la Maison de l'action sociale, la mise aux normes de la Maison Albert De Latour et un

projet de crèche dédié particulièrement aux femmes qui cherchent de l'emploi via notre service ISP ou une formation, mais aussi, mais aussi qui vient soutenir des familles en grandes difficultés sociales, qui sont finalement, qui généralement permettent dans un certain nombre de cas d'éviter le recours à un placement. Voilà pour les grandes orientations du CPAS pour cette année. Je vous remercie de votre attention.

**M. Verzin** : tant en commission qu'aujourd'hui, je n'ai pas vu de chiffres sur le nombre total, toutes aides confondues de clients du CPAS, le mot technique c'est client

**Mme Decoux** : je préfère citoyen bénéficiaire. C'est vrai que client, c'est souvent utilisé. Le nombre total, effectivement, est-ce que nous l'avons Christine le nombre total ? Non, je n'ai pas le nombre total, mais évidemment, derrière chaque personne qui perçoit une aide, souvent il y a une famille, au-delà de la personne qui reçoit de l'aide, il y a dans un certain nombre de cas, il y a des familles et parfois des familles nombreuses. J'ai toujours dit à mon avis, en aidant 6.000 personnes, 6.200 personnes en revenus d'intégration, 1.700 personnes en aides médicales urgentes, non les aides médicales urgentes ce sont les aides santé données aux personnes en situation irrégulière ou illégale. Après, il y a des cartes santé

**M. le Bourgmestre** : on n'a pas la réponse du chiffre total, mais peut-être qu'il y a des éléments partiels et si M. Verzin pose une question écrite

**Mme Decoux** : on peut certainement imaginer qu'on aide 10.000 ménages à tous les coups, ménages qui sont parfois des ménages unités ou des ménages familiaux, à mon avis.

**Mme van Zuylen** : je remercie Mme la Présidente pour la présentation de son budget. D'abord une petite remarque : je suis très étonnée que le budget du CPAS soit présenté après le budget de la commune. Je trouve que c'est une intervention communale qui est quand même assez importante de 35 millions et je trouve qu'elle devrait être présentée avant le budget communal. Je sais qu'il y a des alternatives, je sais qu'il y a du temps, je sais que le budget communal devait être présenté à temps, mais on sait que chaque année le budget du CPAS doit être présenté avant. J'aimerais bien pour l'année prochaine que ce budget soit présenté, voilà. Alors concernant, je suis aussi assez déçue, j'ai participé avec mission, c'est vrai que j'ai posé d'énormes questions, beaucoup de questions, je suis assez déçue que les chiffres arrivent seulement aujourd'hui, surtout qu'ils n'ont même pas été dans notre boîte, mais seulement ici à la présentation orale. Si je fais mes calculs, l'augmentation du budget du CPAS a augmenté de 22% depuis 2010. On parle d'une augmentation de la population, oui, d'accord, mais la population c'est surtout, on le sait très bien, c'est surtout des jeunes. La natalité a très fort augmentée et il n'y a pas eu un afflux de demandeurs d'emplois ni un afflux de personnes demandant, oui sans emplois. Alors l'aide sociale représente 65% du budget du CPAS, 65% ça veut dire 100 millions d'euros, il ne faut pas l'oublier, 100 millions d'euros pour un budget de la commune ou de la commune c'est 254 millions, c'est quand même assez énorme. On parle de l'incidence de la suppression des allocations d'insertion : est-elle aussi importante quand on sait que le Fédéral prévoit une augmentation d'intervention par dossier traité au CPAS. Ne pourrait-on pas aussi imaginer une synergie plus importante entre le CPAS et toutes les instances communales. Je pense éventuellement exploiter les formations, les stages, les remises à l'emploi. Même si Mme la Présidente parle de flou des Articles 60 entre les enveloppes Régionales et Fédérales, a-t-on exploité tous les Articles 60 ? Les mises à disposition à la commune, parce que la commune est quand même un pourvoyeur d'emplois, des ASBL, des intercommunales, des entreprises privées. J'ai entendu dans tous les chiffres de 566 remises d'Articles 60 : est-ce que c'est le chiffre exact, je ne sais pas, c'est dommage qu'il arrive maintenant, je n'ai pas su calculer le pourcentage par rapport aux personnes qui bénéficient du CPAS. Alors il y a aussi des Articles 61, il y a le programme ACTIVA, les intérim d'insertions, les programmes de transitions professionnelles, ça je n'ai pas entendu parler de ça. A-t-on exploité tous ces nombreux subsides, primes liées à tous ces Articles venant du Fédéral et de la Région ? Il y a-t-il une véritable cellule de coordination entre ces services pour exploiter toutes ces données et améliorer les finances ? J'aimerais connaître aussi l'orientation du CPAS avec plus de profondeur. Veux-t-on continuer à exploiter la pauvreté, notre rôle est d'essayer de tirer toutes ces personnes vers le haut, leur rendre l'honneur, être reconnues. L'année passée, nous avons parlé d'informatisation, aujourd'hui je n'ai pas entendu parler d'informatisation du CPAS pour optimiser tous les services. Je ne retrouve aussi aucune trace du pourcentage des personnes remises au travail. On en a parlé aujourd'hui mais je n'ai pas eu le temps de calculer. Ne peut-on pas aussi imaginer un jour, parce qu'il y a une augmentation chaque année on dit : ça a augmenté, l'intervention communale a augmenté et ne peut-on pas parler un jour de la diminution de l'intervention de la commune, c'est si important. Concernant le développement d'une crèche, j'ai entendu parler de la crèche, je crois qu'il y a une association d'ASBL Crèches à la commune qui existe. Je sais qu'on peut avoir des subsides, le

CPAS va avoir des subsides concernant les crèches, mais il ne faut pas oublier que c'est encore des coûts supplémentaires. Est-ce qu'on ne peut pas parler de halte-garderie, je ne sais pas, voire d'autres alternatives par rapport à ça. Voilà, c'est toutes les questions que je vous pose.

**M. Bernard** : mais d'abord je voudrais juste sincèrement remercier et féliciter la Présidente du CPAS et toutes les personnes qui travaillent tous les jours dans des conditions difficiles à assurer cette redistribution de richesses bien nécessaires à notre société et le combat qu'elles font contre les inégalités, félicitations à vous pour le travail. La 2<sup>ème</sup> chose, c'est que je vais rejoindre sur un point Mme van Zuylen, c'est que je trouve ça dommage qu'on n'ait pas pu discuter du budget du CPAS en même temps que du budget communal. Parce qu'il y a une statistique ici qui était quand même assez, qui m'a interpellé, c'est le fait qu'en réalité la dotation au CPAS dans le budget communal a en réalité baissé en pourcentage : il est passé de 14,41% en 2014 à 14,26%, il a baissé, le pourcentage à la dotation communale a baissé au CPAS. Alors qu'on a une paupérisation plus grande, alors qu'il y a un gel des budgets des Articles 60, alors qu'il y a des exclusions du chômage qui vont amplifier et dont les chiffres qu'on a eu connaissance montrent que ça s'amplifie et en fait c'était tout-à-fait le contraire de ce qu'une lecture apparente laissait paraître lorsque nous avons eu connaissance du budget communal. C'est à ce moment-là que j'avais déjà eu aussi la discussion parce qu'on nous demandait de voter les Règlements taxes prenant cours en 2015 avant de discuter le budget, mais là on nous demande, on nous informe sur toutes les conséquences de la dotation après avoir voté le budget communal et là-dessus vraiment je pense que c'est important pour le CPAS de connaître la hauteur de ses besoins pour savoir un peu les missions et les problèmes auxquels ils vont être confrontés d'avoir ces chiffres en même temps que nous discutons du budget communal pour pouvoir un peu ajuster ce montant et probablement qu'il sera même insuffisant compte-tenu de tous les facteurs que Mme Decoux a assez justement exposés. Et je suis vraiment déçu de cette baisse en pourcentage de la dotation communale au CPAS.

**Mme Vriamont** : je rejoins les remarques qui ont été faites par les interlocuteurs précédents concernant la présentation du budget aujourd'hui et pas avant ou en même temps que le budget communal. Je m'étonne aussi des chiffres qui ont été montrés aujourd'hui et qu'on n'a pas vu ni en commission, mais non plus dans le Conseil de l'action sociale. Il y a aujourd'hui on nous montre des chiffres qui n'ont pas été montrés ni discutés au Conseil du CPAS et ça je suis assez étonnée. Non, il y a des tableaux que Mme la Présidente vient de montrer qui n'ont pas été discutés ni montrés au sein du Conseil du CPAS, c'est quand même assez étonnant. Et alors, après je suis assez choquée par certains propos de Mme van Zuylen. Je l'invite vraiment ou j'invite la Présidente de faire une fois un tour d'idées dans les services du CPAS et de laisser expliquer par les services ce que fait le CPAS de Schaerbeek et qu'on lui explique ce que c'est la pauvreté à Schaerbeek. Pour le reste, je dois un peu répéter ce que j'ai dit au moment qu'on a voté le budget, le Conseil communal précédent, je le répète ce budget est contradictoire. D'une part on nous dit que les défis du CPAS de Schaerbeek sont énormes, que les besoins sont énormes, qu'il y a une forte augmentation des dépenses dans l'aide sociale et on annonce qu'en 2015 les demandes d'aides sociales vont encore augmenter. Et de l'autre part, on dit : l'intervention de la commune reste au même niveau de 14% du budget communal. Mais comme M. Bernard vient de dire, en réalité la proportion en pourcentage du budget CPAS, le budget diminue de 2% et est en-dessous de la moyenne Régionale de 5%. Alors expliquez-moi comment c'est possible qu'on dit que les défis sont tellement grands et font qu'augmenter et de l'autre côté on arrive à quand même tenir et à diminuer même le budget proportionnel du CPAS. Alors dans mes comptes, il nous manque certainement 1 million d'euros. Et alors je constate qu'il y a un manque de leadership au sein du CPAS. Je sais que les services du CPAS font des efforts énormes. En tant que Conseillère CPAS jusqu'il y a quelques mois, j'ai vu comme c'est difficile d'avancer dans certains dossiers et vraiment je crois qu'avant, non je vais dire ça comme ça : avant que les économies que le CPAS pourrait faire, ce ne sera pas dans l'efficacité, certainement pas dans le court terme. Il faudra d'abord investir dans le CPAS pour le rendre plus efficace. Le dossier unique : on crie pour qu'il arrive, mais ça demande du temps et du travail. Le fait qu'on est sur 4 sites, c'est contre-productif et je peux continuer, c'est repris dans les défis que la Présidente a décrit. Et je crois, et quelque chose qui m'a choqué aussi, c'est que la Présidente se vante que les frais de personnel sont loin en-dessous de la moyenne Régionale, là où on constate qu'il y a certainement un manque d'AS et qu'on voit un retard dans les dossiers qui est dû pour une partie. Alors je reviens sur ce que j'ai dit le dernier Conseil communal sur le bâtiment : on va louer un bâtiment pour 1 million, certes c'est une économie en comparaison avec les loyers des 4 bâtiments qu'on loue maintenant, mais quand on voit ce budget en 9 ans, on aurait quand même pu faire une acquisition. En plus quand on voit que maintenant au budget

communal on met 7 millions, plus de 7 millions en réserves, moi je ne comprends pas pourquoi on ne commence pas à mettre en place un projet pour une acquisition au lieu de faire le détour par un projet où on va louer et ci et ça. On va perdre encore 6 à 9 ans et dépenser énormément d'argent qu'on aurait pu mettre dans des dossiers sociaux. Et pour en finir, je ne comprends pas pourquoi on ne veut pas que le CPAS ait des réserves, parce que comment voulez-vous qu'on peut anticiper en absence de réserves à des frais qu'on ne peut pas vraiment estimer et prévoir.

**M. Sag** : les Conseillers communaux qui sont passés avant moi ont fort critiqué le CPAS. J'ai entendu des scénarios catastrophiques mais je vais avoir un discours plus équilibré. Je rejoins certaines idées, certains points sur les chiffres notamment, on aurait pu avoir les chiffres à la commission. Evidemment ça serait bien de faire passer le budget avant le budget du Conseil communal, c'est évident, mais tout n'est pas aussi négatif et je vais surtout attirer les points d'intentions pour que le CPAS améliore et que la dotation communale baisse. Le budget est dans le plan de redressement des finances de la commune. Tout est mis en œuvre pour faire mieux avec moins de moyens. Malgré l'augmentation de la pauvreté, l'exclusion temporaire et définitive de chômeurs, la limitation dans le temps des allocations d'insertion, le CPAS de Schaerbeek tentera en 2015 de remplir toutes ses missions avec la dotation communale prévue au plan de redressement. On doit malheureusement se réjouir du fait que l'absence d'indexation des rémunérations en 2015 donne un ballon d'oxygène. On peut franchement se réjouir du fait que les dépenses éventuellement n'augmentent pratiquement pas depuis des années. Le budget prévoit que le nombre de personnes bénéficiant du revenu d'intégration ou de l'équivalent au revenu d'intégration augmente de 500 unités, l'impact sur le budget est d'1,5 millions d'euros. Si ce nombre est moins élevé, il y aura un impact positif sur la dotation. Il faut sans doute attendre fin mars ou même sans doute fin avril pour mesurer l'impact des mesures sur la fin des allocations d'insertions. En ce qui concerne les investissements, il devient urgent de faire les travaux de rénovations et de mise aux normes de la maison de repos Albert de Latour, retarder les travaux ne pourrait qu'augmenter l'addition finale et les taux d'emprunts ne peuvent être, ne peuvent pas être beaucoup plus bas qu'ils le sont aujourd'hui. La crise, les difficultés des finances publiques, la volonté de ne pas augmenter les impôts communaux sont autant de bonnes raisons de gérer au mieux les moyens limités du CPAS. La bonne gouvernance ne signifie cependant pas l'absence de progrès, l'absence de projets. La note de politique générale et le budget 2015 tentent de répondre intelligemment à ce challenge : mobiliser les travailleurs du CPAS pour une amélioration de services rendus à la population, mobiliser les équipes sur des nouveaux projets sans pour autant augmenter les dépenses. Pour mobiliser le personnel, il faut respecter les engagements pris notamment en matière de conditions de travail. Le projet de maison de l'action sociale est une nécessité pour garantir de bonnes conditions de travail. Ce projet est aussi une garantie de la cohésion entre les différents départements CPAS et enfin sera une source d'économies substantielles en frais de fonctionnements. Ce budget 2015 est un bon budget qui permet au CPAS de remplir ses missions, plus indispensables que jamais en tant de crise, tout en maîtrisant l'évolution des dépenses. Il conviendra d'être très vigilant dans des dépenses tout au long de l'année 2015 pour éviter tout dérapage et le CDH y veillera, merci.

**Mme Lorenzino** : tout d'abord, je voudrais remercier Mme Decoux pour son exposé en commission et ce soir, je vous remercie également d'avoir tenu compte de nos remarques et d'avoir fourni un petit peu, enfin d'avoir d'avantage d'explications lors de votre présentation. Je vais faire une petite remarque : ce budget reste même provisoire puisqu'il est établi sans tenir compte des comptes justement de l'an passé qui sont tout de même nécessaires pour établir les réels besoins budgétaires. à Schaerbeek, une partie importante de la population est précarisée, fragile. La situation est de plus en plus difficile et elle ne risque pas de s'améliorer, on l'a assez souligné, notamment à cause des différentes mesures d'exclusions qui ont été prises par les Gouvernements Fédéraux successifs. Les CPAS sont en 1<sup>ère</sup> ligne et sont souvent le dernier rempart pour de nombreuses personnes. Les communes les plus pauvres, comme la nôtre, ont les CPAS qui nécessitent le plus de moyens et malgré ce contexte difficile, je me réjouis de constater que notre CPAS fait des efforts et respecte le plan financier qui a été établi il y a 2 ans. Toutefois, le budget total du CPAS, celui qui comprend non seulement la dotation communale mais ainsi que les autres moyens de financements, augmente plus que celui de la commune puisqu'on constate une augmentation de 22% pour le budget du CPAS contre une augmentation de seulement 19% pour le budget communal pour une période de 2010 à 2015. Et par ailleurs sur la même période, la population Schaerbeekoise a augmentée seulement de 11%. Quant à la commune, il va de soi qu'elle doit assurer ses missions et soutenir le CPAS et les personnes les plus précarisées. Le souhait de la Liste du Bourgmestre est que le CPAS se fixe des objectifs ambitieux en matière de lutte contre la pauvreté. Nous ne souhaitons pas seulement aider les

plus démunis, mais davantage faire reculer la pauvreté pour que demain, il y ait moins de personnes en difficultés qu'aujourd'hui. Pour cela, il est évident que le CPAS joue un rôle fondamental et nous souhaitons réellement lui donner les moyens financiers pour y arriver. Et nous espérons que ce souhait sera partagé par tous les groupes politiques de ce Conseil. Il est essentiel à cet effet de se fixer des objectifs précis et d'évaluer régulièrement leurs états d'avancements et de réalisations. Mme Decoux pourrait à cet effet régulièrement nous faire rapport devant ce Conseil ou en commission et nous espérons que l'an prochain déjà vous puissiez nous présenter des chiffres positifs démontrant que cet objectif se réalise petit à petit. Par ailleurs, il est vrai que les missions principales du CPAS sont d'assurer l'émancipation des personnes qui demandent son aide. Cette émancipation passe évidemment par la mise ou la remise au travail, qui est un facteur de bien-être et d'émancipation enfin non négligeable et cette mise au travail doit être une priorité. Il est impératif de se donner les moyens pour y arriver, notamment par une collaboration active avec les services d'Actiris et les services communaux. La Liste du Bourgmestre tient beaucoup à une gestion rigoureuse et cela est encore plus fondamental en cette période de crise qui touche également les finances communales. Il est à tout moment nécessaire de réfléchir à comment faire mieux avec moins de moyens et à comment éviter les gaspillages, à dépenser de manière optimale tout en veillant bien-entendu à répondre à nos obligations envers nos concitoyens. Dans ce cadre, il serait peut-être important de travailler de concert avec la commune, notamment dans tout un ensemble de domaines entre-autres en matières d'achats, de marchés, de personnels, d'informatiques afin de diminuer les coûts et par là consacrer plus de moyens à la mission principale du CPAS, à savoir faire reculer la pauvreté, merci.

**M. Verzin** : M. le Président, le groupe MR voudrait en ce début d'intervention commencer par remercier le personnel du CPAS pour son engagement tout-à-fait important et essentiel dans des conditions que je sais difficiles. On le soulignera et je propose que ce Conseil finalement, tous ensemble, tout entier, nous adressions un hommage vibrant à ce travail qu'ils exécutent depuis de longues années. On pourrait d'entrée de jeu dire : mais voilà, tout est plié, c'est bel et bien puisque l'objectif qui a été fixé par le Collège et la commune de rester dans les clous d'une dotation communale de 35 millions d'euros est acquise. On pourrait aussi, par facilité, se contenter de la déclaration de politique générale qui a été lue par la Présidente, tant en commission qu'aujourd'hui. Je voudrais dire en début de cette intervention que personne ici, Mme la Présidente, ne doute de votre engagement social, de l'enthousiasme que vous avez à porter ces dossiers, mais le problème aujourd'hui n'est pas que le CPAS manque d'enthousiasme social dans le chef de sa Présidente, le problème est que vous avez une responsabilité écrasante puisque vous êtes la seule et unique manager de cette entité, contrairement au Collège où la responsabilité est collégiale et portée par 10 personnes avec le Bourgmestre. Et votre responsabilité en est d'autant plus importante puisque le Conseil de l'aide sociale n'est finalement que le Parlement comme notre Conseil l'est par rapport au Collège de cette commune. Et donc, ce que je voudrais dire, c'est que quand bien même votre sens social doit être effectivement reconnu par tous, j'ai un vrai problème avec la manière dont le CPAS est managé aujourd'hui. Et pourquoi ? Je pense que d'autres ici au sein de ce Conseil, tant de la majorité que de l'opposition d'ailleurs, éprouvent réellement un malaise à l'écoute et à la lecture d'une note de politique générale qui certes est généreuse et brasse tous les chapitres de la couverture que le CPAS doit assumer, je passe sous silence le fait que certains montants me paraissent exagérer, Mme Lorenzino a parlé à juste titre du caractère théorique de ce budget, puisqu'effectivement il ne se confronte pas aux comptes 2014, mais ni 2006-2012 que nous attendons toujours. Et j'ai mes doutes, j'ai vraiment des doutes sur la réalité financière qui va se dégager en cours d'année sur le résultat qui sera dégagé par le CPAS. Je voudrais dire en 2<sup>ème</sup> temps que j'en ai un petit peu assez d'entendre tout le temps parler de la maison de l'action sociale. Je ne dis pas qu'il ne faut pas en faire un jour, je ne dis pas que la situation est idéale, mais ce que je dis c'est que l'engagement de Mme Decoux est effectivement reconnu et que je serais le 1<sup>er</sup> à l'applaudir si elle débarquait dans le CPAS depuis 1 an, 2 ans, 3 ans, on applaudirait tous ici. Mais Mme Decoux est en fonction depuis plus de 10 ans et ça fait 10 ans que j'entends parler du dossier social unique, ça fait 10 ans que j'entends parler d'informatisation, j'attends depuis 10 ans qu'on parle de statistiques et je voudrais dire qu'en fait aujourd'hui ce qui manque d'abord et avant tout au CPAS ce sont des outils de fonctionnements qui permettront aux travailleurs d'échanger des informations, de croiser des données, de complimenter les actions de l'un avec celles de l'autre et ça aujourd'hui ça fait toujours cruellement défaut. Et quand on aura fait ça, alors à ce moment-là on peut envisager de déménager. C'est comme si vous aviez des problèmes dans votre ménage et vous estimez qu'en déménageant les problèmes vont disparaître : non bien sûr,

vous les avez emportés à la semelle de vos souliers. Et je pense qu'on a vraiment un problème de ce côté-là. J'ai dit à la Présidente que dans toute entreprise, quelle soit sociale ou privée aujourd'hui, on parle en termes de SLA, Service-level agreement, ça veut dire que on fait, on contractualise les relations entre les services en fonction d'objectifs quantifiables, on évalue et on analyse les résultats ensemble, à travers tous les services d'une organisation, en particulier celle du CPAS. Et enfin, je voudrais terminer cette intervention, en disant : je l'ai déjà dit plusieurs fois ici je pense et je l'ai dit à la Présidente : je pense qu'il ne faut plus que le CPAS essaye de se faire comme la grenouille plus grosse que le bœuf. Le temps est révolu où un CPAS peut travailler seul dans son coin. On a dit tout à l'heure, le budget du CPAS c'est 154 millions d'euros, le budget de la commune 245. On est à 65% du budget communal et c'est une constante : on venait de 60, on est à 65 grosso modo aujourd'hui. Et quand on a une telle masse d'argent, il ne faut pas essayer de la faire croître en prenant des services de plus en plus, il faut au contraire aussi nouer je pense des partenariats extérieurs. Or à ma connaissance, et si je me trompe M. Noël me démentira, je n'ai pas connaissance d'un passage culturel avec les services de l'emploi de M. Noël, il y a bien une petite convention par ci par là, mais je ne vois rien qui permette au service ISP du CPAS de fonctionner en totale synergie avec tous les services que M. Noël gère au niveau de l'économie et de l'emploi. Je n'ai pas entendu le moindre axe de collaboration entre les services de la culture de M. Köksal et le CPAS. Or aujourd'hui, c'est plus de 200.000€ M. Köksal que le CPAS gère en matière de réinsertion des jeunes, des clients du CPAS, par la culture. Ce serait évidemment basique de négocier avec vous une convention qui permet d'être 10 fois plus efficace que nous ne l'êtes et qu'elle l'est évidemment puisque votre métier c'est la culture et le sien c'est l'action sociale. Enfin, je vais terminer par les crèches. On parle d'un nouveau projet de crèche : moi je n'ai pas de problème, on manque de crèches à Schaerbeek. Mais avant de commencer à vouloir faire soi-même une crèche, est-ce qu'il n'est pas le temps de penser à un partenariat avec l'ASBL des crèches communales et voir ensemble comment on peut atteindre cet objectif ? Bref, je parle de tout cela pour vous dire combien je pense qu'il faut, et je demande à la majorité de bien penser à cela, il faut aujourd'hui pousser le CPAS à contractualiser sa relation avec la commune, les services communaux et arrêter ou ne pas se contenter d'avoir un contrôle purement budgétaire et financier. C'est bien mais ça ne suffit pas. Ce que nous voulons viser, c'est vraiment à réagir au cœur de la problématique sociale de notre commune, elle est importante, de lutter vraiment contre les exclusions. Et si on veut faire ça, alors il faut s'en donner les moyens et dans une commune pauvre par elle-même, nous devons commencer par travailler tous ensemble pour atteindre cet objectif, je vous remercie.

**Mme Güles** : Mme Decoux, merci pour cette présentation qui nous a éclairés sur le budget. Moi j'ai une petite chose qui m'a interpellée, j'avais surtout une question. J'ai vu que vous aviez l'intention d'engager 8 équivalents ATT pour résorber justement le travail suite, enfin sur le chômage, voilà. Ma question était de savoir si c'étaient des contrats à durée indéterminée ou bien des contrats à durée déterminée. Si ce sont des contrats à durée indéterminée, étant donné que ça représente une charge salariale importante, je voulais savoir ce qu'il allait en devenir de ce personnel, voilà ma question.

**M. van den Hove** : Ik ga heel kort zijn. Ten eerste bedankt voor uw boeiende uiteenzetting. Wat verwonderlijk is, is dat we pas vandaag, tijdens de gemeenteraad, algemene concrete cijfers te zien krijgen, cijfers die niet in dit document zitten. Is het mogelijk om dit volgend jaar vroeger te krijgen dan nu, zodat we het werk dat het ocmw verricht naar juiste waarde kunnen inschatten. Het ocmw verricht goed werk in moeilijke omstandigheden. Ik had een vraag, de totale jaarlijkse lasten van de schuld bedragen nu al iets meer dan 1,7 miljoen EUR. Kan U mij zeggen of er plannen zijn om dit naar de toekomst te beheersen? Ik kan dit in de prioriteiten van 2015 niet terug vinden.

**Mme Durant** : merci Mme Decoux. D'abord quelques remarques : je suis un peu étonnée que tout le monde dise ici qu'on a des chiffres qu'on n'a vus nulle part, je sais pas mais moi je ne suis pas au Conseil de l'aide sociale, je ne suis pas allé en commission hier, mais j'ai lu ceci attentivement et tous les chiffres sont dedans : les codes erreurs, l'ensemble des chiffres aussi ce qui a été présenté c'est une simple agrégation d'un certain nombre de chiffres, mais bon, si on a lu ceci excusez-moi mais on a tous les paramètres sur ce qui change, ce qui augmente, ce qui diminue. Je prends d'ailleurs quelques-uns de ces chiffres et je constate par exemple, bon mais qu'on a un coût de 1,1 million c'était dedans sur la charge pour le CPAS lié au problème des fins de droit de chômage et on a 5 millions de coûts brut, mais 1,5 millions, 1,1 millions qui prend en charge le CPAS. Je constate d'ailleurs qu'on va devoir engager des équivalents temps-plein et Mme Decoux répondra à votre question précise, mais j'insiste aussi sur le fait que si on engage encore 8 personnes supplémentaires, plus éventuellement d'autres dans l'avenir, la question de

placer tous ces gens physiquement, allez voir au CPAS et allez voir dans quelles conditions les gens travaillent, je pense qu'on a vraiment besoin d'un endroit centralisé et pas seulement de conventions ou comment vous dites M. Verzin, je pense qu'on a surtout besoin d'espace pour que les gens puissent travailler. Deuxièmement, c'est aussi dans le plan ici, les 8,8 millions pour les codes erreurs qui retournent à la commune, c'est normal, c'est normal que la commune je dirais rembourse et surtout vu que la commune elle-même est en difficultés, où on puisse rembourser ces codes erreurs à la commune, c'est important et on sait aussi, d'ailleurs la Loi le prévoit, que si le CPAS devait être en difficultés, évidemment que la commune viendra en soutien, c'est normal d'ailleurs, c'est la Loi. je pense que le CPAS fait sa part aussi pour soutenir je dirais l'effort et je le signale à ceux qui s'indignent, il y a un plan de redressement les amis, c'est pas moi qui l'ai décidé, il y a un plan de redressement auquel le CPAS doit faire face et si la part communale, la part communale du CPAS diminue, la part communale pardon de contribution au CPAS diminue un petit peu, c'est pas parce que je sais pas quoi moi : il y aurait une mauvaise gestion, c'est tout simplement parce qu'il y a un plan de redressement, c'est pas très agréable mais enfin bon c'est comme ça, ça fait partie des efforts que nous devons tous faire au niveau communal et au niveau du CPAS. 3<sup>ème</sup> chose : on a évidemment mis en évidence, on a parlé du personnel, ce personnel je le signale à ceux qui ne l'ont pas lu, 51% du personnel est financé par des subventions extérieures, c'est justement une façon d'alléger si je peux dire la charge du CPAS, c'est d'aller rechercher M. Verzin des moyens à l'extérieur pour permettre à un coût moindre sur des choses qui sont en effet des coûts de personnels dont la moitié sont pris en charge par des fonds extérieurs à ceux du CPAS et à ceux de la commune puisque le CPAS est doté par la commune. On a 123 unités pour laquelle le CPAS obtient, cherche et obtient comme la commune d'ailleurs des subventions extérieures, c'est important évidemment d'aller chercher de l'argent dehors et le CPAS le fait, tire au maximum tout ce qu'il y a moyen de tirer comme subventions extérieures pour faire de l'aide sociale et lutter contre la pauvreté et l'exclusion. Le fonds d'investissements : oui il y a un fonds d'investissements qui a été prévu par vente de biens, parce que le CPAS veut être prudent, veut être rigoureux et met de l'argent de côté je dirais dans le but, en vendant des biens qui n'avaient pas beaucoup d'intérêts à conserver en tant que bien pour avoir un fonds d'investissements. Un taux d'endettement, excusez-moi mais vous parlez de mauvais management 0,26% taux d'endettement, c'est tout-à-fait largement en-dessous de ma moyenne Régionale qui est en général à 1,3. on est dans un taux d'endettements extrêmement faible au CPAS, c'est une très bonne chose pour justement diminuer les charges de la dette. je pense vraiment qu'aujourd'hui, il ne faut pas se tromper de bataille, la bataille n'est pas de savoir entre nous si ça, s'il y a des connexions avec la commune ? Evidemment la crèche on en parle, mais le projet de crèche évidemment qu'il sera géré par les crèches communales, bien-entendu, le CPAS ne va pas s'instituer tout d'un coup organisateur de crèches, il va monter un projet qui sera mis en œuvre dans le cadre des crèches communales. Les synergies elles existent. Et s'il y a des problèmes de chômage Mme van Zuylen, je suis d'accord avec vous qu'il y a des problèmes de chômage graves mais alors adressons-nous aussi à l'Echevin Noël pour lui demander à lui qu'est-ce qu'il fait je dirais et lui non plus n'a pas de baguette, il n'a pas plus que Mme Decoux, de baguette magique pour faire diminuer le chômage à Schaerbeek. Ils font ce qu'ils peuvent je dirais pour susciter les contacts avec Actiris, la recherche d'emplois, les Articles 60. Mais oui les Articles 60, c'est quand même 330 équivalents temps-plein mis au travail par le CPAS. je pense qu'il ne faut pas se tromper de bataille : la bataille c'est le problème social, le problème de pauvreté, le problème d'emplois d'un nombre de gens important, les chiffres qu'on a rappelés ici le montre, alors ça c'est quelque chose qui se combat à tous les niveaux, pas seulement au niveau du CPAS ni Mme Decoux, ni M. Noël, ni M. Clerfayt ne peuvent comme ça par un miracle supprimer, éradiquer la pauvreté et le chômage dans notre commune, hélas on fait avec ça et on doit pouvoir travailler en effet à remettre ces gens le plus possible dans une situation de dignité, là je suis d'accord avec vous Mme van Zuylen, c'est une question de dignité et cette dignité-là c'est sans doute celle qu'avec beaucoup de dignité d'ailleurs, le personnel du CPAS essaye de rendre aux personnes et ce n'est pas facile quand on a combien de minutes on nous a dit par dossier pour être traité par assistant social ? Ce n'est pas de la tarte, il faut être digne avec quelqu'un quand on a 5 minutes pour avoir la détresse de quelqu'un devant soi, c'est un vrai défi. Alors ils le font le mieux possible dans les conditions qui sont les leurs. Je pense qu'aujourd'hui, on doit être nuancé dans notre approche, dans notre analyse et peut-être dans les critiques bien-sûr, d'ailleurs il y en a au moment du budget aussi dans tous les bancs et c'est normal. en tous cas moi je dis merci au personnel, merci à la Présidente, c'est pas facile vu la charge de travail et je pense que garder une logique à la fois de bienveillance, de bonne gestion sans doute perfective M. Verzin c'est une évidence, à la commune aussi il y a des tas de choses

qu'on pourrait encore sans doute améliorer, mais tenant compte du plan de redressement dans lequel nous nous trouvons, on ne sait pas non plus faire des miracles sur la pauvreté à Schaerbeek, en tout cas, je pense que le CPAS fait la part qu'il doit faire pour tenter d'y arriver et je laisserai la Présidente répondre précisément aux questions forcément.

**Mme Decoux** : merci de vos différentes interventions à géométrie variable dirais-je. Je vais quand même signaler que les premiers à être critiques et lucides par rapport à leur propre fonctionnement, c'est le top-management et l'équipe du CPAS et moi-même. Si nous avons fait un plan d'actions en 2010 et avant ça certaines autres réformes parce qu'elles ne datent pas que de 2010, c'est bien parce que nous savons ce qui ne va pas chez nous et que nous essayons de l'améliorer en permanence et croyez-moi que toutes les personnes qui sont ici sans exceptions, mouillent leurs maillots et sont un exemple et finalement la fierté de la fonction publique. Et je le dis pas pour leur faire plaisir gratuitement, mais parce que je les vois travailler et je sais l'investissement qui est le leur pour améliorer le CPAS. Je vais essayer de répondre en gros : Mme van Zuylem je suis désolée mais je n'ai pas compris la totalité de vos interventions parce que le son n'était pas très bon et que, comme moi, vous parlez très vite. Je vais répondre à ce que j'ai compris. Effectivement, nous avons, et ce n'est pas normal nous en convenons tout-à-fait, passé le budget du CPAS après le budget de la commune. 2 bémols : c'est que nous restions dans le plan et nous le savions et que nous savions que nous n'allions pas créer une surprise désagréable à la commune, mais si nous avons pu le faire nous l'aurions quand même fait avant. Qu'est-ce qui s'est passé, 2 choses : il faut savoir que ça arrive dans l'histoire d'une institution, nous n'avons de fait pratiquement plus de responsable finances depuis la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2014, puisque notre responsable antérieur était en pension. Heureusement, nous avons pu bénéficier de l'investissement du Directeur-adjoint Alain Malingraux qui entretemps est devenu Receveur, mais qui est arrivé fin juin mais qui a évidemment dû prendre ses marques, il n'est pas plus que n'importe qui ici Harry Potter et que aussi grâce à l'investissement de M. Malingraux qui a effectivement pallié le manque de responsable, nous avons pu travailler d'arrache-pied et malheureusement voir fin 2014 que nous étions en obligation de rentrer une modification budgétaire n° 2 qui remettait à flot les vrais chiffres du CPAS qui étaient indispensables pour prendre le budget 2015. La 1<sup>ère</sup> mouture du budget 2015 n'a pas pu être déposée parce que nous avons dû la corriger. Ça ne devrait évidemment plus arriver dans la mesure où aujourd'hui, nous allons effectivement, enfin nous allons recruter un nouveau responsable finances, mais nous pouvons aussi compter dans l'attente du travail de Bruno qui effectivement assure le travail. Les chiffres d'aujourd'hui, je reprendrai ce que dit Isabelle Durant : vous avez reçu l'intégralité du budget dans les délais légaux. Je l'ai fait en commission et ici, comme en Conseil de l'aide sociale, que ressortir de la masse d'informations qui vous a été donnée, un certain nombre de tableaux pour les mettre en évidence. Il est vrai Bernadette que j'ai mis plus de tableaux aujourd'hui qu'au Conseil, puisqu'au Conseil on l'avait présenté en 2 fois au niveau des chiffres : une 1<sup>ère</sup> mouture, une 2<sup>ème</sup> mouture et que je n'allais pas présenter les chiffres de cette manière-là parce que je préférais habituellement me concentrer sur les projets de la note de politique générale que sur les chiffres mais qui étaient dans le budget de toutes façons. C'était, et je l'ai dit tout à l'heure, l'initiative de notre Echevin de tutelle Denis Grimberghs de nous inviter en commission. Je l'en remercie, c'était intéressant, c'était une première, je sais que les Conseillers communaux sont friands de chiffres extraits, ben vous aurez dorénavant des chiffres extraits, il n'y a pas de problèmes, mais vous les aviez dans votre dossier, je tiens quand même à le signaler. Mais je les extrais si vous préférez ça. Au niveau de 100 millions de l'aide sociale, évidemment mais pas plus qu'un hôpital est responsable de la maladie de ses patients, Etienne Noël responsable du chômage à Schaerbeek, je ne suis pas non plus responsable de la pauvreté à Schaerbeek. Et en effet 100 millions, et à toutes fins utiles, nous sommes quand même gouvernés par des Lois qui prévoient que dans un certain nombre de situations, nous devons octroyer une aide sociale à certaines personnes, ce que nous faisons, c'est notre rôle. Les 100 millions, ça correspond à ça Mme van Zuylem, ce n'est pas des choses inventées, on a montré que jetez pas l'argent par les fenêtres, ni nous n'octroyons d'ailleurs d'aides à tout va ou à tout vaut puisque j'ai exactement fait la démonstration inverse qui montrait que le nombre de décisions augmentait et que le nombre de décisions d'octrois et de refus dans le même temps augmentait aussi grâce à une gestion rigoureuse de vérifications des aides accordées. Axel : crèche et pourquoi pas halte-garderie ? Parce que figurez-vous qu'une halte-garderie coûte infiniment plus cher à la commune qu'une halte-garderie puisque les crèches sont infiniment mieux subventionnées que les haltes-gardières et que si je fais ce que vous dites et ce que je crois important aussi, vous donnez une chance aux Schaerbeekois et particulièrement aux Schaerbeekaises de pouvoir s'émanciper par l'emploi et la formation, un des freins à

l'émancipation par les formations et l'emploi c'est le manque de places en crèches. Et aujourd'hui figurez-vous, nous dépensons déjà une fortune au CPAS à mettre en crèche les enfants de femmes au travail, mais dans des crèches non subventionnées qui sont obligées de demander aux parents le maximum en matière de prix de journée. Créer une crèche subventionnée fera faire des économies au CPAS et à la commune. Par ailleurs c'est de bonne gestion communale puisque la commune a la possibilité et elle le fait, et elle le fait bien, d'introduire des dossiers de crèches pour un certain nombre de projets. Que nous entrons au CPAS dans d'autres critères et que nous permettons simplement à la commune de bénéficier d'une crèche supplémentaire à partir des critères que le CPAS peut faire valoir, que la commune ne pourrait pas faire valoir. C'est tout bénéfique collectif pour tout le monde et c'est une synergie puisque nous-mêmes avons proposé à l'Echevin de l'Enfance de nous inscrire dans l'ASBL Crèches Schaerbeekoises et bien-entendu nous restons maître de notre projet, mais en matière de gestion nous nous associerons. On a déjà répondu à une partie des questions concernant je pense les tableaux et le budget qui vient après la commune. Le budget contradictoire : je ne le crois pas parce qu'il est vrai, et je pense que je ne vais pas me cacher de ça, je n'en suis pas particulièrement fière mais c'est un fait, si la dotation n'a pas augmentée en valeur faciale, elle a augmentée en valeur réelle dans la mesure où, comme nous n'avons et ce n'est pas, je l'ai dit tout à l'heure, un choix de ma part et de mon parti voulu la non-indexation des salaires, il est un fait que la non-indexation a été décidée et que nous l'avons intégrée dans notre budget et que nous reverrons à notre modification budgétaire le cas échéant M. Bernard, mais à ce stade et que ce budget récupéré de la non-indexation a permis de faire face à d'autres dépenses du CPAS et lui a permis de rester dans les clous. De fait, en effet d'une certaine manière, la dotation a augmentée puisque si l'indexation avait eu lieu, et bien voilà, ça pour un peu répondre, je pense qu'il n'y a pas de contradictions en l'espèce. Mme Lorenzino : on ne doit pas seulement aider les personnes mais faire reculer la pauvreté. Je vous jure que si je pouvais, je ferais reculer la pauvreté. Mais malheureusement, ça ce n'est pas du pouvoir d'un CPAS. Faire reculer la pauvreté, on n'est pas au niveau Régional ou Fédéral, mais ce serait par exemple redistribuer autrement les revenus, augmenter les petits salaires, éviter de ne pas indexer les salaires, il y a toute une série de mesures qui effectivement permettraient de distribuer mieux dans la société les ressources qui existent et je suis persuadée qu'alors la pauvreté reculerait de manière très significative. Comme j'ai dit tout à l'heure de la manière qu'on ne doit pas reprocher à un médecin de ne pas faire disparaître la maladie, nous ne pouvons pas nous reprocher de ne pas faire disparaître la pauvreté dans son ensemble, d'une manière structurelle, je parle de la pauvreté des gens oui évidemment. Missions essentielles : vous dites effectivement, oui vous parlez de missions essentielles du CPAS qui serait de remettre au travail les gens : non, la mission première du CPAS n'est pas de remettre au travail les gens, nous ne sommes pas Actiris. La mission première d'un CPAS, c'est de permettre à chacun de vivre dans la dignité et dans cette dignité, fait partie de cette dignité la manière dont les gens peuvent pouvoir accéder à l'émancipation et le travail effectivement est la voix royale de l'émancipation. Nous travaillons avec chacun, avec chacune des personnes qui peut en être capable d'accéder à l'emploi. Mais vous devez savoir et on l'a encore dit hier au Parlement Bruxellois, que pour les gens très précaires, ça prend du temps, ça passe par des étapes, ça passe notamment par l'étape du retour à la confiance en soi, du retour à l'estime de soi, nous devons comme CPAS travailler aussi à cette question-là et si nous ne travaillons pas à ces questions-là, nous échouerons dans l'émancipation et aussi dans la remise à l'emploi. Nous essayons de faire ça et ça c'est tout le défi du parcours de l'usager dont j'ai parlé tout à l'heure. M. Verzin : ce budget n'a pas un caractère théorique. Parce que je pense ou bien vous avez été un peu distrait, mais les comptes jusque 2012 ont bien été voté par ce Conseil communal. le compte 2013 va l'être incessamment puisqu'il est terminé M. le Receveur pratiquement et le compte 2014 le sera dans les temps qui nous ont été demandés par la commune, c'est-à-dire en juin 2014, 2015 pardon, nous serons nous, notre Receveur fait des miracles à ce niveau-là et je vous assure que la situation dont il part n'est pas facile, tout le mérite est pour lui. Par ailleurs je suis fort étonnée, parce que vous faites un petit peu la même chose chaque année si vous me permettez, féliciter notre personnel et ça c'est fort bien, ils doivent, c'est une très bonne idée, moi aussi, mais en même temps vous dites : il n'y a pas d'outil derrière qui se fait au CPAS. Moi je suis désolée mais je suis Présidente et peut-être top-manager, ou j'en fait partie en tout cas du top, je ne suis pas la seule, mais je ne fais pas tout moi-même, ce n'est pas moi qui vais mettre sur place tous les outils, tous le staffs, toutes les manières de faire une bonne politique du personnel, forcément dire que rien ne se fait c'est parfaitement contradictoire avec ce que vous affirmez de les féliciter pour tout le travail accompli. Il y a du travail accompli, beaucoup de travail accompli, des outils qui se créent, une qualité de service qui augmente et je

pense que dans mon exposé je l'ai montré et comme je l'ai dit, il y a encore beaucoup de travail à faire et croyez-bien que nous le faisons jour après jour. Dire que vous en avez assez de la masse et qu'on s'occupe du reste avant de faire la masse, ce n'est pas correct à l'égard du travailleur. Il faut venir et je vous invite, comme l'a dit Mme Vriamont, à venir faire un tour avec moi et je veux bien prendre une demi-journée pour ça, pour vous montrer les conditions de travail dans lequel travaillent nos travailleurs, c'est indigne M. Verzin. On va devoir engager encore du personnel si nous voulons faire face aux nouvelles personnes qui s'adressent à nous, parce que je vous l'ai dit, pour la première fois depuis 3 ans, il y a des premières demandes que nous ne pouvons pas recevoir chaque jour au CPAS, ce qui veut dire que les renforcements sont urgents et vont être faits et on les met où ces gens, on les met où ces travailleurs. Non, non, vous avez dit vous-même la masse j'en ai marre de l'entendre et ce n'est pas une urgence. C'est une urgence parce que les gens, je pense que politiquement je suis très bien entendue par le Collège. Par ailleurs, je ne sais pas qui m'a posé la question de savoir si nous étions otages du CPAS ou bien mal géré. Je ne suis pas otage de la commune, nous n'avons pas fait un budget à la baisse pour dépanner la commune, nous nous sommes montrés responsables dans un processus de solidarité en essayant de faire au mieux avec les moyens qui nous sont impartis. Et j'ai toujours dit au Bourgmestre et au Collège : si ces moyens ne suffisaient pas, je reviendrai pour vous pour en demander des supplémentaires. Mais avant d'en demander des supplémentaires, nous essayons d'utiliser au mieux les nôtres.

**M. le Bourgmestre** : et on a toujours dit qu'on donnerait au CPAS les moyens nécessaires

**Mme Decoux** : c'est tout-à-fait correct.

**M. le Bourgmestre** : mais en étant exigeant sur la manière dont ils gèrent les moyens qui leur sont accordés comme tous les départements.

**Mme Decoux** : les frais de personnel effectivement sont sous la moyenne Régionale, ça on l'a vu. Je pense qu'aujourd'hui, c'est grâce aussi au travail des services qui essayent effectivement de, à travers un certain nombre d'outils, d'autonomiser un certain nombre de tâches qui nous permettent en effet de faire plus avec moins. Mais de là de la même manière, il y a une limite. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui, nous venons quand même avec une augmentation de 8 ETT pour faire face aux nouvelles demandes. Voilà, je pense à peu près : Mme Güles : 8 ETT, ce seront bien des CDI, parce que je ne pense pas qu'à très court terme le nombre de demandes va baisser et d'ailleurs en matière de législation sociale, il n'est pas plus intéressant d'avoir un CDD qu'un CDI, en plus la Loi a changée, mais aussi finalement il y a même plus de souplesse avec un CDI qu'avec un CDD et si vous voulez on en parle à un autre moment, mais finalement c'est de bonne gestion que de faire des CDI. Alors le 1,7 millions qui concerne la dette, et ça on vous l'a déjà dit, on est à un niveau pratiquement planché de la dette. Qu'est-ce que ça comporte : ça comporte le remboursement de La Cerisaie : on a fait un emprunt partiel pour construire La Cerisaie, et on a aussi toute une série de petits emprunts, néanmoins qui doivent être remboursés, on est vraiment pas dans une, on n'est pas en capacité aujourd'hui de réduire ce chiffre aujourd'hui qui est déjà très bas. Voilà, je pense que j'ai globalement fait le tour, je vous remercie.

**M. Grimberghs** : juste sur 2 éléments : le 1<sup>er</sup> c'est de confirmer qu'évidemment il aurait été plus normal d'avoir le budget du CPAS avant le budget communal et que ce sera comme ça dorénavant, voilà. Ça a d'ailleurs été comme ça assez longtemps, mais ce n'est pas la 1<sup>ère</sup> fois non plus que ça arrive, il faut aussi un peu nuancer, mais enfin voilà, nous serons attentifs à ce que ça ne se reproduise pas. Nous sommes aussi bien conscients que l'augmentation du personnel demandée aujourd'hui devra être réévaluée dans le temps par rapport à l'évolution du cadre. Si Mme Decoux a répondu concernant le type de contrat des personnes, ça n'empêche pas que l'augmentation du cadre, elle sera évaluée évidemment pour voir si on maintient un cadre augmenté de 8 personnes, parce que les personnes en question si elles satisfont dans l'emploi pourraient de toutes façons occuper d'autres emplois au cadre. Tous les emplois du cadre du CPAS d'ailleurs, comme tous les emplois du cadre de la commune, ne sont pas occupés en permanence. Voilà 2 choses que je voulais rajouter dans le débat en précision pour 2 questions qui avaient été posées par des Conseillers, mais sinon merci à la Présidente du CPAS d'avoir fait et son exposé et toutes les réponses.

**M. le Bourgmestre** : merci à vous tous de ce beau débat, toutes ces questions et toutes ces réponses. Nous poursuivons l'examen de l'ordre du jour.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 27 voix contre 15 et 2 abstention(s). -- Besloten, met 27 stem(men) tegen 15 en 2 onthouding(en).

LE CONSEIL COMMUNAL

*Décidé, par 27 voix contre 15 et 2 abstention(s).*

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu l'article 88 de la loi du 8 juillet 1976, organique des Centres Publics d'Action Sociale, modifié par la loi du 29 décembre 1988, par la loi du 5 août 1992 et modifié par l'article 29 de l'ordonnance du 3 juin 2003 relative à la tutelle administrative et aux règles financières, budgétaires et comptables des CPAS;

Vu l'Arrêté du Collège réuni de la COCOM de la Région de Bruxelles - Capitale du 26 octobre 1995 portant règlement de la nouvelle comptabilité des CPAS de la région;

Vu la décision d'approbation du Comité de concertation commune/CPAS du 26 janvier 2015 portant sur le budget 2014 du CPAS

Vu la délibération du Conseil de l'Action Sociale du 04 février 2015 arrêtant le budget de l'exercice 2015 du CPAS;

DECIDE :

1. D'approuver le budget de l'exercice 2015 du CPAS - Administration centrale - arrêté par son Conseil le 26 janvier 2015 à la somme de 154.637.697€.
2. De fixer à 35.101.230 € le montant de l'intervention communale pour couvrir le manque de ressources du CPAS
3. De fixer à 2.745.717€ le montant de la dotation de la commune résultant de la restructuration des hôpitaux

DE GEMEENTERAAD

*Besloten, met 27 stem(men) tegen 15 en 2 onthouding(en).*

Gelet op artikel 117 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op artikel 88 van de organieke wet van 8 juli 1976 betreffende de Openbare Centra voor Maatschappelijk Welzijn gewijzigd door de wet van 29 december 1988 en de wet van 5 augustus 1992, en door artikel 29 van de ordonnantie van 3 juni 2003 betreffende het administratief toezicht en financiële, budgettaire en boekhoudkundige voorschriften betreffende de OCMW's;

Gelet op het besluit van het College van de GEMGECOM van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 26 oktober 1995 houdende vaststelling van het Nieuwe Boekhoudingsreglement voor de OCMW's; Gezien de beslissing van het overlegcomité Gemeente/Ocmw van 26 januari 2015 tot goedkeuring van de begroting 2014 van het OCMW

Gelet op de beraadslaging van 04 februari 2015 waarbij de Raad voor Maatschappelijk Welzijn de begroting voor het dienstjaar 2015 vastlegt;

BESLUIT :

1. De begroting van het dienstjaar 2015 van het OCMW - Centrale Administratie - vastgesteld door zijn Raad op 26 januari 2015, goed te keuren op 154.637.697 €.
2. Het bedrag van de gemeentelijke tussenkomst voor het begrotingstekort van het OCMW op 35.101.230 € vast te stellen;
3. Het bedrag van de gemeentelijke tussenkomst, voortvloeiend uit de herstructurering van ziekenhuizen, op 2.745.717 € vast te stellen.

\* \* \*

**Monsieur de Beaufort, Monsieur Kanfaoui et Madame Lorenzino entrent en séance. Madame Alic quitte la séance. -- De heer de Beaufort, de heer Kanfaoui en Mevrouw Lorenzino treden ter vergadering. Mevrouw Alic verlaat de vergadering.**

\* \* \*

**Ordre du jour n° 7 -- Agenda nr 7**

**Attribution de petites caisses au Département de l'Enseignement Communal - Approuver**

**Toekenning van kassen voor geringe uitgaven aan de afdeling Gemeentelijk Onderwijs - Goedkeuren**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité.*

Vu la Nouvelle loi communale, notamment l'article 117

Vu le Code Civil notamment les articles 1915 à 1945,

Vu l'Arrêté Royal du 2 août 1990, portant règlement général sur la comptabilité communale,

Vu la décision du Conseil communal du 24 septembre 2014 approuvant le règlement sur les caisses pour menues dépenses,

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 3 février 2015,

DECIDE :

1. De clôturer les caisses suivantes :

- Centre de vacances d'Iltre : 371,84 €
- Centre de vacances d'Ohain : 371,84€

2. D'attribuer des caisses aux Services de l'Enseignement Communal selon la répartition suivante :

- Centre PMS 1 : 500 €
- Centre PMS 2 : 500€
- Athénée Fernand Blum : 500€
- Institut Frans Fisher : 500€
- Lycée Emile Max : 500€

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.*

Gelet op de nieuwe Gemeentewet, in het bijzonder artikel 117,

Gelet op het Burgerlijk Wetboek, in het bijzonder artikel 1915 tot 1945,

Gezien het Koninklijk Besluit van 2 augustus 1990, betreffende het algemeen reglement op de gemeentelijke boekhouding,

Gelet op de besluit van 24 september 2014 van de Gemeenteraad welke het reglement over de kassen voor geringe uitgaven goedkeuren,

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 3 februari 2015,

BESLUIT :

1. Om de volgende kassen af te sluiten:

- Centre de vacances d'Iltre: 371,84 €
- Centre de vacances d'Ohain : 371,84 €

2. Om de volgende kassen aan de Gemeentelijk Onderwijs Afdeling toe te kennen :

- PMS Centrum 1: 500 €
- PMS Centrum 2 : 500 €
- Athénée Fernand Blum : 500 €
- Institut Frans Fisher : 500 €
- Lycée Emil Max : 500 €

**Ordre du jour n° 8 -- Agenda nr 8**

**ASBL "J. C Royal Crossing Club Schaerbeek et d.a." en abrégé R.C.C.S a.s.b.l. - Comptes 2013  
- Prise d'acte**

04.03.2015

**VZW "J. C Royal Crossing Club Schaerbeek et d.a." en abrégé R.C.C.S a.s.b.l. - Rekeningen 2013 - Akte nemen**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité.*

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale.

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.

Vu la délibération du Conseil communal du 26 novembre 2008 adoptant le règlement relatif aux subventions communales et décidant d'appliquer les procédures de contrôle aux bénéficiaires d'une subvention égale ou supérieure à 3.000 €.

Vu délibération du Conseil communal du 29 avril 2009 adoptant l'amendement apporté à l'article 13 du règlement relatif aux subventions communales.

Vu la délibération du Conseil communal du 27 novembre 2010 adoptant l'amendement apporté aux articles 2 ;4 ;5 ;8 ;9 ;10 ;12 ;13 et 14 du règlement relatif aux subventions communales.

Considérant que les comptes 2013 de l'ASBL «R.C.S.S. a.s.b.l.» affichent un résultat positif de 9.846,10€ et des valeurs disponibles s'élevant à 120.918,64€ pour l'exercice 2013.

Vu la décision du 10 février 2015 par laquelle le Collège prend acte du résultat positif de 9.846,10€ et des valeurs disponibles s'élevant à 120.918,64€ pour l'exercice 2013.

PREND ACTE :

Des comptes 2013 de l'ASBL «J.C Royal Crossing Club de Schaerbeek et d.a.», déposés au dossier, qui affichent un résultat positif de 9.846,10€ et des valeurs disponibles s'élevant à 120.918,64€.

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.*

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet.

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen.

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 26 november 2008 goedkeurend het reglement betreffende en besluitend om de controleprocedures op de begunstigen van een toelage groter dan of gelijk aan 3.000€ toe te passen.

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 29 april 2009 die de aanpassing van artikel 13 van het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen aanneemt.

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 november 2010 die de aanpassing van artikelen 2 ;4 ;5 ;8 ;9 ;10 ;12 ;13 en 14 van het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen aanneemt.

Overwegende dat de rekeningen van de VZW "R.C.S.S. a.s.b.l." een positief saldo van 9.846,10€ en eigen vermogen ter waarde van 120.918,64€ voor het dienstjaar 2013 vertonen.

Gelet op de beslissing van 10 februari 2015 waar het College akte neemt van het positief saldo van 9.846,10€ en liquide middelen van 120.918,64€ voor het dienstjaar 2013.

NEEMT AKTE :

van de rekeningen 2013 van de VZW "J.C Royal Crossing Club de Schaerbeek et d.a.", bij het dossier gehecht, die een positief saldo van 9.846,10€ en liquide middelen van 120.918,64€ vertonen.

**Ordre du jour n° 9 -- Agenda nr 9**

**ASBL "Royal Cercle Athlétique de Schaerbeek" en abrégé RCAS asbl - Comptes 2013 - Prise d'acte**

**VZW "Royal Cercle Athlétique de Schaerbeek" en abrégé RCAS asbl - Rekeningen 2013 - Akte nemen**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

04.03.2015

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité.*

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale.

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.

Vu la délibération du Conseil communal du 26 novembre 2008 adoptant le règlement relatif aux subventions communales et décidant d'appliquer les procédures de contrôle aux bénéficiaires d'une subvention égale ou supérieure à 3.000 €.

Vu délibération du Conseil communal du 29 avril 2009 adoptant l'amendement apporté à l'article 13 du règlement relatif aux subventions communales.

Vu la délibération du Conseil communal du 27 novembre 2010 adoptant l'amendement apporté aux articles 2 ;4 ;5 ;8 ;9 ;10 ;12 ;13 et 14 du règlement relatif aux subventions communales.

Considérant que les comptes 2013 de l'ASBL «RCAS asbl» affichent un résultat positif de 917,99€ pour l'exercice 2013.

Vu la décision du 10 février 2015 par laquelle le Collège prend acte du résultat positif de 917,99€ pour l'exercice 2013.

PREND ACTE

Des comptes 2013 de l'ASBL «Royal Cercle Athlétique de Schaerbeek», déposés au dossier, qui affichent un résultat positif de 917,99€.

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.*

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet.

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen.

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 26 november 2008 goedkeurend het reglement betreffende en besluitend om de controleprocedures op de begunstigden van een toelage groter dan of gelijk aan 3.000€ toe te passen.

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 29 april 2009 die de aanpassing van artikel 13 van het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen aanneemt.

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 november 2010 die de aanpassing van artikelen 2 ;4 ;5 ;8 ;9 ;10 ;12 ;13 en 14 van het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen aanneemt.

Overwegende dat de rekeningen van de VZW "RCAS asbl" een positief saldo van 917,99€ vertonen.

Gelet op de beslissing van 10 februari 2015 waar het College akte neemt van het positief saldo van 917,99€ voor het dienstjaar 2013.

NEEMT AKTE

van de rekeningen 2013 van de VZW "Royal Cercle Athlétique de Schaerbeek", bij het dossier gehecht, die een positief saldo van 917,99€ vertonen.

**Ordre du jour n° 10 -=- Agenda nr 10**

**Fabrique d'Eglise Saint Albert - Budget 2015 - Aviser favorablement**

**Kerkfabriek van Sint- Albertus – Begroting van 2015 - Gunstig adviseren**

DÉCISION DU CONSEIL -=- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -=- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité.*

Vu l'article 37 du décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques d'églises modifié par l'ordonnance du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 février 2004

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes ;

04.03.2015

Vu les articles 117, 255 et 256 de la nouvelle loi communale ;  
Vu l'ordonnance du 18 juillet 2002 portant diverses réformes en vertu de la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant transfert de diverses compétences aux régions et communautés ;  
Vu le budget de l'exercice 2015 de la Fabrique d'Eglise Saint Albert, arrêté par le Conseil de Fabrique.  
Considérant que cette administration fabricienne ne parvient pas à présenter son budget en équilibre qu'en y inscrivant une intervention communale ordinaire de 12.028,09 €.

DECIDE :

d'avis favorablement le budget de l'exercice 2015 de la Fabrique d'Eglise Saint Albert tel qu'il a été dressé par le Conseil de Fabrique

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.*

Gelet op artikel 37 van het keizerlijk decreet van 30 december 1809 betreffende de kerkfabrieken gewijzigd per ordonnantie van de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 19 februari 2004

Gelet op de wet van 4 maart 1870 op het tijdelijke der erediensten ;

Gelet op artikelen 117, 255 en 256 van de nieuwe Gemeentewet ;

Gelet op de ordonnantie van 18 juli 2002 houdende diverse hervormingen krachtens de bijzondere wet van 13 juli 2001 houdende overdracht van diverse bevoegdheden aan de gewesten en de gemeenschappen ;

Gelet op de begroting van het dienstjaar 2015 van de Kerkfabriek van Sint Albertus, vastgesteld door de Raad van de Kerkfabriek

Overwegende dat de administratie van deze kerkfabriek er enkel in slaagt om zijn begroting in evenwicht te brengen door een gewone gemeentelijke tussenkomst van 12.028,09 € in te schrijven  
BESLUIT :

een gunstig advies te verlenen aan de begroting van het dienstjaar 2015 van de Kerkfabriek van Sint Albertus zoals ze werd opgesteld door de Raad van de kerkfabriek

#### **Ordre du jour n° 11 -- Agenda nr 11**

**Fabrique d'Eglise Sainte Famille - Budget 2015 - Aviser favorablement**

**Kerkfabriek van Heilige Familie – Begroting van 2015 - Gunstig adviseren**

Ce point a été reporté. -- Dit punt wordt uitgesteld.

#### **Ordre du jour n° 12 -- Agenda nr 12**

**Fabrique d'Eglise Sainte Thérèse d'Avila - Budget 2015 - Aviser favorablement**

**Kerkfabriek van Sint Theresia Van Avila - Begroting van 2015 - Gunstig adviseren**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité.*

Vu l'article 37 du décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques d'églises modifié par l'ordonnance du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 février 2004,

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes,

Vu les articles 117, 255 et 256 de la nouvelle loi communale,

Vu l'ordonnance du 18 juillet 2002 portant diverses réformes en vertu de la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant transfert de diverses compétences aux régions et communautés,

04.03.2015

Vu le budget de l'exercice 2015 de la Fabrique d'Eglise Sainte Thérèse d'Avila, arrêté par le Conseil de Fabrique,

Vu le budget de l'exercice 2015 de la Fabrique d'Eglise Sainte Thérèse d'Avila,

Considérant que ce document a été arrêté comme suit par l'administration fabricienne :

Recettes	Dépenses	Excédent
<b>15.419,08 €</b>	<b>15.419,08€</b>	<b>0</b>

Considérant qu'aucune intervention communale n'est sollicitée par cette administration fabricienne  
DECIDE :

d'aviser favorablement le budget de l'exercice 2015 de la Fabrique d'Eglise Sainte Thérèse d'Avila tel qu'il a été dressé par le Conseil de Fabrique.

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.*

Gelet op artikel 37 van het keizerlijk decreet dd. 30 december 1809 betreffende de kerkfabrieken gewijzigd per ordonnantie van de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 19 februari 2004

Gelet op de wet van 4 maart 1870 op het tijdelijke der erediensten,

Gelet op artikelen 117, 255 en 256 van de nieuwe Gemeentewet,

Gelet op de ordonnantie van 18 juli 2002 houdende diverse hervormingen krachtens de bijzondere wet van 13 juli 2001 houdende overdracht van diverse bevoegdheden aan de gewesten en de gemeenschappen,

Gelet op de begroting van het dienstjaar 2015 van de Kerkfabriek van Sint Theresia van Avila, vastgesteld door de Raad van de Kerkfabriek,

Gelet op de begroting voor het dienstjaar 2015 van de Kerkfabriek van Sint Theresia van Avila,

Overwegende dat dit document door het kerkbestuur als volgt vastgesteld werd :

<u>Ontvangsten</u>	<u>Uitgaven</u>	<u>Overschot</u>
<b>15.419,08€</b>	<b>15.419,08 €</b>	<b>0</b>

Overwegende dat geen enkele gemeentelijke tussenkomst door de Kerkfabriek gevraagd wordt  
BESLUIT :

een gunstig advies te verlenen aan de begroting voor het dienstjaar 2015 van de kerkfabriek van Sint Theresia van Avila zoals ze werd opgesteld door de Raad van de kerkfabriek

DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DURABLE -==- STRATEGISCHE EN DUURZAME ONTWIKKELING

Programme de prévention urbaine -==- Programma voor stadspreventie

Ordre du jour n° 13 -==- Agenda nr 13

**Espaces de proximité - Occupation de la maison de quartier Navez par CréAction - Approbation**

**Wijkruimtes - Bezetting van het Buurthuis Navez door de vzw "CréAction" - Goedkeuring**

DÉCISION DU CONSEIL -==- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -==- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité.*

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale

Vu l'ajout de la nouvelle annexe au règlement général d'occupation des locaux et terrains communaux pour l'occupation des espaces de proximité décidée au Collège des Bourgmestre et Echevins du 02 décembre 2014 et au Conseil communal du 17 décembre 2014.

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 27.01.2015 approuvant l'occupation de la Maison de quartier Navez par l'asbl "CréAction" pour une activité sportive par un groupe de jeunes.

04.03.2015

DECIDE :

De marquer son accord sur l'occupation les dimanche de 13h30 à 15h30 du 31 janvier 2015 au 30 juin 2015 de la salle de sport de la "Maison de Quartier Navez" par l'asbl "CréAction" selon la nouvelle gestion des espaces de proximité.

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.*

Gelet op artikel 117 van de nieuwe gemeentewet.

Gelet op de toevoeging van een bijlage bij het algemene reglement voor het gebruik van gemeentelijke lokalen en terreinen die regelt de bezetting van de wijkruimtes beslist aan het College van Burgemeester en Schepenen dd. 02.12.2014 en aan de Gemeenteraad dd.17.12.2014.

Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd. 27.01.2015 goedkeurend de bezetting van de sportschool van de "Buurthuis Navez" door de vzw "CréAction" voor een sportactiviteit door een jeugdgroep.

BESLUIT :

Geeft toestemming om de sportschool van het Buurthuis Navez te gebruiken op zondag van 13u30 tot 15u30 van 31/01/2015 tot 30/06/2015 onder het nieuw beheer van de wijkruimtes.

#### **Ordre du jour n° 14 -=- Agenda nr 14**

##### **Espaces de proximité - Occupation de la Maison de Quartier Navez par CASA asbl - Approbation**

##### **Wijkruimtes - Bezetting van het Buurthuis Navez door de vzw CASA - Goedkeuring**

DÉCISION DU CONSEIL -=- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -=- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité.*

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale

Vu l'ajout de la nouvelle annexe au règlement général d'occupation des locaux et terrains communaux pour l'occupation des espaces de proximité décidée au Collège des Bourgmestre et Echevins du 02 décembre 2014 et au Conseil communal du 17 décembre 2014.

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 27.01.2014 approuvant l'occupation de la Maison de quartier Navez par l'asbl "CASA" pour une activité d'insertion sociale d'un public fragilisé.

DECIDE :

De marquer son accord sur l'occupation les vendredis de 12h à 14h de la "Maison de Quartier Navez" par l'asbl "CASA" selon la nouvelle gestion des espaces de proximité.

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.*

Gelet op artikel 117 van de nieuwe gemeentewet

Gelet op de toevoeging van een bijlage bij het algemene reglement voor het gebruik van gemeentelijke lokalen en terreinen die regelt de bezetting van de wijkruimtes beslist aan het College van Burgemeester en Schepenen dd. 02.12.2014 en aan de Gemeenteraad dd.17.12.2014.

Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd. 27.01.2014 goedkeurend de bezetting van de sportschool van de "Buurthuis Navez" door de vzw "CASA" voor een sociale activiteit van een verzwakte publiek

BESLUIT :

Geeft toestemming om het Buurthuis Navez te gebruiken op vrijdag van 12u tot 14u onder het nieuw beheer van de wijkruimtes.

04.03.2015

**Ordre du jour n° 15 -=- Agenda nr 15**

**Espaces de proximité - Occupation de la salle Van Dyck par l'asbl Ramid - Approbation**

**Wijkruimtes - Bezetting van de zaal Van Dyck door de vzw "Ramid" - Goedkeuring**

DÉCISION DU CONSEIL -=- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -=- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité.*

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale

Vu l'ajout de la nouvelle annexe au règlement général d'occupation des locaux et terrains communaux pour l'occupation des espaces de proximité décidée au Collège des Bourgmestre et Echevins du 02 décembre 2014 et au Conseil communal du 17 décembre 2014.

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 10.02.2015 approuvant l'occupation de la salle Van Dyck par l'asbl "Ramid" pour une activité de danse traditionnelle par un groupe de jeunes et d'adultes.

DECIDE :

De marquer son accord sur l'occupation deux samedis par mois de 13h00 à 18h0 du 14 février 2015 au 30 juin 2015 de la salle 1 de Van Dyck par l'asbl "Ramid" selon la nouvelle gestion des espaces de proximité.

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.*

Gelet op artikel 117 van de nieuwe gemeentewet.

Gelet op de toevoeging van een bijlage bij het algemene reglement voor het gebruik van gemeentelijke lokalen en terreinen die regelt de bezetting van de wijkruimtes beslist aan het College van Burgemeester en Schepenen dd. 02.12.2014 en aan de Gemeenteraad dd.17.12.2014.

Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd. 10.02.2015 goedkeurend de bezetting van de zaal van de ruimte "Van Dyck door de vzw "Ramid" voor een activiteit van traditionele dans door een jeugdgroep en volwassenen .

BESLUIT :

Geeft toestemming om de zaal van de ruimte Van Dyck te gebruiken twee zaterdag per maand van 13u00 tot 18u00 van 14/02/2015 tot 30/06/2015 onder het nieuw beheer van de wijkruimtes.

**Subventions et partenariats -=- Subsidies en partnerships**

**Ordre du jour n° 16 -=- Agenda nr 16**

**Projets de collaboration intercommunale 2015 - Projets retenus - Approbation**

**Projecten voor Intercommunale samenwerkingen 2015 - Weerhouden projecten - Goedkeuring**

DÉCISION DU CONSEIL -=- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -=- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité.*

Vu la nouvelle loi communale;

Vu l'appel à projets de collaborations intercommunales du 14/04/2014 lancé par le Ministère de la Région de Bruxelles Capitale – Administration des Pouvoirs Locaux ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 18/12/2014 visant à soutenir la mise en œuvre de collaborations intercommunales;

Vu les propositions de projet suivantes:

- A. Le projet « Groupe de Travail Subventions », coordonné par la Commune de Schaerbeek en association avec les communes bruxelloises en intégrant les CPAS et les pouvoirs subsidiant;
- B. Le projet « GTI Marchés Publics », coordonné par la Commune d'Evere.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 3 février 2015 ;

Considérant qu'il y a lieu d'y faire droit,

DECIDE :

1. d'approuver les propositions de projet A et B ;
2. de s'associer au projet B pour l'année civile 2015 ;
3. Autoriser la gestion administrative et financière du projet A par Schaerbeek et B par Evere

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.*

Gelet op de nieuwe gemeentewet

Gelet op het beroep van intercommunale medewerkingen van 14/04/2014 door het Brussels Hoofdstedelijk Gewest – Lokale diensten;

Gelet op het besluit van Het Brussels Hoofdstedelijke Gewest van 18/12/2014 met het oog op de in dienst treding van intercommunale medewerkingen

Gelet op de volgende voorstelling:

- A. Het vervolg van het subsidies werkgroep geleid door Schaerbeek over de verbetering van het financieren van projecten door een actieve zoek politiek en het beheer van subsidies van verschillende gemeenten en ook al de gemeente van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en de lokale partnerschap die geïnteresseerd zijn in het project;
- B. Het project "WIG OO (Overheidsopdrachten) Brussel" gecoördineerd door de Gemeente van Evere;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 3 februari 2015 ;

Overwegende dat dit verslag ingewilligd dient te worden;

BESLIST :

1. De project voorstellingen A en B goed te keuren;
2. Om deel te nemen aan de projecten B voor het kalenderjaar 2015;
3. Toestaan dat het administratieve en financieel beheer van de project A door de Gemeente van Schaerbeek en B door de Gemeente Evere.

SERVICES GÉNÉRAUX == ALGEMENE ZAKEN

Gestion immobilière technique == Technisch vastgoedbeheer

Ordre du jour n° 17 == Agenda nr 17

**Vente pour cause d'utilité publique de 2 emplacements de parking avenue Foch, 59-61 -  
Approbation**

**Verkoop, ten algemene nutte, van 2 parkeerplaatsen gelegen Fochlaan, 59-61 - Goedkeuring**

DÉCISION DU CONSEIL == BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. == Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité.*

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale

Vu les rapports d'estimation du Receveur de l'Enregistrement

Considérant que selon l'estimation du Receveur de l'Enregistrement, les emplacements sont fixés au prix de 3.875 € (n°3) et de 4.750 € (n°28)

Considérant qu'il y a lieu de tenir compte de cette estimation

04.03.2015

Considérant qu'il convient de tenir compte de l'étroitesse de ces emplacements étant donné que :

- l'emplacement n° 28 fait 4,10 mètres de longueur sur 2,20 mètres de largeur, qu'il est délimité à gauche par la courbe de la rampe d'accès, de sorte qu'il n'est pas possible d'y garer une auto plus grande qu'une smart
- l'emplacement n° 3 fait 3,83 mètres de longueur d'un côté et 2,74 de l'autre sur 3,75 mètres de largeur, avec un pilier au milieu, de sorte qu'il est impossible d'y garer une auto

Considérant qu'il est difficile de louer l'emplacement n°3

Considérant qu'il y a lieu de tenir compte de l'absence de revenus immobiliers due aux charges de copropriété

Considérant que suivant l'avis de Monsieur le Géomètre Communal, la fixation de ces prix minimaux est justifiée

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 15.07.2014

Vu l'enquête publique

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 10.02.2015

Considérant qu'il y a lieu de faire suite à cette décision

DECIDE :

d'approuver pour cause d'utilité publique la vente au plus offrant de deux emplacements de parking N°3 et n°28 (10ème Division Section E 124 R 20) situés avenue Foch, 59-61 au prix minimal de 3.875 € et 4.750 €

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.*

Gelet op artikel 117 van de nieuwe gemeentewet

Gelet op de schattingsverslagen van de Ontvanger van Registratie

Overwegende dat volgens de schatting van de Ontvanger van Registratie, de parkeerplaatsen worden op de prijs van 3.875 € (nr 3) en 4.750 € (nr 28) vastgesteld

Overwegende dat het past om van deze schatting rekening te houden

Overwegende dat het past om van de smalheid van deze parkeerplaatsen rekening te houden aangezien dat :

- de parkeerplaats nr 28 4,10 meter lang en 2,20 meter breed is, maar dat door de helling van de krom van de toegangsweg aan de linkerkant, beperkt is, is het onmogelijk om een grotere auto dan een smart te parkeren
- de parkeerplaats nr 3 3,83 meter lang aan een kant en 2,74 aan de andere kant en 3,75 meter breed is, met een paal in het midden, dan het onmogelijk is om een auto te parkeren

Overwegende dat het moeilijk is om de parkeerplaats nr 3 te verhuren

Overwegende dat het past om de afwezigheid van onroerende inkomsten rekening te houden wegens lasten van mede-eigendom

Overwegende dat volgens het advies van de gemeentelijke landmeter de vaststelling van deze minimum prijzen is juist

Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester et Schepenen dd. 15.07.2014

Gelet op het openbaar onderzoek

Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester et Schepenen dd. 10.02.2015

Overwegende dat het past om gevolg aan deze beslissing te geven

BESLUIT :

de verkoop ten algemene nutte aan de meeste biedende van twee parkeerplaatsen nr 3 en nr 28 (10de Afdeling Sectie E 124 R 20) gelegen Fochlaan, 59-61 voor de minimum prijs van 3.875 € en 4.750 €, goed te keuren

### **Ordre du jour n° 18 ==- Agenda nr 18**

**Contrat de bail avec la SA Colruyt pour les parkings communaux rue de Jérusalem -  
Approbation**

**Huurcontract met de NV Colruyt door de gemeenteparkeerplaatsen gelegen Jeruzalemstraat -  
Goedkeuring**

04.03.2015

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité.*

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale

Vu la décision du Collège des Bourgmestres et Echevins du 24 février 2015 approuvant le contrat de bail pour l'occupation des places de parking communales par la SA Colruyt rue de Jérusalem

Considérant qu'il y a lieu de faire droit aux conclusions de cette décision

DECIDE :

D'approuver le contrat de bail de 9 ans, déposé au dossier, pour l'occupation de 16 parkings

communaux rue de Jérusalem par la SA Colruyt pour un loyer de 12.480 euros/an

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.*

Gelet op artikel 117 van de nieuwe gemeentewet

Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd. 24 februari 2015

goedkeurend de huurcontract voor de bezetting van gemeenteparkeerplaatsen door de NV Colruyt Jeruzalemstraat

Overwegende dat het betaamt gevolg te geven aan de conclusies van deze beslissing

BESLUIT :

De huurcontract van 9 jaar, neergelegd in het dossier, voor de bezetting van 16

gemeenteparkeerplaatsen Jeruzalemstraat door de NV Colruyt tegen 12.480 €/jaar aan te nemen

INFRASTRUCTURES -- INFRASTRUCTUUR

Architecture et Bâtiments -- Architectuur en gebouwen

Ordre du jour n° 19 -- Agenda nr 19

**Ecole néerlandophone 'De Kriek' - Construction de classes préfabriquées - Majoration de la dépense - Pour approbation**

**Nederlandstalige school 'De Kriek' - Bouw van prefab klaslokalen - Verhoging van de uitgave - Ter goedkeuring**

**M. van den Hove** : le budget que nous avons voté récemment pour ces conteneurs était de 600.000€. Aujourd'hui, on nous demande d'augmenter ce budget de 150.000€, soit 25%. Pour rappel, 150.000€ c'est 1.500.000 éco-iris, ce n'est pas rien. 150.000€ c'est le coût de la construction d'un logement social, un investissement durable. 150.000€ c'est le prix de multiples plaines de jeux. 150.000€ c'est le prix de la construction de plusieurs classes en dur, des investissements durables, soit. Concernant cette augmentation, je me demande que justifie cette différence si importante par rapport à ce qui avait été budgété par les services compétents il n'y a pas si longtemps ? 2. Les services ont-ils refait le calcul concernant l'achat par rapport à la location de ce module temporaire. D'après les calculs précédents, acheter devenait rentable à partir de 6 ans de locations. Quelle est la durée suite à cette augmentation. 3. Pour les offres qui rentrent dans ce montant modifié, le cahier spécial de charges est-il entièrement respecté. Pour terminer, ce qui m'attriste dans ce dossier, c'est de voir que nous avons dépensé près de 900.000€ dans la location, aménagement et achat de constructions temporaires. Alors je sais, il reste probablement encore une valeur résiduelle des conteneurs, hypothétiquement, mais après toutes ces dépenses déjà effectuées, il faut encore poser la première pierre. Je vais soutenir ce point car il est primordial et les unités temporaires sont dues à des décisions prises dans le passé, mais j'espère vraiment qu'à partir de maintenant, les dépenses faites en infrastructures sont des dépenses durables et non temporaires, merci.

**M. Goldstein** : maintenant que la majorité fait mon boulot sur les majorations de dépenses, je suis presque au chômage moi. simplement vous dire que pour les raisons évoquées par M. van den Hove, nous allons le groupe PS, nous abstenir sur ce point comme à chaque majoration de

dépenses, sans bien évidemment remettre en cause d'une quelconque manière le projet lui-même, qui est d'une importance capitale pour l'enseignement néerlandophone de Schaerbeek, mais nous avons coutume de mettre en avant ces majorations qui sont d'une part vraisemblablement dues à des mauvaises estimations de départ, on a déjà eu plusieurs fois le débat ici et puis à d'autres explications, mais je me joins aux questions posées par le Collège van den Hove.

**Mme Querton** : mon intervention rejoint tout-à-fait celle de M. van den Hove. Est-ce normal qu'on majore la dépense de 25% quelques mois seulement après avoir évalué le projet d'acheter les conteneurs plutôt que de les louer. Ne faut-il pas dans ces conditions-là de cette majoration de dépenses revenir à la question de départ qui était peut-être de louer plutôt que d'acheter ces conteneurs et qu'en est-il des délais et pour assurer que les petits Schaerbeekois qui vont à l'école De Kriek puissent bien rentrer en septembre dans leurs nouvelles classes, merci.

**M. Vanhalewyn** : donc, comprenons-nous bien, il y a majoration de dépenses et majorations de dépenses, M. Goldstein à l'habitude de soulever des majorations de dépenses de travaux, en cours de travaux où on nous demande une rallonge budgétaire parce que les travaux coûtent plus chers que prévus et que les différents postes arrivent à être devoir être surestimés, enfin pas surestimés mais réévalués. Ici nous avons lancé il y a quelques mois un marché en effet de 600.000€ pour construire une école primaire néerlandophone complète sur le site appelé Grande Rue au Bois/Optima. Il se fait que nous avons lancé ce marché que nous avons estimé à 600.000€. J'aime bien la comparaison de M. van den Hove qui dit que les services compétents, et qui sont considérés comme compétents, ont mal estimés. Pourquoi ? C'est la 1<sup>ère</sup> fois qu'à Schaerbeek nous lançons un marché de préfabriqués, nous n'en avons aucune expérience, ce n'est pas comme si nous lancions un marché pour repeindre 10 classes, ce qu'on fait depuis 200 ans. Là, c'est la 1<sup>ère</sup> fois que nous lançons ce type de marché. Que font les services quand ils lancent un marché pareil ? Ils vont regarder un peu sur internet, ils demandent à une ou deux entreprises privées de dire ce que ça coûterait, ils estiment le marché et puis on met dans le budget communal un marché estimé alors à 600.000€. Qu'est-ce qui est arrivé entretemps ? 2 choses : tout d'abord c'est que nous avons rajouté, par rapport à ce qui a été estimé au préalable en concertation avec l'enseignement communal néerlandophone et dans une discussion que nous avons eue à l'interne entre qu'est-ce qui doit intervenir dans ce marché et qu'est-ce que qu'on va faire par les ouvriers en interne, et nous avons rajouté dans l'appel d'offres la construction d'un préau, le système d'alarme incendie qu'on aurait de toutes façons dû installer qu'on le loue ou qu'on l'achète et 2-3 autres améliorations. Nous avons estimé le prix, il était estimé à 600.000€ dans une formule avec moins de services si je puis dire. Nous avons ajouté les offres, nous avons lancé l'appel à candidatures et il se fait que l'offre la moins chère que nous avons reçue et qui était recevable, les mots ont leur importance, était supérieure à 700.000€. Nous n'avions pas totalement mésestimé le montant puisqu'il y avait une offre qui était en-dessous des 600.000€, mais il se fait que cette offre a été déclarée irrecevable parce que le prestataire de services qui nous faisait ces offres en-dessous de 600.000€ ne pouvait pas le faire dans les délais impartis et nous proposait une ouverture, l'installation définitive de l'ensemble des conteneurs pour novembre 2015, 3 mois après la rentrée scolaire, ce qui était évidemment très problématique puisque pendant 3 mois, il n'y avait ni les anciens conteneurs ni les nouveaux conteneurs. ça c'est pour avoir l'explication pourquoi cette offre est plus importante, parce qu'il y a des demandes supplémentaires par rapport à ce qu'on avait estimé devoir faire, parce qu'on ne connaît pas bien le marché et parce que les délais étant courts, les prix étant augmentés. Sur la 2<sup>ème</sup> question que Mme Querton, M. van den Hove et M. Goldstein, même s'il n'a pas explicité directement mais comme il se joint à vos questions, à savoir : est-ce que nous avons ré-estimé l'opportunité entre location et achat ? Bien-entendu : la location d'une école pleine coûterait aux environs de 130.000€ d'investissements, même en location, il faut assainir les sites, on aurait du installer les alarmes, installer le préau, faire les raccordements à l'égout, à l'électricité et au gaz et tout ça, c'était 130.000€ d'investissements et 117.000€ par an, d'accord ? Vous aviez vous parlé des 6 ans qui étaient pris dans le calcul : 130.000€ plus 6 x 117.000, c'est-à-dire 605 + 130.000 : 735.000€ d'accord ? On voit bien-là que la location reste plus chère sur 5 ans, sur 6 ans alors que 6 ans c'est un minimum. Au mieux on sera là dans 6 ans mais vraisemblablement que ce sera plus 7 que 6 d'accord ? Et sans compter le prix de revente potentiel qu'on n'a pas pris dans le calcul parce que nous sommes incapables, nous n'avons aucune connaissance de ce que vaut un conteneur après 6 ans et d'ailleurs nous ne savons pas ce que serait le marché de revente de ces conteneurs, enfin de ces préfabriqués dans 6 ans. Moi je n'ai aucune idée et le Collège ne sait pas si dans 6 ans il y aura beaucoup d'acheteurs potentiels pour racheter nos classes préfabriquées. Nous n'en savons rien, c'est pour ça que nous n'avons pas pris dans le calcul

initial. on aurait été à un minimum de 837.000€ sur la location et ça coûtera au maximum maintenant 750.000€ puisqu'on a reçu les offres on le sait. Et pour ne pas dévoiler, il y a plusieurs offres qui sont certes un peu plus que 700.000€ mais moins que 750, d'accord, je ne dis pas que ça coûtera 750. Je dis que ça coûtera maximum 750, la location reste moins rentable, moins économiquement avantageuse que par rapport à l'investissement et ce sans même je le répète envisager une éventuelle revente. Voilà, j'ai l'impression d'avoir répondu à toutes les questions. Et je voudrais juste rajouter par rapport à M. Goldstein : on n'est pas là dans une augmentation de prix de chantier qui serait mal suivi comme parfois il a l'habitude de l'insinuer. On lance un marché, on l'estime à 600.000, les offres arrivent, elles sont supérieures à 600.000, on repasse devant le Conseil communal comme il se doit de le faire pour dire : mais voilà, il a été mal estimé, c'est un marché qu'on n'avait pas du tout l'habitude d'estimer. 2. Et je redis encore à certains, cette augmentation de prix n'a pas d'incidence sur les types de marchés ou les types de publicités qu'il aurait été nécessaire de faire entre le 1<sup>er</sup> marché et le second marché. J'ai l'impression d'avoir répondu à toutes les questions, mais s'il y a des questions supplémentaires ou s'il y a des éclaircissements supplémentaires

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 33 voix contre 0 et 11 abstention(s). -- Besloten, met 33 stem(men) tegen 0 en 11 onthouding(en).

LE CONSEIL COMMUNAL

*Décidé, par 33 voix contre 0 et 11 abstention(s).*

Vu la nouvelle loi communale du 24 juin 1988, notamment les articles 117, 234 et 236 relatif aux compétences du collège de Bourgmestre et Echevins et du conseil communal, et ses modifications ultérieures ;  
Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs et ses modifications ultérieures ;  
Vu la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration ;  
Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures ;  
Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;  
Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;  
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures ;  
Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale, et ses modifications ultérieures ;  
Vu la décision du Conseil Communal du 24 septembre 2014 fixant le mode de passation et les conditions du marché de travaux visant à la construction de classes préfabriquées pour l'école néerlandophone 'De Kriek' - procédure négociée directe avec publicité aux conditions du CSC Scha/Infra/2014/025 ;  
Vu l'avis de marché publié le 17 novembre 2014 ;  
Considérant qu'à la date limite d'introduction des offres fixée au 14 janvier 2015, le dépôt des 7 offres a été constaté ;  
Considérant qu'aucune des offres régulières ne se situe en-deça du budget alloué à ce projet (600.000€ TVAC) ;  
Vu la circulaire régionale du 2 août 2006 prévoyant une marge pour la révision de prix et d'éventuels travaux supplémentaires ;  
Considérant qu'il convient de procéder à une majoration de la dépense et de porter celle-ci à 750.000€ TVAC.  
DECIDE  
de majorer la dépense, basée sur le montant des offres régulières réceptionnées, pour la porter à 750.000€ TVAC

DE GEMEENTERAAD

*Besloten, met 33 stem(men) tegen 0 en 11 onthouding(en).*

Gelet op de Nieuwe Gemeentewet van 24 juni 1988, en latere wijzigingen, inzonderheid artikels 117, 234, en 236, betreffende de bevoegdheden van het college van burgemeester en schepenen en de gemeenteraad, en latere wijzigingen;

Gelet op de wet van 29 juli 1991 betreffende de uitdrukkelijke motiveringsplicht van bestuurshandelingen, en latere wijzigingen;

Gelet op de wet van 12 november 1997 betreffende de openbaarheid van bestuur;

Gelet op de wet van 15 juni 2006 betreffende de overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten, en latere wijzigingen;

Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten;

Gelet op het koninklijk besluit van 15 juli 2011 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, en latere wijzigingen;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, en latere wijzigingen;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, en latere wijzigingen;

Gelet op het raadsbesluit van 24 september 2014 waarbij de gunningswijze en de voorwaarden werden goedgekeurd van de opdracht betreffende de bouw van prefabklassen voor de tijdelijke Nederlandstalige School 'De Kriek' - vereenvoudigde onderhandelingsprocedure met bekendmaking, aan de voorwaarden van het bijzonder bestek Scha/Infra/2014/025;

Gelet op het bericht van opdracht gepubliceerd op 17 november 2014;

Overwegende dat op de uiterste indieningsdatum van de offertes, vastgesteld op 14 januari 2015, er 7 offertes werden ontvangen;

Overwegende dat geen enkele van de regelmatige offertes lager ligt dan het aan dit project toegekende budget (600.000 € BTW inbegrepen);

Gelet op de gewestelijke omzendbrief van 2 augustus 2006, die een marge voorziet voor de prijsherziening en eventuele meerwerken;

Overwegende dat het aangewezen is over te gaan tot een verhoging van de uitgave en deze te brengen op 750.000 € BTW inbegrepen

**BESLUIT**

de uitgave te verhogen, gebaseerd op het bedrag van de ontvangen, regelmatige offertes, en het te brengen op 750.000 € BTW inbegrepen.

\* \* \*

**Madame Decoux quitte la séance -- Mevrouw Decoux verlaat de vergadering.**

\* \* \*

**Ordre du jour n° 20 -- Agenda nr 20**

**Hôtel communal - Remplacement du serveur de gestion des images et upgrade du système de télésurveillance - Mode de passation, conditions du marché de fournitures - Pour information**

**Gemeentehuis - Vervanging van de server voor het beheer van beelden en upgrade van het telebewakingssysteem - Gunningswijze, voorwaarden van de opdracht van leveringen - Ter informatie**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité.*

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 15 juin 2006 - en particulier son article 26, §1er, 1° a - relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de Bruxelles-Capitale;

Vu l'ordonnance du 17 juillet 2003 - en particulier son article 27- modifiant la nouvelle loi communale;

Considérant que le serveur informatique du système de vidéosurveillance équipant l'hôtel communal n'assure plus l'enregistrement vidéo et rend de ce fait les images inexploitable;

Considérant qu'il s'avère nécessaire de placer deux enregistreurs/multiplexeurs d'image et par la même occasion de mettre à jour le système de surveillance par l'ajout de deux caméras et de deux moniteurs supplémentaires ;

Considérant qu'il convient de confier ce marché de fournitures à l'entreprise désignée initialement pour l'installation du système de surveillance actuellement en place à l'hôtel communal;

Vu son offre RW/32.01/14.329 du 23 mai 2014;

Vu le procès-verbal du collège des bourgmestre et échevins du 27 janvier 2015 dans lequel celui-ci décide:

1. Désigner la société ayant initialement installé le système de surveillance en place au sein de l'hôtel communal, en qualité d'adjudicataire pour l'exécution du marché de fournitures dont question sous rubrique, par procédure négociée sans publicité sur simple facture acceptée aux conditions de son devis RW/32.01/14.329 du 23 mai 2014 et pour le prix de 10.263,22 €
2. Imputer la dépense à l'article 104/724-60/-51 du budget extraordinaire 2015 dès mise à disposition du budget
3. Financer la dépense par emprunt
4. Approuver le projet de délibération au conseil communal de février 2015 pour prise d'information

PREND POUR INFORMATION

La décision susmentionnée du collège des bourgmestre et échevins du 27 janvier 2015.

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.*

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 15 juni 2006 - inzonderheid artikel 26, §1, 1° a - betreffende de overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten, en haar latere wijzigingen;

Gelet op het koninklijk besluit van 15 juli 2011 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten klassieke sectoren;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;

Gelet op de ordonnantie van 17 juli 2003 - inzonderheid artikel 27 – tot wijziging van de nieuwe gemeentewet;

Overwegende dat de informaticaserver voor de videobewaking in het gemeentehuis de opslag van video niet meer verzekert en de beelden daardoor onbruikbaar worden;

Overwegende dat het noodzakelijk blijkt om twee beeldrecorders/-multiplexers te plaatsen en tegelijkertijd het bewakingssysteem te upgraden door toevoeging van twee camera's en twee bijkomende schermen;

Overwegende dat het gepast is om deze opdracht van leveringen toe te vertrouwen aan de firma, initieel aangeduid voor de installatie van het intussen in gebruikgenomen bewakingssysteem in het gemeentehuis;

Gelet op het besluit van het College van Burgemeester en Schepenen van 27 januari 2015 waarbij beslist wordt om :

1. De firma, die initieel het bewakingssysteem in het gemeentehuis geïnstalleerd heeft, aan te duiden als aannemer voor de uitvoering van de hierboven vernoemde opdracht van leveringen, via een onderhandelingsprocedure zonder bekendmaking op basis van aanvaarde factuur aan de voorwaarden van zijn offerte RW/32.01/14.329 van 23 mei 2014 en voor de prijs van 10.263,22 €;
2. de uitgave aan te rekenen op artikel 104/724-60/-51 van de buitengewone begroting over 2015.
3. de uitgave te financieren met een lening;
4. het ontwerp van de beraadslaging ter kennisneming goed te keuren voor de gemeenteraad van februari 2015.

NEEMT TER INFORMATIE

Bovenvermeld besluit van het College van Burgemeester en Schepenen van 27 januari 2015.

**Contrats de quartier == Wijkcontracten**

**Ordre du jour n° 21 == Agenda nr 21**

**Contrat de quartier durable Reine-Progrès - Opérations socioéconomiques - Conventions tripartites avec les porteurs de projet – Approbation**

**Duurzaam wijkcontract Koningin-Vooruitgang – Socio-economische operaties - Driepartijenovereenkomsten met de projectoperatoren - Goedkeuring**

DÉCISION DU CONSEIL == BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. == Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité.*

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'ordonnance du 28 janvier 2010 organique de la revitalisation urbaine. ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale du 27 mai 2010 portant exécution de cette ordonnance ;

Vu l'approbation du 13 décembre 2012 par l'Exécutif du programme du contrat de quartier durable Reine-Progrès;

Vu l'approbation du 15 décembre 2014 par l'Exécutif de la modification de programme du contrat de quartier durable Reine-Progrès;

Considérant que le programme prévoit la désignation d'opérateurs chargés de divers projets environnementaux et socioéconomiques contenus dans ledit programme ;

Considérant que parmi ces opérateurs figurent :

- JST asbl pour le projet « Verdurisation de quartier »
- ERU asbl pour le projet « à votre quartier, mesdames »
- Amis Aladdin asbl pour le projet « femmes et familles »
- Remua asbl pour le projet « musique dans mon quartier »
- Patrimoine à roulettes asbl pour les projets « Mise en lumière » et « à vous de jouer »
- RenovaS asbl pour le projet « Antenne de quartier »
- CIEP-B asbl pour le projet « Atelier solidaire de réparation »

Considérant que ces opérations sont subsidiées par la Région à concurrence de 100% ;

Considérant qu'il est nécessaire d'établir, pour chaque opérateur, une convention tripartite (opérateur, Commune, Région)

Considérant que ces conventions définissent les droits et obligations de chacune des parties ;

Vu les projets de convention dressés à cette fin ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins en date du 18 février 2015;

DECIDE :

1° d'approuver les conventions par lesquelles la réalisation de certaines opérations prévues au programme du contrat de quartier durable Reine-Progrès sont confiées à

- JST asbl pour le projet « Verdurisation de quartier »
- ERU asbl pour le projet « à votre quartier, mesdames »
- Amis Aladdin asbl pour le projet « femmes et familles »
- Remua asbl pour le projet « musique dans mon quartier »
- Patrimoine à roulettes asbl pour les projets « Mise en lumière » et « à vous de jouer »
- RenovaS asbl pour le projet « Antenne de quartier »
- CIEP-B asbl pour le projet « Atelier solidaire de réparation »

2° d'approuver la subsidiation de ces opérations par la Région à concurrence de 100 %.

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.*

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 24 december 1993 met betrekking tot de overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor werken, leveringen en diensten;

Gelet op de organieke ordonnantie van 28 januari 2010 voor stadsvernieuwing;

Gelet op het besluit van de regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 27 mei 2010 houdende de uitvoering van deze ordonnantie;

Gelet op de goedkeuring van 13 december 2012 van het programma van het Duurzaam wijkcontract Koningin-Vooruitgang door de executieve;

Gelet op de goedkeuring van 15 december 2014 van de programmawijziging van het Duurzaam wijkcontract Koningin-Vooruitgang door de executieve;

Overwegende dat het programma de aanduiding van de operatoren voor de verschillende milieu- en socio-economische projecten vervat in gezegd programma, voorziet;

Overwegende dat volgende operatoren zijn vermeld:

- JST asbl voor het project "Vergroening van de wijk"
- ERU asbl voor het project "Naar uw wijk, Dames"
- Amis Aladdin asbl voor het project "vrouwen en gezinnen"
- Remua asbl voor het project "muziek in mijn wijk"
- Patrimoine à roulettes asbl voor de projecten "[in het licht zetten]" en "Doe maar"
- RenovaS asbl voor het project "wijkantenne"
- CIEP-B asbl voor het project "solidaire herstellingsatelier"

Overwegende dat deze operaties voor 100% door het Gewest gesubsidieerd worden;

Overwegende dat het nodig is om, voor elke operator, een driepartijenovereenkomst (operator, gemeente, Gewest) op te stellen;

Overwegende dat deze overeenkomsten de rechten en plichten van alle partijen bepalen;

Gelet op de overeenkomstontwerpen die hiervoor werden opgesteld;

Op voorstel van het college van burgemeester en schepenen op 18 februari 2015;

BESLIST:

1° de overeenkomsten waarbij de verwezenlijking van bepaalde operaties voorzien in het programma van het van het Duurzaam wijkcontract Koningin-Vooruitgang worden toevertrouwd aan

- JST asbl voor het project "Vergroening van de wijk"
- ERU asbl voor het project "Naar uw wijk, Dames"
- Amis Aladdin asbl voor het project "vrouwen en gezinnen"
- Remua asbl voor het project "muziek in mijn wijk"
- Patrimoine à roulettes asbl voor de projecten "[in het licht zetten]" en "Doe maar"
- RenovaS asbl voor het project "wijkantenne"
- CIEP-B asbl voor het project "solidaire herstellingsatelier"

2° de subsidiëring van deze operaties door het Gewest voor 100%, goed te keuren.

ENSEIGNEMENT COMMUNAL -- GEMEENTELIJK ONDERWIJS

Service du personnel non-enseignant -- Niet-onderwijzend personeelsdienst

Ordre du jour n° 22 -- Agenda nr 22

**Programme de Coordination Locale pour l'Enfance - Etat des lieux, Analyse des besoins et Objectifs prioritaires pour 2015-2020 - Proposition de la Commission Communale de l'Accueil - Approbation**

**Programma van de lokale coördinatie voor de kinderen - Inventaris, Analyse van de behoeften en Prioritaire objectieven voor 2015-2020 - Voorstel van de Gemeentelijke Onthaalcommissie - Goedkeuring**

**Mme Moureaux** : M. l'Echevin, l'accueil des enfants de 2ans et demi à 12 ans durant les temps libres est un enjeu primordial. En particulier parce que cet accueil extrascolaire participe largement à l'épanouissement et à l'émancipation de l'enfant. Mais aussi parce qu'il permet aux parents d'organiser le temps libre de manière structurée et de trouver là un soutien supplémentaire de la part de professionnels dans la question complexe de l'éducation. C'est pourquoi vous comprendrez et vous savez pour mon groupe qu'il est extraordinairement important que tous nos efforts soient dirigés vers un seul objectif : un accueil temps libre de qualité doit être rendu accessible à tous les enfants de Schaerbeek, peu importe les revenus des parents ou le quartier dans lequel ils habitent. Le réseau coordination enfance a réalisé le programme de coordination locale pour l'enfant, il a défini de manière collégiale les objectifs prioritaires qui seraient les siens pour la période courant de 2015 à 2020. Parmi ces objectifs prioritaires figure à plusieurs reprises cette préoccupation et nous le saluons. Car aujourd'hui malheureusement cette question d'accessibilité se pose dans notre commune, que ce soit pour des raisons d'ordre géographique, financier ou d'autres raisons. Le réseau fait en effet le diagnostic que tous nos quartiers sont déficitaires pour l'offre envers les 2 ans et demi/6 ans et si on s'attache alors pour les 2 ans et demi/12 ans, le déficit se concentre sur 3 quartiers. De quoi nous pouvons conclure que le chemin à parcourir est encore long pour assurer une accessibilité à tous nos enfants. Je tiens ici à remercier tous les membres du réseau pour le travail déjà effectué. Les animateurs du réseau soutiennent activement les acteurs, ils posent des bonnes questions, notamment sur la capacité d'accueil, mais aussi sur l'offre des activités, sur le coût de l'accueil, sur la couverture et ils ont avec les intervenants pour clairement identifier les besoins. M. l'Echevin, j'en viens sur base du travail effectué par le réseau à une série de questions à votre intention en tant qu'Echevin de l'enseignement d'une part et Echevin de l'enfance d'autre part. Première question concernant l'accessibilité, la répartition : le réseau et la commission communale met en avant le constat des professionnels sur un état de fatigue, voire parfois de sur stimulation des enfants dû à un agenda trop chargé. Avez-vous une réflexion sur la fréquentation trop importante de certains enfants ? Plus largement, je n'ai pas trouvé dans le document présenté des chiffres décrivant le nombre d'activités fréquentées en moyenne par enfant et son pendant le nombre d'activités proposées par enfant. Ces chiffres permettraient de mieux cerner la problématique du manque d'activités et d'approcher celle de la répartition des activités. Disposez-vous de ces chiffres ? Avez-vous prévu d'effectuer ce travail ? Comment appréhendez-vous cette question ? Il est évident que dans le cadre du boom démographique que connaît notre commune, vous ne pouvez pas faire l'impasse sur une réflexion globale pour résorber, entamer en tous cas la résorption de ce défi. Toujours en matière d'accessibilité, le réseau constate que la participation financière des parents a régulièrement augmentée durant ces dernières années, que ce soit dans le milieu scolaire ou dans le milieu associatif. Comment expliquez-vous cette augmentation et prévoyez-vous de proposer des mesures pour endiguer cette évolution. Un autre volet important par rapport à la fréquentation par tous les enfants de notre commune d'activités extrascolaires ou de temps libres, c'est l'information complète à destination de toutes les familles. Question simple : avez-vous l'intention de rééditer la brochure « que faire à Schaerbeek après l'école » et comment comptez-vous la diffuser ? 2<sup>ème</sup> petite question : comment vous positionnez-vous par rapport à l'information sur la déductibilité fiscale. Le réseau mentionne en la matière : il est important que tous les professionnels mettent ces documents liés à la déductibilité fiscale à disposition des familles. Je dois en conclure que ce n'est pas le cas aujourd'hui. Concernant l'offre, est-ce que vous avez prévu des mesures particulières pour soutenir activement le développement de l'offre dans les 3 quartiers plus particulièrement déficitaires que sont le triangle Meiser/Dailly/Jamblinne de Meux, le quartier Nord/Brabant et le quartier de la gare de

Schaerbeek. Avec votre casquette d'Echevin de l'enseignement, comment comptez-vous stimuler les partenariats entre les écoles et les associations des quartiers afin d'augmenter les capacités d'accueil pendant les vacances ? Concernant l'équipement et le matériel, le réseau fait une proposition très intéressante : il s'agit de la création d'une centrale d'achats de matériel. Est-ce qu'une association para-communale ou la commune pourrait prendre en charge la gestion de cette centrale ? Quelles sont les pistes que vous avez envisagées lorsqu'on vous a mentionné, lors de la commission communale, ce type de projets ? En matière d'infrastructures enfin, mais nos écoles elles sont gonflées à bloc. Le réseau met en avant le besoin d'optimiser les espaces d'accueil pour également l'accueil temps libres. L'accueil temps libres est encadré par un Décret qui rend la qualité des espaces scolaires, qui met la qualité des espaces scolaires en difficulté. Je m'explique : un des critères pour être reconnu comme activité accueil temps libre subsidié par la Communauté, c'est de distinguer des zones différentes d'activités : zones de repos, des arbres d'une part, zones d'activités diversifiées de l'autre. Et ça dans la situation actuelle que connaissent nos écoles en termes de fréquentations, c'est très difficile à garantir dans les espaces scolaires. Alors le réseau fait une autre remarque par rapport à l'utilisation des espaces scolaires pour l'accueil temps libres. Il insiste sur la nécessité d'une réflexion pour assurer la convivialité des cours de récréations et y prévenir les tensions, ça c'est quelque chose qu'on sait par ailleurs et qui est relevé ici dans un autre cadre. Je voulais vous entendre sur une réflexion globale par rapport à cette problématique de l'utilisation de l'espace scolaire. M. l'Echevin, je vous remercie d'avance de vos réponses et bien-évidemment sachez que nous approuverons la proposition de la commission communale de l'accueil.

**M. le Bourgmestre** : merci Mme Moureaux pour ces questions, qui aurait été souhaitable d'aborder longuement en commission spécialiste sur cette matière-là, mais M. Grimberghs se fera un plaisir de vous répondre.

**Mme de Fierlant** : voilà, en tant que membre suppléante de la commission communale de l'accueil qui rassemble beaucoup d'acteurs du monde scolaire et associatif Schaerbeekoïse, je voudrais souligner l'excellent travail de cette commission qui est parvenue à établir à l'unanimité son plan d'actions pour les 5 ans à venir, améliorer sans cesse l'accueil des plus jeunes pendant leurs temps libres à l'école ou en-dehors de l'école et aussi pendant les vacances scolaires est en effet au cœur de ce plan d'actions. Je voudrais pointer ici 3 projets prioritaires qui méritent notre soutien : l'accueil des enfants en besoins spécifiques, l'accueil d'urgence pendant les vacances d'été et le nouveau projet d'accueil des tout petits de 2 ans et demi à 5 ans pendant les vacances d'été qui se fera en collaboration avec l'ASBL Crèches. Ce plan nous permet de garantir les subventions de l'ONE pour chaque acteur et permet aussi d'affecter clairement le cofinancement communal de 100.000€ que le Conseil a prévu au budget 2015. Il convient enfin de féliciter l'ASBL Réseau coordination enfance, qui assure parfaitement son rôle de cheville ouvrière et de coordination avec toutes les écoles, quelle que soit le réseau et la pluralité du secteur associatif, merci beaucoup.

**M. De Herde** : voilà pour répondre aux interventions, je voudrais d'abord remercier d'abord Mme Moureaux et Mme de Fierlant de leur implication constante dans ce domaine et vous avez participé à de nombreuses réunions de cette commission communale de l'accueil. C'est assez rare pour le souligner que des élus s'investissent comme vous, s'investissent dans de telles commissions et vraiment ça fait chaud au cœur. Remercier aussi et je pense que vous serez d'accord avec moi, l'excellent travail des coordinatrices de l'ASBL Réseau coordination enfance qui, par convention avec la commune, gère ce Décret et ces subventions provenant de l'ONE et de la commune. Pour tout vous dire Mme Moureaux sur le plan d'actions qui est envisagé, nos moyens sont relativement limités et nous n'avons pas encore la solution à toutes les questions que vous avez soulevées, elles sont toutes pertinentes. On voit aussi la maman derrière vos questions, mais il faut dire qu'il sera peut-être un jour utile, quand les moyens seront disponibles, que la Fédération Wallonie-Bruxelles pense un peu à améliorer le subventionnement de ces projets. Parce que paradoxe, ce Décret existe depuis 2003, il y avait des crédits au budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles et au départ pour relativement peu de projets, le nombre de communes qui se sont investies en Wallonie et à Bruxelles a grossi, ça veut dire que la part réservée à chacun à un peu fondue parce que malheureusement l'enveloppe n'a pas augmentée aussi vite que les communes qui ont décidées d'adhérer à ce Décret. sur l'état de fatigue des enfants : ben oui ça c'est un constat général. On est dans les associations et dans les écoles, on essaye de conscientiser aussi les parents sur l'heure du couché, parce que par les générations ce sont des bonnes habitudes qui ont tendances à se perdre et c'est vrai qu'il y a certains enfants qui arrivent dans nos écoles à 7h. et demi du matin et qui doivent y rester jusqu'à 18h. C'est pour ça que dans les nouvelles écoles Mme Moureaux, on va bien prévoir qu'il y ait, pour les plus

petits de maternelles, un local sieste qui est indépendant des locaux d'activités, parce qu'aujourd'hui vous savez comment ça se passe, ce sont des lits de camp empilables qu'on utilise, ce qui évidemment pas idéal et on sait bien que pédagogiquement non seulement certains enfants ont besoin de sieste, mais d'autres ont en tous cas besoin, sur le temps de midi, d'activités calmes et je suis obligé de reconnaître que dans la plupart des écoles ce n'est pas le cas, parce que les locaux sont trop petits, il y a trop de bruits et notamment dans les réfectoires. Alors malheureusement, le rapport a effectivement constaté que le milieu associatif a dû, comme la commune, augmenter les tarifs de participations à des tas d'activités. Je pense que c'est parce que par ailleurs on n'est pas assez subventionné. Mais vous l'aurez remarqué et on en a parlé à l'avant-dernier Conseil, maintenant nous essayons d'améliorer la qualité du temps de présence à l'école en y faisant des activités beaucoup plus intéressantes qu'auparavant. oui le prix a augmenté, mais je pense que la qualité du temps s'est vraiment améliorée aussi. Je vous rassure sur le fait qu'on a bien prévu le budgets pour rééditer la brochure d'informations à tous les parents. Le site internet continuera à exister aussi, même si on sait que tout le monde ne le consulte pas et je crois savoir que la COCOFF est entrain de bâtir un site pour tout Bruxelles, parce qu'il y a parfois des gens qui habitent aux frontières et vont mettre leurs enfants dans des communes limitrophes. Nous avons beaucoup insisté et ce sera systématiquement fait, notamment dans la nouvelle brochure, parce que certains parents l'ignorent, qu'effectivement ils ont droit à une attestation fiscale qui leur permet la fameuse déductibilité et on informera aussi, on invitera les gens à se renseigner auprès de leur organisme de mutuelle parce que souvent les mutuelles peuvent aussi intervenir et interviennent d'ailleurs plus ou moins généreusement dans les frais de garde. Alors on est devant le problème géographique que vous avez soulevé à raison. C'est dommage qu'il n'y ait pas de contrat de quartier dans le quartier justement Nord/Brabant qui est un des 3 que vous avez cités, il n'a pas été retenu dans cette fournée-ci, mais je suppose que dans les années à venir, nous représenterons. Ha ben voilà, il y a un contrat de rénovation urbaine, merci M. Goldstein, et ce sera utile de prévoir dans ce contrat de rénovation urbaine dans le quartier Nord et dans le quartier de la rue de Brabant effectivement des locaux pour l'accueil de la petite enfance et notamment pour tout ce qui est après l'école, je suis bien d'accord avec vous. Dans le quartier Meiser, il n'y a absolument rien. On verra s'il y a une association qui a la volonté de s'implanter et on verra si on peut l'aider. Et le quartier de la gare de Schaerbeek, c'est un problème historique. Mon Collègue responsable de l'intégration sociale et celui responsable de la prévention buttent devant le même problème depuis toujours. La commune n'a pas de locaux dans ce quartier-là, c'est un des rares quartiers où nous n'avons pas de locaux, et malheureusement il n'y a pas de tissu associatif qui dispose de locaux suffisants pour faire des activités telles que celles-là. Dans le Décret, il est aussi prévu qu'il y ait des fonds d'impulsions un jour qui soit créé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais espérons que cela le soit. Sur la centrale d'achats : c'est à l'étude et on va faire le mieux possible pour que la commune puisse aider effectivement l'ASBL RCE à mettre ça en route. Vous dire aussi que je suis comme vous très attentif à la qualité des cours de récréation. On les améliore petit à petit : des plaines de jeux, des espaces potagers et des choses comme ça. Mais il est vrai que dans l'une ou l'autre de nos écoles, la population scolaire a augmentée, on a mis des classes en plus, mais évidemment la superficie des cours de récréation n'a pas augmentée et à certains moments, la densité dans les cours de récréation est trop importante et on est en réflexion par rapport à ça, ça veut dire qu'il faut faire des récréations alternées, les uns après les autres, ce qui pose d'autres problèmes. Pour dire finalement Catherine et Lorraine que tous les acteurs sont quand même assez contents du vote par le Conseil communal, tous groupes confondus, de cet aspect du budget communal, puisqu'on va pouvoir en 2015, par rapport à 2014, disposer de 22.000€ de plus pour aider les écoles et le tissu associatif qui s'occupent de cette matière oh combien importante et complémentarément aux subventions de l'ONE, ça permet de structurer l'ordre. Et j'attire l'attention de Catherine enfin que le projet qu'on a mis en place cet été d'accueil d'urgence pour les enfants qui n'avaient pas de solutions, les familles n'avaient pas de solutions, a été un immense succès. On va le reconduire et on va maintenant le dupliquer, on va faire la même chose pour les 2ans et demi/6ans, et on ne va pas chercher midi à 14h., on va utiliser les crèches, parce que les crèches sont tout-à-fait capables d'accueillir cette tranche d'âge-là aussi et ça c'est un grand pas en avant. Merci en tous cas pour votre intérêt, votre sollicitude et j'espère que nous aurons l'occasion d'encore débattre de cela à la commission et au Conseil, parce que comme Catherine l'a dit c'est vraiment un secteur très, très important.

**Mme Moureaux** : bravo pour ce qui est réalisé, la brochure d'infos les parents l'attendent. Une chose que vous pouvez facilement faire et qui est non coûteuse et qui est importante à mon avis et aussi pour les Parlementaires en Communauté Française, c'est le monitoring, monitoring par

04.03.2015

quartier, avoir des chiffres, le nombre d'activités fréquentées aujourd'hui par les enfants, le nombre d'activités proposées par enfant, ça c'est important, vous pouvez le faire. Par contre, le point noir c'est la gare de Schaerbeek, là franchement on va revenir avec ce thème-là parce que c'est dramatique.

**M. Grimmerghs** : je suis bien d'accord.

DÉCISION DU CONSEIL -== BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -== Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité.*

Vu les articles 117 et 123 de la nouvelle Loi Communale;

Vu le décret du 3 juillet 2003 relatif à "La coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire" exigeant l'approbation du "Programme de Coordination Locale pour l'Enfance - Etat des lieux, Analyse des besoins et Objectifs prioritaires pour 2015-2020", réalisé à Schaerbeek par le Réseau Coordination Enfance (SAES), dans le cadre du Décret ATL ( Accueil Temps Libre)

Vu la décision du Collège des Bourgmestres et Echevins du 10 février 2015 :

DECIDE

D'approuver le "Programme de Coordination Locale pour l'Enfance - Etat des lieux, Analyse des besoins et Objectifs prioritaires pour 2015-2020", réalisé par le Réseau Coordination Enfance (SAES), dans le cadre du Décret ATL ( Accueil Temps Libre)" proposé par la Commission Communale de l'Accueil.

DE GEMEENTERAAD

*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.*

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op het dekreet van 3 juli 2003 houdende "de coördinatie van de kinderopvang gedurende hun vrije tijd en de steun aan buitenschoolse opvang" die de goedkeuring eist van het programma van de lokale coördinatie voor kinderen - Inventaris, Analyse van de behoeften en Prioriteiten voor 2015-2020", die in Schaerbeek door het Netwerk Coördinatie Kinderjaren (NCK) wordt verwezenlijkt, in verband met het OVT-dekreet (Ontvangst Vrije Tijd)

Gelet op de beslissing van het College van Burgmeester en Schepenen (10/02/2015):

BESLUIT

Het Programma van de lokale coördinatie voor de kinderen,- Inventaris, Analyse van de behoeften en Prioriteiten voor 2015-2020", die in Schaerbeek door het Netwerk Coördinatie Kinderjaren (NCK) wordt verwezenlijkt, in verband met het OVT-dekreet (Ontvangst Vrije Tijd) voorgesteld door de gemeentelijke onthaalcommissie, goed te keuren.

### **Ordre du jour n° 23 -== Agenda nr 23**

#### **Rapport d'activités 2013-2014 et le plan d'action 2014-2015 du Réseau Coordination Enfance (SAES) - Pour information**

#### **Activiteitenverslag 2013-2014 en het actieplan 2014-2015 van het Netwerk Coördinatie Kinderjaren (NCK) - Ter informatie**

DÉCISION DU CONSEIL -== BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -== Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

*Approuvé à l'unanimité.*

Vu les articles 117 et 123 de la nouvelle Loi Communale

Vu l'existence du Service Accueil Extrascolaire de Schaerbeek - SAES depuis mars 2002 au sein de l'asbl Réseau Coordination Enfance - RCE

Vu la convention qui lie le RCE avec la Commune de Schaerbeek

Vu la convention qui lie l'ONE à la Commune de Schaerbeek depuis 2010.

04.03.2015

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins :  
PREND POUR INFORMATION  
Le rapport d'activités 2013-2014 et le plan d'action 2014-2015 du Réseau Coordination Enfance (SAES).

DE GEMEENTERAAD  
*Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.*

Gelet op artikelen 117 en 123 van de Nieuwe Gemeentewet;  
Gezien het bestaan van de Dienst Buitenschoolse Ontvangst van Schaerbeek - DBO sinds maart 2002 binnen VZW Netwerk Coördinatie Kinderjaren - NCK  
Gelet op de overeenkomst die NCK met de Gemeente van Schaerbeek bindt  
Gelet op de overeenkomst die "ONE " aan de Gemeente van Schaerbeek sinds 2010 bindt.  
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen:  
NEEMT TER INFORMATIE  
het activiteitenverslag 2013-2014 en het actieplan 2014-2015 van het Netwerk Coördinatie Kinderjaren (NCK).

\* \* \* \* \*

**Après le point 23 vote nominal auquel participent les conseillers communaux suivants == Na het punt 23 hoofdelijke stemming waaraan de volgende gemeenteraadsleden deelnemen :**  
Mmes-mevr. Döne Sönmez, Adelheid Byttebier, Jamila Sanhayi, Sophie Querton, Debora Lorenzino, MM.-hh. Burim Demiri, Axel Bernard, Seydi Sag, Mme-mevr. Lorraine de Fierlant, M.-h. Abdallah Kanfaoui, Mme-mevr. Joëlle van Zuylen, M.-h. Quentin van den Hove, Mmes-mevr. Barbara Trachte, Berrin Saglam, Asma Mettioui, M.-h. Thomas Eraly, Mme-mevr. Bernadette Vriamont, MM.-hh. Bernard Guillaume, Etienne Noel, Georges Verzin, Michel De Herde, Jean-Pierre Van Gorp, Denis Grimberghs, Mme-mevr. Cécile Jodogne, MM.-hh. Emin Ozkara, Sait Köse, Mmes-mevr. Laurette Onkelinx, Isabelle Durant, MM.-hh. Sadik Köksal, Ibrahim Dönmez, Mme-mevr. Mahinur Ozdemir, M.-h. Frederic Nimal, Mme-mevr. Filiz Güles, MM.-hh. Abobakre Bouhjar, Mohamed El Arnouki, Yvan de Beaufort, Mme-mevr. Angelina Chan, MM.-hh. Mohamed Reghif, Mohamed Echouel, Vincent Vanhalewyn, Yves Goldstein, Hasan Koyuncu, Mme-mevr. Catherine Moureaux et/en M.-h. Bernard Clerfayt.

\* \* \* \* \*

## RESULTAT DU VOTE – UITSLAG VAN DE STEMMING

OUI – JA : O

NON – NEEN : N

ABSTENTION – ONTHOUDING : -

PAS DE VOTE/VOTE ANONYME – GEEN STEM/ANONIEME BESTEMMING : —

Points de l'O.J. Punten agenda	3, 7-10, 12-18, 20- 23	4	5	6	19
BERNARD GUILLAUME	0	0	0	0	0
ETIENNE NOEL	0	0	0	0	0
GEORGES VERZIN	0	0	0	N	0
MICHEL DE HERDE	0	0	0	0	0
JEAN-PIERRE VAN GORP	0	0	-	N	-
DENIS GRIMBERGHS	0	0	0	0	0
CÉCILE JODOGNE	0	0	0	0	0
EMIN OZKARA	0	0	-	N	-
SAÏT KÖSE	0	0	0	0	0
LAURETTE ONKELINX	0	0	-	N	-
ISABELLE DURANT	0	0	0	0	0
HALIS KÖKTEN					
SADIK KÖKSAL	0	0	0	0	0
IBRAHIM DÖNMEZ	0	0	-	N	-
DERYA ALIC					
MAHINUR OZDEMIR	0	0	0	0	0
FREDERIC NIMAL	0	0	0	0	0
FILIZ GÜLES	0	0	0	0	0
ABOBAKRE BOUHJAR	0	0	-	N	-
MOHAMED EL ARNOUKI	0	0	0	0	0
YVAN DE BEAUFFORT	0	0	0	N	0
ANGELINA CHAN	0	0	0	N	0
MOHAMED REGHIF	0	0	0	0	0
MOHAMED ECHOUEL	0	0	0	0	0
VINCENT VANHALEWYN	0	0	0	0	0
YVES GOLDSTEIN	0	0	-	N	-
HASAN KOYUNCU	0	0	-	N	-
CATHERINE MOUREAUX	0	0	-	N	-
DÖNE SÖNMEZ	0	0	-	N	-
ADELHEID BYTTEBIER	0	0	0	0	0
JAMILA SANHAYI	0	0	-	N	-
SOPHIE QUERTON	0	0	0	0	0
DEBORA LORENZINO	0	0	0	0	0
BURIM DEMIRI	0	0	0	0	0
AXEL BERNARD	0	-	-	-	-
SEYDI SAG	0	0	0	0	0
LORRAINE DE FIERLANT	0	0	0	0	0
ABDALLAH KANFAOUI	0	0	0	N	0
JOËLLE VAN ZUYLEN	0	0	0	-	0
QUENTIN VAN DEN HOVE	0	0	0	0	0
BARBARA TRACHTE	0	0	0	0	0
BERRIN SAGLAM	0	0	0	0	0
BRAM GILLES					
ASMA METTIOUI	0	0	0	0	0
THOMAS ERALY	0	0	0	0	0
BERNADETTE VRIAMONT	0	0	-	N	0
BERNARD CLERFAYT	0	0	0	0	0
OUI-JA	44	43	32	27	33
NON-NEEN	0	0	0	15	0
ABSTENTIONS - ONTHOUDINGEN	0	1	12	2	11

ORDRE DU JOUR (REPRISE) -- AGENDA (VERVOLG)

POINT(S) INSCRIT(S) À LA DEMANDE DE CONSEILLERS COMMUNAUX (MOTION) -- PUNT(EN) OPGETEKEN OP VERZOEK VAN GEMEENTERAADSLEDEN (MOTIE)

Ordre du jour n° 24 -- Agenda nr 24

**La dotation fédérale aux zones de police (Motion de Madame Debora LORENZINO)**

**De federale dotatie aan de politiezones (Motie van Mevrouw Debora LORENZINO)**

**Mme Lorenzino** : Le budget Fédéral prévoit une réduction de 2% des dotations aux zones de police et une réduction de 4% des crédits de personnels. Cette décision a été prise sans consulter ni les Bourgmestres ni les différentes zones de police. Or il est primordial et surtout ces temps-ci d'avoir une police locale de qualité. Les citoyens doivent non seulement se sentir en sécurité, mais bien-sûr être en sécurité et pour cela, il faut que les zones de police aient les moyens budgétaires et humains suffisants pour remplir efficacement leurs missions. D'autant plus que les budgets accordés aux zones de police n'ont cessés d'être rabaissés depuis 2003 et que ce sont les communes qui doivent faire des efforts considérables pour combler ces réductions. Par ailleurs, il convient également de réviser la norme KUL qui n'a plus été réactualisée depuis 2001, alors que la population de certaines grandes villes comme Schaerbeek par exemple pour en citer une au hasard a fortement augmentée. Cette norme ne tient pas compte non plus des spécificités des grandes agglomérations comme la criminalité urbaine, l'activité nocturne, la dimension internationale. Et compte-tenu de tout cela, nous souhaitons que le Conseil communal de Schaerbeek demande au Gouvernement Fédéral : premièrement de renoncer à la réduction budgétaire de 2%, deuxièmement de remplacer le montant prévu dans le budget 2015 par celui inscrit au budget 2014 et pour finir de réviser la norme KUL de manière équilibrée en fonction des besoins réels des zones de police, merci.

**M. Kanfaoui** : je me permets d'intervenir sur cette motion de Mme Débora Lorenzino, surtout que derrière tout cela se trouve une motion que vous voulez faire passer. Et d'éclaircir sur ces points-là au vu de l'évolution politique qui est très rapide il est vrai ces derniers temps. Surtout, pour rappeler que l'impact de la dotation Fédérale des zones de police sera évidemment très limité et ce d'autant plus que le saut d'index décidé tout récemment va compenser cette diminution qui sera non pas de 2% mais d'1% et qui pour nous aura une conséquence quasi nulle, voire nulle sur le nombre de policiers. Je rappelle également qu'en outre, le Ministre de l'Intérieur et les 19 Bourgmestres Bruxellois ont décidé la mise en place d'un groupe de travail qui vise à objectiver les critères de financements des zones de police et enfin que le Ministre de l'Intérieur a également annoncé vouloir mieux répartir la présence de la police fédérale dans les grandes Villes et au vu de l'éclaircissement de cette évolution politique récente, et bien toute une série des points développés par Mme Lorenzino n'ont plus jour évidemment, merci.

**Mme Onkelinx** : c'est assez étonnant de voir comme ça des libéraux justifier les économies en matière de sécurité, nous avons l'habitude d'un autre discours. C'est le MR nouveau. Pour ce qui me concerne, surtout dans la période que nous vivons, avoir des moyens importants, efficacement utilisés en matière de sécurité, ça me semble essentiel et notamment pour la police de proximité. Ce qui se passe dans les zones de police est totalement inacceptable. Il y a des coûts qui ont été reconnus au niveau du Parlement Fédéral. Quand vous dites ça ne se voit pas, rien du tout, même le Ministre de l'Intérieur le dit qu'il a bien dû pour des raisons par choix diminuer les moyens pour la sécurité. C'est pour moi inacceptable. D'autre part effectivement comme le dit Mme Lorenzino, c'est vrai qu'il y a depuis très longtemps ce problème notamment de la norme KUL. Il y a une volonté des Bourgmestres, je pense que M. Clerfayt le confirmera, de revoir celles-ci. Tant mieux si un processus est engagé, on ne peut que de s'en réjouir, mais il n'empêche que dans un Conseil communal redire que c'est une nécessité, ça me semble être une bonne politique pour pouvoir bénéficier de moyens supplémentaires. Dès lors au niveau du groupe socialiste, nous soutiendrons la motion qui vient de nous être développée par Mme Lorenzino.

**Mme Trachte** : je rejoins ce qui a été dit par Mme Lorenzino et par Mme Onkelinx sur les financements des zones de police, bien-entendu sur la norme KUL, sur l'importance aujourd'hui d'un financement correct des zones de police et par ailleurs sur le financement de notre zone de police dont nous sommes si fiers. Je voudrais rappeler que ceci s'inscrit aussi dans un cadre où, enfin qui nous a encore été décrit récemment par une étude qui avait été commanditée par le

Gouvernement Régional précédent, qui comparait les communes Bruxelloises à d'autres communes urbaines en Belgique, qui étaient situées dans des situations similaires et dont les conclusions étaient que les communes Bruxelloises, alors qu'elles rencontrent évidemment, elles doivent rencontrer les mêmes missions que les autres communes et y compris en matière de police, sont faces à la fois à plus de charges et dans le même temps à moins de ressources. La situation qu'on examine aujourd'hui, et que Mme Lorenzino met en exergue par sa motion, c'est l'application de cette règle générale sur la question des zones de police, notamment en lien avec la norme KUL. Mais c'est le cas aussi dans une série d'autres matières. Je voudrais aussi au nom de mon groupe insister sur le fait que cette situation est aujourd'hui aggravée par des décisions du Fédéral, du Gouvernement Fédéral précédent et du Gouvernement Fédéral actuel sur des décisions qu'on a eu l'occasion déjà de commenter à plusieurs reprises au sein de ce Conseil communal, mais je voudrais aussi aujourd'hui, à l'occasion de ce débat, les rappeler. C'est le cas bien-sûr des exclusions du chômage dont on a parlé tout à l'heure, c'est aussi le cas des futures mesures qui seront adaptées en terme de taxation des intercommunales ou M. Kanfaoui de la taxe de la non-indexation des salaires sur les centimes additionnels à l'IPP. Voilà, je voulais simplement replacer ce débat dans un cadre plus général.

**M. Verzin** : en revenant sur ce que M. Kanfaoui vient de nous dire, je pense que nous devrions dans cette motion inverser l'ordre de priorités. A mon sens, même en restant dans la même enveloppe budgétaire qui a été décidée par le Gouvernement Fédéral, je pense que l'urgence et la priorité absolue, c'est la révision des normes KUL et la prise en compte de l'évolution, après évaluation, des dotations aux différentes zones de police, en insistant évidemment sur la concertation entre les différentes zones de police dans la Région de Bruxelles-Capitale. Et pour moi, si nous votons ensemble et le MR est prêt à le voter, la demande précise de revoir les normes KUL et de revoir les dotations en fonction de la révision qui sera intervenue avec le soutien de la conférence des Bourgmestres, nous pourrions évidemment voter cette motion. Par contre le point évidemment concernant la décision Gouvernementale, vous comprendrez que nous ne pouvons pas faire autrement que de la refuser. Et je voudrais déposer un amendement si vous le souhaitez.

**M. le Bourgmestre** : on a tous bien entendu l'exposé de cette motion par Mme Lorenzino et je remercie Mme Onkelinx et Mme Trachte de ce qu'elles viennent d'affirmer clairement, à savoir que la police est une priorité, qu'il y a des besoins nécessaires qui doivent être rencontrés. Simplement pour vous dire un chiffre : la dotation Fédérale à notre zone de police c'est environ, je cite de mémoire, 35 millions. 2% c'est un peu moins que 1 million, c'est 700.000€. 700.000€ ça fait le coût 11 ou 12 policiers, un policier coûte environ 60.000€, ça fait une dizaine de policier en moins. Et si vous avez été attentifs, en tous cas ceux qui sont au Conseil de police, vous savez qu'en raison de cette contrainte budgétaire, nous avons été amenés à inscrire au budget le financement en 2015 d'un plus petit nombre de policiers qu'en 2014. La conséquence immédiate de cette décision, c'est moins de bleu en rue et que le MR s'en réjouisse, ça m'en étonne. Et en particulier on a réduit le nombre de remplacements de départs, on aura moins de policiers en fonction. Et deuxièmement on a réduit ce qu'on appelle les heures de prestations exceptionnelles, c'est-à-dire principalement la présence en rue de nos policiers en nocturne et en présence samedi et le week-end. Et ça fait moins de policiers en rue à des moments qui sont critiques pour la surveillance du territoire. Je ne pense pas que nous prenions de risque gravissime pour la sécurité, mais en tous cas c'est une présence moindre et c'est un risque qui est couru, c'est un service qui est réduit à la population en terme de présence dans les quartiers et on vient de le répéter, il manque toujours, c'est une demande permanente des citoyens, il manque toujours des agents sur le terrain, ils veulent les voir plus, plus souvent dans les quartiers, police de proximité et autres. Dire aussi que dans le contexte actuel de tensions internationales et les départs vers la Syrie, ça demande un travail policier gigantesque de toutes les équipes : de l'agent de quartier jusqu'à la police judiciaire et que ce travail-là, s'il est réalisé par la police, eh bien le travail quotidien, récurrent, demande des moyens qui sont en diminution et c'est détestable. J'allais faire une proposition que M. Verzin a faite sur la banque KUL puisque j'entendais le banc MR souhaiter qu'on revoie la norme KUL, c'est un des points qui a été examiné lorsque M. Jambon a rendu visite à la conférence des Bourgmestres, soyons clairs, on était contents qu'il vienne, c'est déjà bien qu'il vienne, soyons clairs, mais il n'a fait pas beaucoup de propositions qui nous ont plu puisqu'il a maintenu son point de vue sur la non-indexation de la dotation en renvoyant ça à un groupe de travail qui allait examiner, mais si son point de vue de départ est celui-là on ne s'attend pas à beaucoup d'avancées. Je serais très heureux que le groupe MR vote le point 3 de la motion de Mme Lorenzino qui est demande de la révision de la norme KUL. Parce que M. Jambon nous a dit qu'il n'en était pas question, parce que c'est dans l'accord du Gouvernement.

Et si vous le votez avec nous ce soir, ce sera un fait intéressant et j'en prendrai acte et je regrette sinon, pour une dernière chose, de voir M. Kanfaoui défendre M. Jambon, ça ça m'a attristé de sa part mais j'ai encore beaucoup de sympathie pour lui, mais je trouve que là il m'a fait un peu sourire, il m'a fait un peu sourire. je proposerais qu'on vote sur la motion, attendez pour terminer, je proposerais qu'on vote sur la motion : il y a 3 points : 1-2-3, plutôt que de faire des amendements on va voter séparément sur le 1-2 et sur le 3, c'est plus simple de travailler comme ça. Pour des facilités de secrétariat, je propose qu'on fasse comme ça, d'accord ? Est-ce que je peux mettre aux voix la motion de Mme Lorenzino en distinguant les points 1 et 2, qui sont la critique de ce que le Gouvernement Fédéral décide, du point 3 ?

**Vote sur la motion à mains levées -- Stemming op de motie met handopsteken:**

Point 1-2 : 30 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention -- Punt 1 : 30 stemmen voor, 4 stemmen tegen en 1 onthouding

Point 3 : 35 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions -- Punt 3 : 35 stemmen voor, 0 stemmen tegen en 0 onthoudingen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu l'accord du Gouvernement fédéral du 10 octobre 2014, lequel inscrit la sécurité comme une de ses grandes priorités;

Vu le budget fédéral voté le 18 décembre 2014, lequel prévoit une réduction de 2% des dotations fédérales aux zones de police, soit 14,5 millions d'euros, ainsi qu'une réduction de 4% des crédits de personnel, soit 31,5 millions;

Vu l'absence de consultation des Bourgmestre avant l'adoption de ce budget;

Vu l'avis du 21 novembre 2014 de la Cour des comptes sur le budget fédéral 2015, lequel signale que pareille économie nécessite l'adaptation de l'arrêté royal du 2 août 2002 qui établit la norme fédérale de financement des zones de police (ci-après "norme KUL")

Vu la déclaration du Ministre Jan Jambon en Commission Intérieur du 9 décembre 2014, selon lequel l'adaptation de l'arrêté royal du 2 août 2002 est à l'étude, tout en soulignant que la réduction de 2% ne devrait pas avoir de répercussions significatives sur le budget des zones de police;

Vu l'inquiétude des syndicats policiers;

Considérant que la réduction de l'insécurité et du sentiment d'insécurité suppose, entre autres, une police locale de proximité de qualité;

Considérant qu'il est nécessaire de donner aux autorités locales des moyens budgétaires et humains suffisants à même d'assurer cette police de proximité

Considérant que le budget des zones de police n'a cessé d'être réduit depuis 2003;

Considérant que les communes n'ont pas à combler les économies décidées par le Gouvernement fédéral pour pouvoir garantir le même niveau de sécurité à leurs habitants;

Considérant que les zones de police rencontrent déjà des difficultés financières qu'elles tentent de résoudre en demandant aux communes des financements complémentaires;

Considérant que les crédits raboutés par le Gouvernement fédéral ne permettent pas de recruter des agents en suffisance;

Considérant qu'il est nécessaire d'évaluer les besoins prioritaires des différentes zones de police;

Considérant que la norme KUL n'a plus été actualisée depuis 2001 alors que la population de certaines villes a cru de manière spectaculaire (18% pour la population bruxelloise en 12 ans) et ne tient pas compte des éléments propres aux grandes agglomérations (trafic routier, criminalité urbaine, activité nocturne et de week-end plus importante, dimension internationale plus importante);

Considérant que, depuis 2008, les Gouvernements successifs promettent d'évaluer la norme KUL, sans aucun suivi;

DEMANDE au Gouvernement fédéral, par vote à mains levées, par 30 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention,

- de renoncer à la réduction budgétaire de 2% frappant la dotation fédérale aux zones de police;
- de remplacer le montant prévu par celui inscrit dans le budget des dépenses de 2014;

DEMANDE au Gouvernement fédéral, par vote à mains levées, à l'unanimité,

- de réviser de manière équilibrée et en fonction des besoins réels des zones de polices la norme KUL.

\* \* \*

**Monsieur Goldstein et Monsieur Bouhjar quittent la s nace -- De heer Goldstein en de heer Bouhjar verlaten de vergadering**

\* \* \*

QUESTIONS ORALES -- MONDELINGE VRAGEN

**Ordre du jour n  25 -- Agenda nr 25**

**L'application de l'arr t  du 26 septembre 2013 concernant les charges d'urbanisme (Question de Monsieur Seydi SAG)**

**De toepassing van het besluit dd 26 september 2013 betreffende de stedenbouwkundige lasten (Vraag van de heer Seydi SAG)**

**M. Sag** : apr s avoir discut  de la prime d'accompagnement social, nous trouvons int ressant de parler un petit peu des charges d'urbanisme. Une des causes majeures de l'exode des classes moyennes   constater   Bruxelles, l' tude de l'IBSA de d cembre 2012 l'a clairement d montr , c'est l'inaccessibilit  des logements et plus pr cis ment la difficult  pour la classe moyenne et particuli rement les jeunes d'acc der   la propri t  de biens correspondants   leurs besoins. Il n'est pas normal que certains quartiers, voire certaines communes dans lesquelles les classes moyennes ont grandi, leurs soient totalement inaccessibles une fois devenu adultes. Une partie de la classe moyenne peut sans doute avoir le sentiment l gitime d' tre marginalis  par rapport aux politiques publiques du logement. Elle n'est en effet pas suffisamment riche pour pouvoir devenir propri taire d'un habitat adapt    ses besoins, d'autant que les banques exigent aujourd'hui u apport en capital important. Mais il n'est pas non plus dans une situation d'urgence sociale qui lui permettrait de devenir prioritaire dans l'acc s   un logement. Il est important que l'ensemble des pouvoirs publics, quelque soit le niveau de pouvoirs, mette son  nergie en  uvre pour palier   cette probl matique grandissante. La R gion de Bruxelles-Capitale a adopt  un Arr t  de 26 septembre 2013 qui impose des charges d'urbanisme lors de la d livrance de permis de b tir ou de lotir pour un projet immobilier d'une certaine envergure. En quoi consistent ces charges d'urbanisme ? Elles peuvent prendre 3 formes : soit une obligation de r alisation, de transformation ou de r novation d'espace, d' quipement et b timent public, de voirie et d'espace vert ; soit une obligation de r alisation, de transformation ou de r novation de logement encadr , c'est acheter ou construire pas ou pour un op rateur public ou une AIS ou conventionn , c'est- -dire qui ne sont attribu s qu'  des m nages   revenus limit s : soit une obligation de versement d'une somme d'argent destin e   la r alisation d'actes et travaux par l'autorit  d livrant elle-m me, ces charges doivent toujours  tre r alis es dans le voisinage du projet immobilier, soit encore d'une combinaison de ces 3 formes. L'importance de la charge d'urbanisme d pend du type d'activit  qui sera effectu  dans le projet immobilier. Ces charges sont un levier important pour les autorit s communales dans le d veloppement d'une politique de logements moyens. Mesdames et Messieurs les membres du Coll ge, voici mes questions : les charges sont-elles bien appliqu es   tous les permis d'urbanisme qui le permettent, c'est- -dire seuil de 1.000m2 pour le logement et de 500m2 pour les bureaux ? Pouvez-vous nous communiquer le nombre de logements   finalit  publique qui ont pu  tre r alis s dans notre commune gr ce   l'application de cet Arr t  ? Quelle a  t  et quelle sera la politique de la commune concernant la nature des charges, favorise-t-elle la production de logements en nature ou la perception d'une somme d'argent afin d'en cr er. Pour quel montant total la commune per oit-elle des charges, cette somme est-elle enti rement r affect e   la construction de logements   finalit  publique ? Une concertation avec les Autorit s R gionales comp tentes en la mati re de logements a-t-elle eu lieu ? Merci pour vos r ponses.

**M. Nimal** : merci pour votre question qui est int ressante et vous m'excuserez si d'abord je r ponds un peu de mani re technique. Parce qu'en r alit , vous parlez de l'Arr t  du Gouvernement du 26/11/2013 qui parle de charges d'urbanisme, mais la commune applique ce syst me de charges d'urbanisme depuis bien longtemps, pour nous  a fait 10-15 ans au minimum que vous avez des charges d'urbanisme qui sont r clam es. D j  l'Ordonnance de

planification urbanistique de 91 parlait de charges d'urbanisme et puis ce qui a été appliqué pendant longtemps, c'était un Arrêté du Gouvernement qui était un Arrêté du Gouvernement de 2003. Et cet Arrêté du Gouvernement de 2003 fixait déjà les circonstances à la base des charges d'urbanisme, les montants, les travaux, les délais. Ça a été appliqué pendant 6 ans par la commune et puis il y a eu un Arrêt du Conseil d'Etat en 2009 qui a annulé, en considérant notamment que ce n'était pas proportionnel, et là la commune en Collège a décidé de continuer à faire application de l'Article 100 du COBAT qui permettait précisément de demander des charges d'urbanisme. J'ai envie de dire qu'il n'y a pas vraiment quelque chose de neuf et là c'étaient effectivement des directives qui ont été données par le Collège aux services, en disant : continuons à demander des charges d'urbanisme. Qu'est-ce qui s'est passé en fait dans ce cadre-là ? C'est qui a été repris comme directives quelque part ce qui était contenu dans les Arrêtés qui avaient été annulés, si ce n'est qu'on y répondait en répondant aux problèmes de proportionnalité pour les changements d'affectations et les nouvelles constructions. Parallèlement déjà aussi à cette époque-là en 2010, le Collège, et l'Article 100 le lui permettait, avait décidé de soumettre à charges d'urbanisme tout un ensemble de changements d'affectations. Notamment, parce qu'en disant que ça avait des conséquences évidemment sur le logement, tout ce qui étaient les carrées, tout ce qui étaient les discothèques, tout ce qui étaient les salons de prostitutions, les spectacles de charmes, les clubs privés, vous aviez tout un ensemble déjà à ce moment-là de charges d'urbanisme qui étaient prévues. Ça a été appliqué pendant de nombreuses années et puis 2013 il y a l'Arrêté du Gouvernement dont vous parlez qui prévoit effectivement tout un ensemble de charges d'urbanisme dans différents points. Le Collège en a pris acte le 7 janvier 2014. Et le 7 janvier 2014 le Collège a pris acte, mais quelque part cet Arrêté du Gouvernement reprenait l'Arrêté qui avait été annulé à l'époque et reprenait ce qui avait déjà été décidé en Collège et a surtout pris acte aussi que ce nouvel Arrêté ne reprenait pas des charges d'urbanisme pour les changements d'utilisations et d'affectations comme cela avait été prévu antérieurement. Cette décision du 7-1-2014 a pris acte de ce qui avait été décidé dans ce cadre-là et a décidé de poursuivre les charges d'urbanisme pour l'ensemble des changements d'affectations dont on avait déjà parlé, vu que l'Article 100 du COBAT permet les plus durs et permet de réclamer des charges d'urbanisme complémentaires. C'était pour dire, je crois que cette archéologie juridique a un sens, c'était de dire que depuis plus de 13 ans ce système est appliqué, même si les bases réglementaires sont certes différentes mais le contenu a toujours été le même. Alors pour répondre plus précisément à vos questions : est-ce que ces charges sont bien appliquées : oui ou non : et bien évidemment elles sont appliquées, il n'y a pas le choix, c'est pas une faculté. L'Arrêté du Gouvernement prévoit qu'il y a l'obligation de prévoir des charges d'urbanisme, c'est pas une faculté, on a l'obligation de le faire même si la base a changée je dirais en cours d'année, en cours de route. Maintenant il y a quand même un tempérament à cela, c'est que vous savez qu'une des modifications du COBAT prévoit que tout un ensemble de permis sont instruits par la Région. Des permis du Collège instruits par la Région dès le moment où vous avez des études d'incidences ou des moments où vous avez des rapports d'incidences. Et dans ce cadre-là, c'est instruit par la Région et c'est la Région qui détermine le cas échéant les charges d'urbanisme sur recommandation de la commune dans le cadre des commissions de concertations, mais c'est la Région qui les instruit et ce qui est visé dans l'Ordonnance ici qui dit notamment que ça doit être prioritairement du logement lorsqu'on a une construction de plus de X m<sup>2</sup> de logements, de 1.000m<sup>2</sup> de logements ou 500 de bureaux, c'est des permis qui sont délivrés par la Région, pas des permis par la commune, c'est forcément des permis avec rapports d'incidences et avec études d'incidences. Mais oui bien-entendu c'est appliqué, c'est une obligation. Par rapport à la pratique et la nature des charges, je tiens à votre disposition différents documents qui vous expliqueront clairement ce qui a été fait depuis, mais depuis 2000 les charges d'urbanisme ça a d'abord été essentiellement les charges liées aux différents îlots du quartier Nord forcément. Dans ce cadre-là, il y a eu tout un ensemble de charges importantes, je peux vous donner par écrit les chiffres qui ont été affecté à quoi ? D'abord à du réaménagement de l'espace public dans le quartier parce que les charges d'urbanisme normalement doivent être localisées essentiellement à proximité. Rénovations d'écoles : école 4 et 8 et alors constructions et rénovation de 8 immeubles dont j'ai les adresses, que je peux vous donner par écrit, de 8 immeubles à Gaucheret, à Progrès, Rogier et Gaucheret, Rogier et Progrès, Jolly, Jolly/Dupont et enclavé d'Anethan, qui ont été en grande partie financés par ces diverses charges d'urbanisme. Qui ont été construites soit par le promoteur en tant que tel soit parfois en propriété communale. Depuis l'Arrêté du Gouvernement du 26/9/2013, effectivement la plupart des charges d'urbanisme, c'est des charges liées aux salons de prostitutions. C'est des charges liées aux salons de prostitutions et ça n'est pas visé en tant que tel par l'Arrêté du Gouvernement dont

vous faites mention, c'est le Collège qui a effectivement décidé sur base de l'Article 100 du COBAT de soumettre tout un ensemble de modifications d'affectations à des charges d'urbanisme. Là j'ai aussi le relevé que je peux vous donner, mais là on ne parle pas de sommes énormes, on parle de 1.000€, 2.000€, 3.000€, quand vous demandez si ça a été affecté à la construction de logements que ce soit d'un point de vue communal ou que ce soit par le promoteur, malheureusement on ne peut pas faire grand-chose. Qu'est-ce qui se passe ? C'est affecté à des projets de proximité, à de la rénovation, à de l'embellissement de l'espace public, aux voiries et notamment, on en parlera prochainement lorsqu'on parle de la rénovation et de la construction de La Laiterie, c'est une des pistes notamment ce serait d'utiliser éventuellement des charges d'urbanisme dans ce cadre-là. En même temps, vous avez parallèlement, vous posez la question pour les permis de plus de 1.000m<sup>2</sup> de logements. Là je vous ai dit que c'était la Région qui devait décerner le permis. A ce jour il n'y a pas eu de dossier, en tous cas dans le cadre duquel la commune a été associée, même si à la commune aurait quand même un sens et aurait quand même des recommandations à donner pour les charges d'urbanisme, mais le problème ne s'est pas encore posé depuis. Et alors j'en termine pour répondre à votre question sur les types de logements. je vous ai dit qu'il y avait 8 immeubles qui avaient été construits grâce aux charges d'urbanisme. J'ai additionné le nombre de logements, ça fait une trentaine de logements dans le cadre de ces immeubles-là. Et c'est au cas par cas dans le cadre des permis qu'on détermine quelles sont les charges d'urbanisme. Je vous ai dit que certains étaient comme promoteur avec la commune, d'autres c'était la personne elle-même qui les a construits, parfois par exemple parce que c'étaient des endroits difficiles et on disait : construisez plutôt là. Volonté communale : ce serait évidemment idéalement l'augmentation et la production de logements, mais tout dépend de l'ampleur des charges d'urbanisme qui sont données. Et depuis 97, le service a fait le décompte et a un montant de 20.287.511€ qui a été repris dans ce cadre-là. Et alors vous terminez en demandant s'il y a des concertations avec la Région ? Oui, il y a évidemment des contacts avec la Région, mais je vous ai dit surtout que le cas où il pourrait y avoir un contact avec la Région, c'est le cas où c'est la Région qui décerne le permis et là la commission de concertation doit donner des recommandations sur l'affectation. voilà, mais je peux vous répondre beaucoup plus, de manière beaucoup plus complète par écrit, il y a tout un ensemble de documents que vous aurez.

#### **Ordre du jour n° 56 -- Agenda nr 56**

##### **L'amiante dans les écoles (Question de Madame Deborah LORENZINO)**

##### **Asbest in de scholen (Vraag van Mevrouw Deborah LORENZINO)**

**Mme Lorenzino** : je vous rassure, je serai brève. L'amiante nous le savons est un matériau qui, à une certaine époque, a souvent été utilisé dans de nombreux bâtiments parmi lesquels les écoles. Aujourd'hui on sait que c'est un matériau très dangereux pour la santé et que de nombreuses écoles, lieux où nos enfants passent énormément de temps et ils doivent pouvoir s'épanouir et grandir en toutes sécurités. Ces écoles contiennent encore beaucoup d'amiante. Sans oublier bien-sûr tout le personnel que ce soient les enseignants, le personnel administratif, qui passent parfois plusieurs décennies dans les écoles. Depuis 1995, la Loi oblige toutes les écoles à faire un inventaire amiante.

**M. le Bourgmestre** : voilà, après question courte, réponse courte, vous avez terminé ?

**Mme Lorenzino** : non, j'attendais que M. Vanhalewyn écoute pour pouvoir

**M. Vanhalewyn** : mais j'écoute. J'écoute, j'ai lu, j'ai préparé. Moi j'ai terminé ma réponse : vous n'avez pas entendu ?

**Mme Lorenzino** : je voulais savoir si vous aviez bien établi l'inventaire prévu par la Loi 95. Si cet inventaire est bien mis à jour régulièrement et combien de catégories différentes il comprend. Si on peut avoir accès aux documents, si on peut disposer d'un inventaire. J'aurais aimé savoir également si vous avez déjà réalisé tous les travaux de désamiantages urgents et qu'en est-il de ceux qui sont moins urgents. Comment ça se passe au niveau du permis d'urbanisme et/ou du permis d'environnement qui sont liés à ces travaux. Et pour conclure, si vous avez .....de cas de maladie liée à l'amiante parmi les travailleurs liés aux écoles, je vous remercie M. Vanhalewyn pour vos réponses.

**M. Vanhalewyn** : courte question mais quand même fort fournie qui, je m'excuse, du temps que la réponse prendra parce que forcément en matière de traitement de l'amiante, Madame, il me

semble être précis, détaillé et transparent afin d'éviter toute psychose. Le Collège et l'administration Schaerbeekoise, non je prendrai un peu le temps M. le Bourgmestre, c'est important, mais arrêtez de m'interrompre alors, incroyable. Alors le Collège et l'administration Schaerbeekoise traitent de la problématique de l'amiante avec le plus grand sérieux. Le Collège s'est fixé une ligne de conduite à laquelle il n'est en aucun cas question de déroger, à savoir le principe de précaution absolu. Pour répondre à votre 1<sup>ère</sup> question : oui la commune dispose d'un inventaire amiante très complet, cet inventaire a d'ailleurs été réalisé par AIB-Vinçotte dont la compétence en la matière est évidemment incontestable et une mise à jour a été complétée en 2014, dont d'ailleurs avait fait l'objet par M. Bernard lors du Conseil communal d'avril. Avoir un inventaire, c'est évidemment une chose importante, encore faut-il intervenir par la suite, c'est ce que nous avons fait. L'inventaire amiante classe l'ensemble des endroits du patrimoine Schaerbeekois où il y a de l'amiante en 4 catégories : A-B-C-D : le A signifie un assainissement urgent à faire, le B un assainissement à prévoir, le C à prévoir lors de futurs travaux et le D pas de degré d'urgence particulière mais à contrôler annuellement. Chaque année un budget de désamiantage d'environ 100.000€ est prévu au budget extraordinaire. Nous avons bien-sûr commencé par les degrés et les niveaux les plus urgents à savoir les niveaux A. Aujourd'hui tous les niveaux A sur l'ensemble du patrimoine Schaerbeekois ont été traités. La majorité des zones B a également été traitée, l'entièreté de celle-ci aura d'ailleurs disparue à la fin de l'année 2015. Il nous restera alors à traiter les zones C et D selon l'inventaire, ce qui est déjà en cours. L'amiante est évacuée au fur et à mesure des travaux de rénovations des bâtiments et nous continuerons à travailler comme cela. C'est la méthodologie que préconisent par ailleurs AIB-Vinçotte et le Ministère de la Santé. Ce spécialiste nous dit que ces zones ne posent évidemment aucun problème, elles peuvent attendre que ces travaux complémentaires soient effectués avant d'être traités. Il ne faudrait pas faire 2 fois les travaux : une fois pour enlever l'amiante non dangereuse, une autre fois pour les travaux de rénovations classiques, ce serait stupide et inutilement dispendieux. Par ailleurs le spécialiste amiante de conseil en prévention de la commune effectue chaque année avec moi et l'ensemble des membres du CPPT des visites annuelles. Ils s'assurent ainsi que l'amiante détectée lors de l'inventaire ne nécessite pas une intervention plus urgente parce que la situation se serait dégradée. De plus lors de ces visites, dès qu'un occupant d'un bâtiment nous indique qu'il s'interroge sur la présence d'amiante, nous analysons la situation et nous effectuons les modifications si cela s'avère nécessaire, mais c'est rare au dossier amiante. Pour vous résumer vos 3 premières questions Mme Lorenzino : oui nous disposons d'un inventaire amiante, oui nous suivons très régulièrement, oui il est systématiquement mis à jour, oui nous planifions et continuerons à planifier les travaux de désamiantages, oui tous les travaux urgents ont été réalisés, oui beaucoup de ces travaux moins urgents ont déjà été réalisés et nous continuerons sur cette voie dans les prochaines années. Sur les 4 prochaines questions, je m'excuse mais votre question était peut-être courte, mais fournie. En ce qui concerne sur les permis d'environnements, nous n'avons pas comme vous le dites de permis d'environnements généraux, ceci n'existe pas. Par contre toute rénovation, qui n'a rien à voir avec le désamiantage ou tous travaux de désamiantage nécessite forcément un permis d'environnement que nous sollicitons auprès de Bruxelles-Environnement et nous suivons forcément strictement ces considérations de méthodes d'enlèvements, d'en capsulages et d'évacuations des déchets. Sur les maladies professionnelles que nous aurions eues à connaissance, c'est un peu plus délicat puisqu'il s'agit vraiment de dossiers soumis au secret professionnel. Je voudrais avant de vous répondre précisément sur le nombre de cas que nous avons décidé que nous suivons des protocoles très stricts afin de protéger les usagers et les travailleurs qui travaillent sur les chantiers. Grâce à l'inventaire, nous savons où se trouve l'amiante et quand une équipe technique doit intervenir sur un chantier pour faire une quelconque intervention technique, nous demandons un rapport détaillé au Conseiller de prévention, c'est lui qui décide en fonction de la législation ce que les ouvriers peuvent faire en interne et sous quelles conditions ou si c'est une société spécialisée qui doit le faire et qui à ce moment-là est soumis à permis d'urbanisme. Par ailleurs nous avons récemment, très récemment élaboré un protocole pour les ouvriers qui font la propreté, parce que nous avons remarqué que ceux-ci étaient soumis dans l'enlèvement de dépôts clandestins, les gens qui jetaient par exemple des vieux pots de fleurs Eternit, que eux-aussi étaient soumis à cette problématique de l'amiante et un protocole très précis d'accords entre Bruxelles-Environnement, Bruxelles-Propreté et la commune a été élaboré afin de protéger les fonctionnaires qui devraient manipuler des dépôts clandestins contenant de l'amiante. Pour répondre plus précisément à vos questions sur d'éventuelles maladies causées par l'amiante : un ancien fonctionnaire qui a travaillé pour la commune entre 1954 et 1993 a effectivement été affecté par l'amiante. La maladie a malheureusement causé son décès en 2003. Je voudrais

souligner qu'il était ouvrier communal à une époque où aucune législation encadrant la problématique de l'amiante n'avait été élaborée. D'autres travailleurs engagés au début des années 70, à ces mêmes périodes, ont également été, mais eux légèrement impactés par l'amiante, je dis légèrement car le taux d'invalidité calculé par le Fonds des Maladies Professionnelles n'est respectivement pour eux que de 2 et de 8%, l'un d'eux n'a d'ailleurs jamais travaillé pour la commune que jusqu'en 1977, preuve qu'on ne sait pas si c'est à la commune qu'il a été affecté par cette maladie ou par un de ses services antérieurs. Je ne peux malheureusement vous donner plus d'informations concernant l'évolution du dossier de ces personnes parce qu'ils sont soumis au secret professionnel et sont maintenant suivis par le Fonds des Maladies Professionnelles et par la médecine du travail. Pour le reste, en 2011, à la demande des syndicats et de manière légitime s'inquiétant pour les chauffagistes qui sont eux plus que d'autres travailleurs parce que l'amiante est fort présente dans les en-capsulages et dans l'isolement des conduites de chauffages, qui ont travaillé à la commune depuis les années 70, nous avons réalisé pour tous ces fonctionnaires en service ou en retraite une visite médicale et une radiographie des thorax pour s'assurer si eux avaient été effectivement touchés. Sur 36 personnes qui avaient été engagées dans cette période, un cas s'est avéré être suspect, on a décelé quelques tâches sur sa radio du thorax, la maladie n'est toujours pas déclarée aujourd'hui. Par ailleurs, tous les travailleurs, tous les travailleurs de la commune susceptibles d'être en contact avec de l'amiante sont soumis annuellement à une visite médicale. Votre question ne l'aborde pas, mais une récente actualité à Schaerbeek a montré que le protocole mis en place par la commune fonctionne tout-à-fait correctement. Très récemment, une visite un peu cavalière de l'inspection du travail demandée par un délégué syndical aux méthodes un peu cavalières, a demandé la fermeture de 2 locaux scolaires sans poser aucune question à quiconque dans l'administration. Alors que cet amiante était répertoriée à l'inventaire, alors que cet amiante avait fait l'objet d'un en capsulage, alors qu'il avait fait l'objet des visites annuelles par le fonctionnaire de prévention et qui confirmait l'absence de dangerosité et alors que nous étions en demande auprès de Bruxelles-Environnement d'un permis d'environnement pour enlever cet amiante de manière définitive et afin de prouver à l'Inspection du Travail tout notre sérieux, nous avons fait procéder en urgence par un opérateur indépendant qui se sont bien-sûr avérées négatives, preuve par l'absurde que tout notre protocole à Schaerbeek fonctionne à la perfection. Pour conclure, vous l'aurez compris Mme Lorenzino, qu'à Schaerbeek il n'est pas question de traiter cette problématique de l'amiante à la légère. Tous les mois lors du comité de préventions et de protections des travailleurs, l'inventaire amiante est passé en revue par tous les participants, par moi-même, par les délégués syndicaux, par l'Autorité, par la représentante du personnel Mme Luc qui est d'ailleurs ici présente. Ce qui me permet de dire de l'avis de tous, la commune de Schaerbeek est considérée comme exemplaire dans notre gestion de cette problématique. Beaucoup d'entre vous et d'entre nous avons vu le reportage diffusé le 11 février sur la RTBF, qui a sollicité vous me l'avez dit votre question, qui traitait de cette problématique. Le journaliste a démontré que certaines communes ou des universités parmi les plus prestigieuses cette question n'avait pas été gérée avec tout le sérieux que l'on pouvait attendre, faute de moyens, de volontés politiques ou d'autres considérations. Mais j'ose l'affirmer à la vue de ce reportage, et ce n'est pas moi qui le dit c'est les délégations syndicales lors d'une visite du CPPT le lendemain de cette diffusion, que Schaerbeek n'a pas à rougir vu les actions entreprises depuis des années, nous avons même eu des retours positifs des délégués syndicaux comme je l'ai dit : ils sont arrivés à la même conclusion que moi : Schaerbeek a vraiment pris le problème de l'amiante Mme Lorenzino à bras le corps, ceci grâce au principe de précautions absolues que le Collège s'est doté et aux moyens financiers que nous nous sommes dotés, au sérieux et à la rigueur que la commune s'est imposée dans la gestion de ce dossier, voilà je vous remercie.